



**RAPPORT FINANCIER
ANNUEL
(1^{er} octobre 2014 – 31 décembre 2014)**

**Exercice 2014
(3 mois)**

SOMMAIRE

- 1 - Attestation du Responsable du Rapport Financier Annuel**
- 2 – Comptes consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2014 et Annexe**
- 3 – Comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2014 et Annexe**
- 4 – Tableau des Filiales et Participations**
- 5 – Rapport du Conseil d'Administration sur l'activité et les comptes sociaux et consolidés – Exercice clos le 31 décembre 2014**
- 6 – Rapport RSE - Exercice clos le 31 décembre 2014**
- 7 – Tableau financier des 5 derniers exercices**
- 8 – Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés**
- 9 – Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels**
- 10 – Rapport du président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et sur le contrôle**
- 11 – Rapport des Commissaires aux Comptes sur rapport du président**

ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

**Exercice clos
Le 31 décembre 2014**

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société, et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Fait à Toulouse, le 30 mars 2015

Jean-Christophe MIFSUD
Président du Conseil d'Administration





ALPHA M.O.S SA

**COMPTES CONSOLIDES
AU 31 DECEMBRE 2014
D'UNE DUREE EXCEPTIONNELLE DE 3 MOIS**

ETAT DE SITUATION FINANCIERE - ACTIF

ACTIF		31/12/2014	30/09/2014
	Notes	(3 mois)	(12 mois)
Actifs non courants			
Immobilisations incorporelles	8	784 285	762 922
Ecart d'acquisition	6,14	363 006	363 006
Immobilisations corporelles	9	162 439	157 480
Immobilisations financières	10	215 318	223 179
Autres actifs non courants	11	0	276 770
<u>TOTAL I</u>		1 525 047	1 783 357
Actifs courants	14		
Stocks et en-cours	12	898 656	706 851
Clients et comptes rattachés	13	1 029 871	1 037 003
Autres actifs courants	15	2 027 669	1 604 498
Trésorerie et équivalents	16	5 955 640	387 354
<u>TOTAL II</u>		9 911 836	3 735 706
TOTAL DE L'ACTIF		11 436 883	5 519 063

ETAT DE SITUATION FINANCIERE - PASSIF

PASSIF	Notes	31/12/2014 (3 mois)	30/09/2014 (12 mois)
Capitaux propres			
Capital	17	4 576 361	833 809
Primes liées au capital		3 769 550	1 353 205
Réserves		-2 589 268	- 2 406 940
Résultat de l'exercice		-61 540	-156 835
Ecart de conversion		-212 365	- 178 121
TOTAL I		5 482 738	-554 882
Passifs non courants			
Provisions pour risques et charges	18,19	363 937	317 025
Passifs financiers à long terme	20	1 473 374	1 505 296
Autres passifs non courants	20	1 100 089	1 662 303
		2 937 400	3 484 624
Passifs courants			
Passifs financiers à court terme	20	157 116	134 031
Fournisseurs et comptes rattachés	21	938 132	709 661
Autres dettes et comptes régul	21	1 921 497	1 745 629
TOTAL II		3 016 745	2 589 321
TOTAL DU PASSIF		11 436 883	5 519 063

COMPTE DE RESULTAT

	Notes	31/12/2014 (3 mois)	30/09/2014 (12 mois)
Produits des activités ordinaires		2 072 671	7 140 727
Autres produits des activités courantes	26	143 329	532 620
Variation stock de produits finis		57 006	188 654
Achats consommés		-827 808	- 2 587 602
Charges de personnel	25	-842 559	- 3 785 736
Autres charges externes		-616 636	- 2 163 659
Impôts et taxes		-18 177	- 197 113
Autres produits et charges opérationnels courants		0	94 761
Dotation aux amortissements		-40 246	-266 256
Variation des provisions		35 105	333 356
Dépréciation de l'écart d'acquisition	6	0	-65 915
Résultat opérationnel courant		-37 316	- 776 162
Autres produits et charges opérationnels	28	-12 296	6 772
Résultat opérationnel		-49 612	- 769 390
Résultat financier	29	26 410	621 903
Résultat de l'ensemble consolidé avant impôts		-23 201	- 147 487
Impôt sur les bénéfices	24	- 38 338	-9 348
Résultat net de l'ensemble consolidé		-61 540	- 156 835
Part revenant aux intérêts minoritaires		0	0
Résultat net part de groupe		-61 540	- 156 835
Résultat par action (brut)		- 0.003	- 0.04
Résultat par action (dilué)		- 0.003	- 0.04

ETAT DU RESULTAT GLOBAL

En milliers d'Euros	31/12/2014	30/09/2014
Résultat net consolidé	-61	-157
Indemnités de départ à la retraite	-26	
Effet d'impôt		
Eléments non reclassables en résultat		
Ecart de conversion	-34	-84
Effet d'impôt		
Eléments reclassables en résultat	-34	-84
Résultat global consolidé	-121	-241

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

En milliers d'Euros	Capital Actions Ordinaires	Réserves et résultats non distribués	Ecart de Conversion	Ecart Actuariels	Total
Au 30 septembre 2013	834	-1 057	-93		-314
Ecart de conversion			-84		-84
Total des charges et produits reconnus directement en capitaux propres	0	0	-84		-84
Résultat net		-157			-157
Total du résultat global	0	-157	-84		-241
Au 30 septembre 2014	834	-1214	-178		-555
Augmentation de capital	3 742				3 742
Prime d'émission		2 417			2 417
Ecart de conversion			-34		-34
Ecart actuariels sur Indemnités départ à la retraite				-26	-26
Total des charges et produits reconnus directement en capitaux propres	0	0	-34	-26	-60
Résultat net		-61			-61
Total du résultat global	0	-61	-34	-26	-121
Au 31 décembre 2014	4 576	1 142	-212	-26	5 483

ETAT CONSOLIDE DES FLUX DE TRESORERIE

En € 000

	31/12/2014	30/09/2014
	Net	Net
Résultat net part du groupe	-62	-157
Autres charges et produits sans impact sur la trésorerie:		
Plus ou moins-value de cession	-	-5
Amortissements et provisions	57	137
Impôts différés	0	0
Charges et produits liés aux stock-options	0	0
Autres	38	-537
Variation des actifs et passifs courants:		
Stocks	-192	20
Clients et comptes rattachés	7	228
Autres actifs courants	- 423	-362
Fournisseurs	-17	445
Autres passifs	-165	411
Variation des autres actifs non courants	277	-3
Variation des écarts de conversion	-34	-84
	-513	+93
Flux net de trésorerie provenant des activités opérationnelles		
Acquisition d'immobilisations	-52	-171
Cessions d'immobilisations	0	0
Autres variation des immobilisations financières	-	23
Variation des immobilisations financières	-6	-17
	-58	-165
Flux net de trésorerie générés par les opérations d'investissement		
Augmentation de capital	6 159	0
Variation des emprunts LT	0	0
Remboursement des emprunts à LT	0	0
Variation des passifs financiers courants	-20	-93
Variation des dettes affacturage	-4	-302
Cession de comptes à terme et des autres actifs détenus à des fins de transactions		
Titres d'autocontrôle	0	0
	6 135	-395
Flux net de trésorerie générés par les opérations de financement		
VARIATION DE TRESORERIE		
Trésorerie en début d'exercice	387	854
Trésorerie en fin d'exercice	5 950	387

GROUPE ALPHA MOS

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

SOMMAIRE

Présentation

Note 1 : Faits Majeurs de la période

Note 2 : Evènements postérieurs à la clôture

Note 3 : Continuité d'exploitation

Note 4 : Règles et méthodes comptables

Note 5 : Périmètre de consolidation

Note 6 : Ecart d'acquisition

Note 7 : Information sectorielle

Note 8 : Tableau de variation des immobilisations incorporelles

Note 9 : Tableau de variation des immobilisations corporelles

Note 10 : Tableau de variation des immobilisations financières

Note 11 : Autres actifs non courants

Note 12 : Stocks et en-cours

Note 13 : Clients et comptes rattachés

Note 14 : Evolution des provisions sur actif

Note 15 : Autres actifs courants

Note 16 : Trésorerie et équivalents

Note 17 : Composition du capital social

Note 18 : Provisions pour risques et charges

Note 19 : Indemnités de départ à la retraite

Note 20 : Passifs financiers

Note 21 : Passifs courants

Note 22 : Passifs éventuels

Note 23 : Information relative aux parties liées

Note 24 : Impôts

Note 25 : Charges de personnel

Note 26 : Autres produits des activités courantes

Note 27 : Frais de recherche et développement

Note 28 : Autres produits et charges opérationnelles

Note 29 : Résultat Financier

Note 30 : Résultat par action

Note 31 : Effectif moyen

Note 32 : Engagements financiers

Note 33 : Rémunération des organes sociaux – modalités de rupture des mandats sociaux

Note 34 : Titres donnant accès au capital

Note 35 : Information relative à la juste valeur des actifs et passifs financiers

Note 36 : Gestion des risques

Note 37 : Tableau de variation de l'endettement financier net

PRESENTATION

Les présents comptes consolidés annuels au 31 décembre 2014 sont établis par ALPHA M.O.S, société anonyme de droit français dont le siège est à Toulouse (31400) 20 avenue Didier Daurat.

ALPHA M.O.S est une société d'instrumentation qui conçoit, fabrique et commercialise, directement, via ses filiales et via des distributeurs:

- une gamme complète d'équipements innovants dédiés à la caractérisation olfactive, gustative et visuelle : nez, langues et yeux électroniques, ainsi que des instruments plus généraux de chromatographie,
- des systèmes de mesure en continu des nuisances olfactives en environnement,
- des services d'analyse sensorielle ou chimique en amont ou en accompagnement de la vente des produits
- des dispositifs spéciaux de préparation et extraction d'échantillons, en complément des produits, pour automatiser les analyses chimiques.

Créée en 1993, la société est cotée sur Euronext Paris Eurolist – Compartiment C (FR0000062804 ALM) depuis 1998.

NOTE 1 : FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

L'exercice courant du 1^{er} octobre 2014 au 31 décembre 2014, a été marqué par les événements suivants :

- Changement de la date de clôture de l'exercice fixée dorénavant le 31 décembre de chaque année suite à décision par l'assemblée générale extraordinaire du 24 octobre 2014. En conséquence, l'exercice clos au 31 décembre 2014 porte sur une durée exceptionnelle de 3 mois.
- Réalisation d'une augmentation de capital en numéraire réservée à la société Diagnostic Médical Systems par émission de 13.888.889 actions nouvelles d'un montant nominal de 2.777.777,80 € assortie d'une prime d'émission de 2.222.222,24 € autorisée par l'assemblée générale extraordinaire du 24 octobre 2014 et mise en œuvre par le conseil d'administration du 24 octobre 2014 ;
- Réalisation d'une augmentation de capital en numéraire avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires par émission de 4.810.438 actions ordinaires nouvelles d'un montant nominal de 962.087,60 € assortie d'une prime d'émission de 769.670,08 € autorisée par l'assemblée générale extraordinaire et mise en œuvre par le conseil d'administration du 24 octobre 2014 ;
- Imputation sur la prime d'émission des frais d'augmentation du capital pour un montant de 577.696 € ;
- Modalités de remboursement du passif selon le plan de continuation de l'entreprise validé par décision du Tribunal le 19 septembre 2014 et mise en œuvre de ce plan au cours de l'exercice :

Pour mémoire, le passif qui était réparti de la façon suivante devrait être remboursé selon les modalités édictées ci-après :

- ⇒ Dettes fournisseurs : 492 061,95€
- ⇒ Dettes fiscales : 117 604,06€
- ⇒ Dettes sociales : 937 562,32€
- ⇒ Dettes financières : 1 799 880,09€
- ⇒ Autres dettes : 173 532€ (subvention projet Object World)

Modalités de remboursement :

- Paiement de la créance super privilégiée et des créances inférieures à 300 € pour un montant total de 354 349,38€.
- Poursuite de sept contrats de location ; Paiement à 100% du passif sur 9 ans selon la répartition suivante :
 - ⇒ 9 échéances annuelles progressives (année 1 : 4%, Année 2 : 6%, Année 3 : 8%, Année 4 : 8%, Année 5 : 8%, Année 6 : 16,5%, Année 7 : 16,5%, Année 8 : 16,5%, Année 9 : 16,5%),
 - ⇒ Règlement en 36 trimestrialités entre les mains du commissaire à l'exécution du plan,
 - ⇒ Décaissement en 18 semestrialités auprès des créanciers par le commissaire à l'exécution du plan, la première semestrialité devant être réglée 6 mois après l'homologation du plan.

Au cours de l'exercice, la société a procédé aux remboursements suivants :

- ⇒ Dettes fournisseurs inférieures à 300€ : 4 004,24€
- ⇒ Dettes sociales : 121 857.64€
- ⇒ Paiement d'une trimestrialité pour 33 444,35€. La ventilation par nature de dette n'ayant pas été validée pour l'instant par le juge commissaire à l'exécution du plan, les soldes des dettes au 31 décembre 2014 ne tiennent pas compte de ce paiement qui figure au 31 décembre 2014 en totalité dans un compte d'actif en attente d'affectation (Confère note 15).

Afin de valider le plan, les garanties suivantes avaient été données :

- La société DMS s'est engagée à réaliser une augmentation de capital de façon ferme et irrévocable à hauteur de 6 M€, les 300 000€ restant seront souscrits par les actionnaires historiques de la société. La société DMS s'est engagée à ce que cette augmentation de capital demeure au sein de la société ALPHA MOS durant la durée du plan et ne fera l'objet de remontées de trésorerie à d'autres sociétés du groupe DMS.
- La société DMS va déposer sur un compte séquestre, ouvert entre les mains de son conseil, la somme de 6 m€ après la réalisation de son augmentation de capital.
- Le fonds de commerce sera inaliénable durant toute la période du plan.
- Il n'y aura aucune distribution de dividendes pendant la durée d'exécution du plan.

La garantie liée à l'augmentation de capital de DMS a été tenue. En effet, au cours de l'exercice la société DMS a procédé à l'augmentation de capital de 6M€

Les autres garanties restent en vigueur.

- L'Assemblée générale devant approuver les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2014 se tenant le 31 mars 2015, le résultat de cet exercice est dans un compte « résultat en attente d'affectation ».

NOTE 2 : EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Création en cours de la filiale BOYD SENSE Inc basée à SAN FRANCISCO dans la Silicon Valley dont l'activité sera le développement de solutions connectées de mesures personnalisées des paramètres de santé, bien être et d'environnement.

NOTE 3 : CONTINUITÉ D'EXPLOITATION

Les comptes ont été arrêtés en appliquant le principe de continuité de l'exploitation. Les deux augmentations de capital intervenues en octobre 2014 permettent au Groupe Alpha MOS de bénéficier des ressources nécessaires à son exploitation pour les 12 prochains mois.

NOTE 4 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes consolidés IFRS présentés concernent l'exercice 2014, courant du 1^{er} octobre 2014 au 31 décembre 2014 et d'une durée exceptionnelle de trois mois pour Alpha Mos S.A. (France), société consolidante, et ses filiales.

Afin d'harmoniser la date de clôture avec celle de l'actionnaire principal, l'assemblée générale extraordinaire du 24 octobre 2014 a décidé de modifier la date de clôture du 30 septembre au 31 décembre. De ce fait, l'exercice a une durée de 3 mois.

Par conséquent, les montants présentés dans les états financiers ne sont pas totalement comparables.

1. Référentiel comptable

En application du règlement européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002 modifié, les comptes consolidés annuels du groupe Alpha Mos au 31 décembre 2014 ont été établis en conformité avec le référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne à la date de clôture des comptes.

Les normes et interprétations retenues pour l'élaboration des comptes consolidés annuels au 31 décembre 2014 sont identiques à celles appliquées dans les comptes consolidés annuels arrêtés au 30 septembre 2014.

Ces normes et interprétations ont été complétées par les dispositions des normes, interprétations et amendements dont l'application est obligatoire pour la première fois sur les exercices ouverts à compter du 1^{er} octobre 2014.

Celles-ci portent sur :

- IAS 27 R : Etats financiers individuels
- IAS 28 R : Participation dans des entreprises associées
- IFRS 10 : Etats financiers consolidés
- IFRS 11 : Accords conjoints
- IFRS 12 : Informations sur les participations
- IAS 32 : Compensation
- IAS 36 : Montant recouvrable
- IAS 39 : Novation
- Amendements IFRS 10,12 et 27R

Ces nouvelles normes ne sont pas toutes applicables au groupe. Pour celles qui sont applicables, il n'y a pas d'impact significatif sur les états financiers présentés.

Enfin, les normes et interprétations publiées par l'IASB mais dont la date d'application obligatoire en Union Européenne est postérieure à la date du présent exercice ne sont pas appliquées par anticipation par le Groupe au 31 décembre 2014.

2. Comptes consolidés

Les comptes consolidés de l'exercice 2014, portant sur la période 1^{er} octobre 2014 au 31 décembre 2014, ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 20 mars 2015. Ils sont libellés en euros.

3. Méthode de consolidation

Les états financiers des sociétés dans lesquelles Alpha Mos S.A. exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif sont consolidés suivant la méthode de l'intégration globale.

4. Conversion des comptes des filiales étrangères

Les filiales ont pour monnaie de fonctionnement leur monnaie locale, dans laquelle est libellé l'essentiel de leurs transactions. Leur bilan est converti au taux de clôture; leur compte de résultat est converti au taux moyen mensuel de l'exercice. Les différences résultant de la conversion des états financiers de ces filiales sont enregistrées en écart de conversion inclus dans les capitaux propres consolidés.

5. Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes consolidés au 31 décembre 2014 n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

6. Recours à des estimations

L'établissement des comptes consolidés en conformité avec les principes énoncés ci-dessus oblige les dirigeants du Groupe à faire des estimations et à émettre des hypothèses qui affectent les montants consolidés des actifs et des passifs ainsi que les montants des charges et des produits enregistrés durant l'année dans le compte de résultat. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Les principaux postes concernés par ces estimations sont les suivants : les provisions sur stocks, les provisions pour risques et charges et les dépréciations sur les comptes clients.

Les stocks font l'objet d'une provision pour dépréciation après analyse par famille de matériel stocké et/ou ligne à ligne pour l'ensemble des références en stock, lorsque la valeur de réalisation est inférieure à la valeur d'inventaire.

Les risques ont fait l'objet d'une analyse par dossier objet d'une réclamation d'un tiers ou susceptible de donner lieu à une réclamation.

7. Produits des activités ordinaires

Les produits des activités ordinaires (chiffre d'affaires) réalisé par le Groupe Alpha MOS se composent principalement de ventes de produits finis (nez, langues et yeux électroniques, chromatographes, échantillonneurs) dont le fait générateur de l'enregistrement en comptabilité est la livraison.

Le produit des activités ordinaires correspondant à des prestations de services (études, travaux de recherche et développement..) est comptabilisé au fur et à mesure de la réalisation effective de ces prestations.

Conformément à la norme IAS 18 « Revenus », les ventes sont enregistrées en compte de résultat lorsque la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des biens sont transférés à l'acheteur.

Le produit des activités ordinaires correspondant à des contrats de sous-traitance est comptabilisé en fonction du pourcentage d'avancement de l'activité du contrat à la date de clôture. Les produits du contrat sont rattachés aux coûts encourus pour parvenir au degré d'avancement. Lorsqu'il est probable que le total des coûts du contrat sera supérieur au total des produits du contrat, la perte attendue est immédiatement comptabilisée en charges. Aux premiers stades du contrat, si le résultat de celui-ci ne peut être estimé de façon fiable, les produits du contrat ne sont comptabilisés qu'à concurrence des coûts encourus dont le recouvrement est attendu.

8. Autres produits des activités courantes

Ils incluent principalement les subventions reçues dans le cadre de programmes de développement comptabilisées au prorata de l'avancement du projet et le crédit d'impôt recherche.

9. Résultat opérationnel courant

Le résultat opérationnel courant correspond au résultat net avant prise en compte :

- des Autres produits et charges opérationnels, qui comprennent principalement l'effet :
 - o des pertes et profits et variations de provisions couvrant des événements exceptionnels, c'est-à-dire soit parce qu'ils sont anormaux dans leur montant ou leur incidence, soit parce qu'ils surviennent rarement,
 - o des plus ou moins-values ou dépréciations d'actifs,
- du résultat financier,
- des impôts courants et différés

10. Impôts différés

Conformément à la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat », des impôts différés sont calculés sur toutes les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs valeurs fiscales, ainsi que sur les déficits fiscaux, selon la méthode du report variable.

Conformément à la norme, les impôts différés actifs et passifs sont compensés pour une même entité fiscale.

Les impôts différés sont valorisés au taux d'impôt propre à chaque société, et notamment au taux normal de 33,33 % pour la société mère.

Compte tenu de l'incertitude sur la recouvrabilité des Impôts Différés Actifs, ils ne sont pas reconnus. A titre d'information, le montant théorique des Impôts Différés Actifs au 31 décembre 2014 s'élevait à 4 756 k€.

11. Frais de recherche et de développement

Selon la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », les frais de développement sont obligatoirement immobilisés comme des actifs incorporels dès que l'entreprise peut :

- démontrer son intention et sa capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme,
- évaluer précisément les avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement,
- évaluer le coût de cet actif de façon fiable.

Le Groupe suit l'évolution de ses projets de développement individuellement. A partir du moment où les conditions énoncées dans la norme sont réunies, les frais identifiés sur le plan analytique sont activés net des subventions ou aides publiques en conformité avec IAS 20. L'amortissement est calculé sur les durées standards suivantes :

- Projets de développement de logiciels : 3 ans
- Projets de développement d'instruments : 5 ans.

Ce rythme peut être accéléré en fonction des perspectives de rentabilité par projet. Ainsi, la Société revoit, lors des Situations semestrielle et annuelle, le chiffre d'affaires réalisé sur chaque projet, la marge dégagée et les prévisions d'activité. Lorsque les réalisations sont inférieures aux hypothèses initiales en termes de marge, la Société procède à la dépréciation du projet par voie de provision.

Des provisions pour dépréciation ou un amortissement exceptionnel sont constatés lorsqu'il apparaît que les avantages économiques attendus ne sont pas atteints.

12. Autres immobilisations incorporelles

Conformément à la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », seuls les éléments dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que les avantages économiques futurs iront au Groupe sont comptabilisés en immobilisations.

Les autres immobilisations incorporelles correspondent principalement aux frais de dépôt de brevet (frais de dossiers) validés ou en cours de validation. Ils sont amortis selon le mode linéaire sur une durée d'utilisation estimée à 10 ans dès que leur validation est effective.

13. Ecart d'acquisition (Goodwill)

La norme IFRS3 révisée est applicable à compter de l'exercice ouvert au 1^{er} octobre 2009. En application d'IFRS3R, les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition.

Le coût d'une acquisition est mesuré à la juste valeur de la contrepartie remise le jour de l'acquisition. Pour chaque regroupement d'entreprise, l'acquéreur doit décider de la manière de mesurer la participation ne donnant pas le contrôle dans l'entité acquise, soit à sa juste valeur soit au montant de sa quote-part dans l'actif net identifiable de l'entité acquise. Les frais d'acquisition supportés sont comptabilisés en charges de la période au cours de laquelle les services correspondants sont reçus.

Lorsque le Groupe acquiert une entreprise, il évalue les actifs et passifs de l'entité acquise à leur juste valeur - sauf exceptions. Lorsque le regroupement d'entreprises est réalisé par étapes, l'investissement détenu par l'acquéreur antérieurement à la prise de contrôle est mesuré à sa juste valeur à la date d'acquisition et la différence avec sa valeur comptable antérieure est reconnue en résultat en application d'IFRS 3R.

L'excédent de la somme du coût d'acquisition et du montant de toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entité acquise par rapport au solde net des montants des actifs identifiables acquis et des passifs repris évalués à la juste valeur est comptabilisé en tant qu'écart d'acquisition.

Lorsque le coût d'acquisition est inférieur à la juste valeur de la quote-part d'intérêt revenant au Groupe dans les actifs nets de la filiale acquise ou à la juste valeur de l'ensemble des actifs nets de l'entité acquise, l'écart est comptabilisé directement au compte de résultat.

Les ajustements de prix sont reconnus à leur juste valeur à la date d'acquisition. Les variations ultérieures de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Les regroupements d'entreprise intervenus avant le 1^{er} octobre 2009 ont été comptabilisés selon la norme IFRS3 antérieure en application de laquelle, notamment, les frais d'acquisition étaient incorporés dans l'écart d'acquisition.

L'écart d'acquisition comptabilisé séparément fait l'objet d'un test de dépréciation conformément à la méthode décrite ci-dessous.

Il est comptabilisé à son coût, déduction faite du cumul des pertes de valeur. Les pertes de valeur des écarts d'acquisition sont irréversibles.

En cas de perte de valeur, la dépréciation est inscrite en résultat opérationnel, sur une ligne «Dépréciations de l'écart d'acquisition».

Pour le test de perte de valeur, les écarts d'acquisition sont rattachés aux Unités Génératrices de Trésorerie (ou groupes d'UGT) identifiés au sein du Groupe. Une UGT correspond à un ensemble homogène générant des flux de trésorerie identifiables et indépendants d'autres UGT.

14. Immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles », la valeur brute des immobilisations corporelles correspond à leur coût d'acquisition ou de production. Elle ne fait l'objet d'aucune réévaluation.

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire sur la base du coût d'acquisition ou de production, sous déduction le cas échéant d'une valeur résiduelle. Sauf cas particuliers, les valeurs résiduelles sont nulles. La durée d'amortissement est fondée sur la durée d'utilité estimée des différentes catégories d'immobilisations, dont les principales sont les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Pilotes et prototypes	Linéaire	3 ans
Matériel industriel	Linéaire ou dégressif	5 ans
Matériel de bureau et informatique	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	8 ans
Agencements, aménagements, installations	Linéaire	10 ans

15. Contrats de location financement

Les biens mobiliers détenus par voie de contrats de location sont comptabilisés au bilan quand la réalité économique du contrat correspond à un transfert de la propriété du bien et à un financement au regard de l'IAS 17.

16. Autres Actifs non courants

Les autres actifs non courants correspondent aux impôts différés actifs ainsi qu'à la quote-part du crédit d'impôt recherche dont le dénouement prévu à ce jour va au-delà d'un an.

Il est rappelé qu'en raison des incertitudes sur leur recouvrabilité future, les impôts différés actifs ne sont pas reconnus (voir 4.10 supra).

17. Dépréciation des éléments de l'actif immobilisé

Selon la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », la valeur recouvrable des immobilisations corporelles et incorporelles est passée en revue et en cas d'apparition d'indices de perte de valeur et au moins une fois par an pour les écarts d'acquisition et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinies.

18. Stocks et encours

Les matières premières figurent à l'actif pour leur coût d'acquisition hors frais de transport selon la méthode du « premier entré, premier sorti » (Méthode F.I.F.O).

Les produits finis figurent à l'actif pour leur coût de revient qui intègre le coût de la matière première, les coûts de sous-traitance ainsi que les frais de main d'œuvre internes relatifs au contrôle qualité des capteurs.

Conformément à la norme IAS 2 « Stocks », les stocks sont évalués selon leur coût d'acquisition ou leur valeur nette de réalisation si celle-ci est inférieure.

19. Actifs et passifs financiers

Les actifs financiers comprennent les immobilisations financières, les actifs courants représentant les créances d'exploitation, des titres de créances ou des titres de placement, y compris les instruments dérivés, et la trésorerie. Les passifs financiers comprennent les emprunts, les autres financements et découverts bancaires, les instruments dérivés et les dettes d'exploitation.

L'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs financiers sont définies par les normes IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation », IAS 32 « Instruments financiers – Présentation », IFRS 7 « Instruments financiers – Informations à fournir ».

Comme indiqué en Notes 10 et 16 infra, les Valeurs mobilières de placement nanties ont été reclassées en Immobilisations Financières à compter de l'exercice 2012/2013.

Par ailleurs, la valeur nette du contrat de liquidité a été imputée sur les réserves consolidées à compter de l'exercice 2012/2013 (avec retraitement de 2011/2012 pour comparabilité), en application d'IAS 32.

19.1. Évaluation et comptabilisation des actifs financiers

Prêts et créances

Cette catégorie inclut les créances rattachées à des participations, les autres prêts et créances. Ces instruments sont comptabilisés au coût amorti. Leur valeur au bilan comprend le capital restant dû, et la part non amortie des coûts d'acquisition. La perte de valeur éventuelle est enregistrée en compte de résultat.

Actifs détenus à des fins de transaction

Les actifs financiers détenus par l'entreprise principalement dans l'objectif de les céder à court terme sont classés dans la catégorie des actifs détenus à des fins de transaction et sont comptabilisés à leur juste valeur, les variations de celle-ci étant comptabilisées en résultat.

19.2 Évaluation et comptabilisation des passifs financiers

A l'exception des instruments dérivés, les emprunts et autres passifs financiers sont évalués au coût amorti.

19.3 Évaluation et comptabilisation des instruments dérivés

Le Groupe couvre ponctuellement les positions de change à l'aide de contrats de vente à terme. Les instruments dérivés sont évalués à leur juste valeur.

Les instruments dérivés utilisés par le groupe peuvent être désignés comme instruments de couverture de flux futurs de trésorerie qui permettent de couvrir les variations de valeur des flux futurs de trésorerie attachés à des actifs ou passifs existants ou futurs.

La comptabilité de couverture est applicable si la relation de couverture est clairement définie et documentée à la date de sa mise en place et si l'efficacité de la relation de couverture est démontrée dès son origine, et tant qu'elle perdure.

L'application de la comptabilité de couverture a les conséquences suivantes pour les couvertures de flux futurs de trésorerie : la partie efficace de la variation de juste valeur de l'instrument de couverture est enregistrée directement en contrepartie de la situation nette, la variation de juste valeur de la partie couverte de l'élément couvert n'étant pas enregistrée au bilan. La variation de valeur de la part inefficace est comptabilisée en 'Résultat financier'. Les montants enregistrés en situation nette sont repris au compte de résultat symétriquement au mode de comptabilisation des éléments couverts.

La société n'a qualifié aucun instrument de couverture à la clôture de la période.

Elle n'a utilisé aucun instrument de couverture sur la période.

20. Provisions pour risques et charges

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

21. Indemnités de départ à la retraite

Conformément à la norme IAS 19 révisée « Avantages du personnel », dans le cadre des régimes à prestations définies, les engagements de retraites et assimilés de la société mère sont intégralement provisionnés, et représentent le montant actualisé et probabilisé des indemnités conventionnelles inhérentes aux départs en retraite, et augmentées des charges assises sur les rémunérations.

Les évaluations sont effectuées en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. La méthode de calcul intègre principalement une hypothèse de date et de modalité de départ à la retraite, un taux d'actualisation financière, un taux d'inflation, et des hypothèses d'augmentation de salaires et de taux de rotation du personnel.

Les gains et pertes actuariels sont générés par des changements d'hypothèses ou des écarts d'expérience (écart entre le projeté et le réel) sur les engagements ou sur les actifs financiers du régime. Il n'y avait pas d'écarts actuariels non comptabilisés à la date de passage aux normes IFRS. Les écarts actuariels sont comptabilisés en capitaux propres. L'application rétrospective d'IAS 19 révisée n'a pas eu d'incidence significative sur les états financiers historiques présentés.

22. Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE)

Le CICE comptabilisé au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014 s'élève à 11 985 €.

Le traitement comptable de ce crédit d'impôt a été opéré par le débit du compte « 444400 Etat CICE » et par le crédit du compte « 645840 CICE ».

La comptabilisation de ce crédit d'impôt au crédit d'un compte de charges de personnel vient diminuer le poids des charges de personnel sur l'exercice. Cette baisse des charges de personnel entraîne une amélioration de l'excédent brut d'exploitation (EBE) et améliore dans la même proportion le résultat d'exploitation.

Ce crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi devrait permettre à notre entreprise de réaliser des efforts en matière d'investissement, de recherche, d'innovation, de formation, de recrutement, de prospection de nouveaux marchés, de transition écologique et énergétique et de reconstitution des fonds de roulement.

Au titre de l'exercice 2014, la société n'a pas demandé de préfinancement du crédit d'impôt.

23. Plans de souscription et d'achat d'actions

Des options d'achat et de souscription d'actions peuvent être accordées aux dirigeants et à certains salariés du Groupe. Conformément à la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions », les options sont évaluées à leur juste valeur à la date d'octroi. Les évolutions de valeur postérieures à la date d'octroi sont sans incidence sur cette évaluation initiale (car il s'agit de plans dénoués en instruments de capitaux propres). La valeur des options est estimée selon les pratiques courantes de marché (modèle de Black & Scholes). Cette valeur est enregistrée en charges de personnel linéairement entre la date d'octroi et la date de maturité - période d'acquisition des droits - avec une contrepartie directe en capitaux propres.

Conformément à la norme IFRS 2, seuls les plans accordés après le 7 novembre 2002 et dont les droits ne sont pas acquis le 1er janvier 2005 sont évalués et comptabilisés en charges de personnel. Les plans antérieurs au 7 novembre 2002 ne sont pas évalués et restent non comptabilisés.

24. Subventions publiques

Le dispositif français de Crédit Impôt recherche est considéré comme une subvention publique.

La part des sommes correspondant au Développement de produits spécifiques est classée en moins des actifs et imputée au compte de résultat au même rythme que l'amortissement des actifs correspondant, en diminution de la charge d'amortissement. La part correspondant aux travaux de recherche est comptabilisée en Autres Produits des activités courantes.

NOTE 5 - PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Raison sociale	Forme	Siren	Capital social (en monnaie locale)	siège	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode
Alpha MOS	SA	389.274.846	4 573 675	Toulouse (31)	société mère	société mère	IG
Alpha MOS America	Inc (USA)	-	2.114.779	Maryland	100 %	100 %	IG
Alpha MOS UK	Ltd UK	-	2	Coventry	100 %	100%	IG
Alpha Mos Japan	KK (Japan)	-	10.000.000	Tokyo	100%	100%	IG
Alpha MOS (Shanghai) Instruments Trading Co	WOFE		1.002.000	Shanghai	100%	100%	IG

Alpha MOS UK n'a pas d'activité significative depuis le 1^{er} octobre 2000.

NOTE 6 - ECART D'ACQUISITION

Alpha Mos S.A. a acquis le 11 juillet 2008 la totalité des parts sociales de la société française Périchrom installée en région parisienne et dont l'objet social est la fabrication et la vente de matériels et consommables destinés aux laboratoires.

La société Perichrom a été absorbée par Alpha MOS SA au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2011.

L'acquisition de la société Périchrom a généré un écart d'acquisition de 484 K€ qui s'établit comme suit:

Prix d'acquisition	440 k€
Ajustement de prix	- 47 k€
Frais d'acquisition intégrés au coût des titres	76 k€
Capitaux propres de la société Périchrom au 11/07/2008	<u>15 k€</u>
Ecart d'acquisition	484 k€

Conformément à IAS 36, la valeur recouvrable de l'UGT à laquelle l'écart d'acquisition de Périchrom est affecté est appréciée en fonction de la plus forte valeur entre:

- la valeur d'utilité appréciée sur la base des cash-flows futurs de trésorerie actualisés
- la juste valeur diminuée des coûts de cession.

Le test réalisé en date du 31 décembre 2014, n'a pas révélé de perte de valeur complémentaire. Le montant cumulé des dépréciations au 31 décembre 2014 s'élève à 120 K€.

Les principales variables retenues sont les suivantes:

- les prix de ventes sont stables
- les prévisions de ventes d'unités de PR2100 sont décroissantes
- les prévisions de ventes d'ULYS sont en croissance
- le Taux d'actualisation est de 15%.

Une variation du taux de marge brute de 1% ou une variation du taux d'actualisation de 2% de plus nécessiterait une dépréciation complémentaire.

NOTE 7 - INFORMATION SECTORIELLE

Alpha M.O.S. n'opère que sur un seul secteur d'activité (instrumentation).

Sur le plan géographique, le Groupe commercialise ses produits aux Etats-Unis à travers sa filiale américaine et au Japon par l'intermédiaire de sa filiale Alpha Mos Japan.

Sur la période, et comme au cours de l'exercice 2013/2014, la filiale chinoise créée en 2011 a exercé une activité commerciale et de support technique, les ventes sur la zone étant réalisées directement par la société-mère.

La société mère opère sur le reste du monde.

Aucun client ne représente plus de 10% du chiffre d'affaires consolidé du groupe.

La répartition par zone géographique s'analyse comme suit:

	Social Alpha Mos America Inc	Social Alpha Mos Japan	Social Alpha Mos Chine	Social Alpha Mos France	Elimination	Total
Au 31 décembre 2014 (3 mois)						
Chiffre d'affaires (1)	364	791	72	1 266	- 420	2 073
Valeur comptable des actifs (2)	574	856	188	11 046	- 1227	11 437
Résultat opérationnel	145	112	-22	-303	18	-50
Investissements corporels et incorporels (2)		2		74	- 24	52
Au 30 septembre 2014 (12 mois)						
Chiffre d'affaires (1)	1 499	2 332	168	4 558	-1 416	7 141
Valeur comptable des actifs (2)	340	1 012	174	5 184	- 1 191	5 519
Résultat opérationnel	162	32	-257	-980	274	-769
Investissements corporels et incorporels (2)	0	19	0	240	-88	171

(1) Selon la situation géographique

(2) Selon l'implantation géographique des actifs

NOTE 8 - TABLEAU DE VARIATION DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**31 décembre 2014**

Valeurs brutes	30/09/2014	Augmentations de la période	Diminutions de la période	31/12/2014
Frais R&D	1 035	38	0	1 073
Brevets	313	0	0	313
Brevets en cours de validation	49	1	0	50
Logiciels	97	0	0	97
Logiciels en cours	0	0	0	0
Total	1 494	39	0	1 533
Amortissements et Dépréciations	30/09/2014	Augmentations de la période	Diminutions de la période	31/12/2014
Amortissement & Déprec des frais de R&D	399	19	- 6	412
Amortissement & Déprec des brevets	238	5	0	243
Amortissement & Déprec logiciels	94	0	0	94
Total	731	24	- 6	749
	<u>Valeur nette</u>	<u>763</u>		<u>784</u>

L'évolution des frais de R&D immobilisés au cours de l'exercice intègre les charges immobilisées conformément aux principes d'IAS38.

30 septembre 2014

Valeurs brutes	30/09/2013	Augmentations de la période	Diminutions de la période	30/09/2014
Frais R&D	953	109	-27	1035
Brevets	313	0	0	313
Brevets en cours de validation	27	22	0	49
Logiciels	100	0	-3	97
Logiciels en cours	2	0	-2	0
Total	1395	131	-32	1494
Amortissements et Dépréciations	30/09/2013	Augmentations de la période	Diminutions de la période	30/09/2014
Amortissement & Déprec des frais de R&D	348	76	-25	399
Amortissement & Déprec des brevets	220	18	0	238
Amortissement & Déprec logiciels	98	2	-5	94
Total	666	96	-30	731
	<u>Valeur nette</u>	<u>729</u>		<u>763</u>

NOTE 9 - TABLEAU DE VARIATION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES**31 décembre 2014**

Valeurs brutes	30/09/2014	Augmentations de la période	Cessions de la période	31/12/2014
Installations générales	216	0	0	216
Installations Techniques, Matériel et Outillage	854	1	0	855
Matériel de bureau & Informatique	225	10	- 53	183
Mobilier de bureau	34	2	- 2	34
Véhicules	56	0	0	56
Total	1 385	13	- 55	1 343
<i>Dont écart de conversion</i>		0	- 3	

Amortissements et Dépréciations	30/09/2014	Augmentations de la période	Cessions de la période	31/12/2014
Amort. & Dépréc. Installations générales	162	4	0	166
Amort. & Dépréc. Install. Tech, Matériel et Outillage	760	6	0	766
Amort. & Dépréc. Matériel bureau et Informatique	218	6	- 62	162
Amort. & Dépréc. Mobilier de bureau	32	0	- 2	30
Amort. & Dépréc. véhicules	56	0	0	56
Total	1 228	16	- 62	1 181
<i>Dont écart de conversion</i>		0	- 6	
Valeur nette	157			162

30 septembre 2014

Valeurs brutes	30/09/2013	Augmentations de la période	Cessions de la période	30/09/2014
Installations générales	212	4	0	216
Installations Techniques, Matériel et Outillage	870	14	-30	854
Matériel de bureau & Informatique	210	19	-4	225
Mobilier de bureau	32	2		34
Véhicules	61	1	-6	56
Total	1 385	40	-40	1 385

Dont écart de conversion 5 -3

Amortissements et Dépréciations	30/09/2013	Augmentations de la période	Cessions de la période	30/09/2014
Amort. & Dépréc. Installations générales	148	15	-1	162
Amort. & Dépréc. Install. Tech, Matériel et Outillage	635	131	-6	760
Amort. & Dépréc. Matériel bureau et Informatique	192	26	0	218
Amort. & Dépréc. Mobilier de bureau	30	8	-5	32
Amort. & Dépréc. véhicules	61	1	-6	56
Total	1 065	182	-18	1 228

Dont écart de conversion 13 4

Valeur nette 320 157

NOTE 10 - TABLEAU DE VARIATION DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

	30/09/2014	Augmentations de la période	Diminutions de la période	31/12/2014
Valeurs brutes				
Prêts	45	0	0	45
Dépôts et cautionnements	133	0	- 8	125
Valeurs mobilières de placement	45	0		45
Total	223	0	- 8	215
Dont écart de conversion			-2	
Provision sur dépôt et cautionnement	0		0	0
Total	0	0	0	0
Valeur nette	223			215

Les variations n'appellent pas de commentaire particulier.

NOTE 11 - AUTRES ACTIFS NON COURANTS

Suite au changement de date de clôture, la créance de crédit d'impôt Recherche au titre de l'exercice, recouvrable à moins d'un an, est classée dorénavant dans les actifs courants.

Il est rappelé que compte tenu de l'incertitude sur la recouvrabilité des impôts différés actifs, ces derniers ne sont pas activés par le groupe dans les comptes consolidés (voir Note 4.10).

Le groupe ne détient pas d'autres actifs non courants au 31 décembre 2014.

NOTE 12 - STOCKS ET EN-COURS

Valeurs brutes	31/12/2014	30/09/2014
Matières premières	1 156	1 031
Produits finis	190	168
Total	1 346	1 199
Provisions	31/12/2014	30/09/2014
Matières premières	349	394
Produits finis	98	98
Total	447	492
Valeur nette	899	707

L'ensemble des stocks de Matières premières sont localisés chez Alpha MOS SA.

NOTE 13 – CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

Valeur Brute	Montant Total	Moins d'un an	Moins de 5 ans	Plus de 5 ans
Clients douteux	182		127	55
Clients et comptes rattachés	1 080	1 030	50	
Total	1 262	1 030	177	55
Provisions pour dépréciation	232		177	55
Valeur Nette	1 030	1 030	0	0
<i>Rappel 30/09/2014 - Valeur nette</i>	<i>1 037</i>	<i>1 037</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

Le poste Clients intègre un montant de 5 k€ de créances affacturées antérieurement au 31 décembre 2014 (contre 49 k€ au 30 septembre 2014).

Par ailleurs, il reste à percevoir au 31 décembre 2014 un montant net de 15 k€ sur le factor qui est inscrit en autres actifs courants.

Sur les créances échues à moins d'un an, la maturité est la suivante (en k€):

- Moins de 30 jours	76
- Entre 31 et 60 jours	15
- Entre 60 et 90 jours	27

NOTE 14 – EVOLUTION DES PROVISIONS SUR ACTIF

Provisions pour dépréciation	30/09/2014	Dotations de la période	Reprises Utilisées	Reprises non utilisées	31/12/2014
sur Immobilisations Incorporelles	276			6	270
sur Immobilisations Corporelles	0				0
sur Immobilisations Financières	0			0	0
sur Créances douteuses	231	1		0	232
sur Stocks et En-Cours	492	18		63	447
Total	999	20	0	69	949

NOTE 15 – AUTRES ACTIFS COURANTS

	31/12/2014	30/09/2014
Autres actifs courants	825	800
Crédit Impôt Recherche	1 001	506
Charges constatées d'avance	202	298
Total	2 028	1 604

Les autres actifs courants sont composés principalement de créances fiscales (TVA déductible à récupérer - CICE), de créances sur le factor dont le dépôt de garantie, ainsi que d'avances versées aux fournisseurs. Il comprend également le remboursement des dettes fournisseurs en attente d'affectation conformément au plan de remboursement.

La créance de CIR comprend la créance au titre de l'année civile 2013 et 2014.

NOTE 16 – PLACEMENT A COURT TERME ET TRESORERIE ET EQUIVALENTS

Les valeurs mobilières de placement sont constituées de 45 k€ en France en SICAV nanties en garantie d'un prêt à moyen terme LCL et reclassées en immobilisations financières (voir Note 10).

Pour rappel, la société détient 32 198 actions autocontrôlées au 31 décembre 2014 valorisées en date de clôture à 74 136,30€ qui sont donc neutralisées dans les comptes consolidés en moins des capitaux propres

Ce poste comprend également deux comptes à terme pour un montant total de 4 000k€.

Le premier, pour un montant de 3 000k€, a été souscrit le 29 octobre 2014 à échéance au 29 janvier 2015.

Le second, pour un montant de 1 000k€, a été souscrit le 26 novembre 2014 à échéance au 26 février 2015.

Ils sont rémunérés au taux nominal annuel brut de 0.800% soit un taux de rendement actuariel annuel brut de 0.802%.

La trésorerie se répartissait comme suit (contrepartie en k€) au 31 décembre 2014 :

France	5 445 k€
Etats Unis	191 k€
Japon	256 k€
Chine	63 k€
Total	5 955 k€

NOTE 17 – COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Au 31 décembre 2014, le capital social était composé de 22 868 375 titres d'une valeur nominale de 0,2 €.

Catégories de titres	Valeur nominale	Nombre de titres			
		Au début de période	Créés pendant la période	Remboursés pendant la période	En fin de période
Actions ordinaires	0,2 €	4 169 047	18 699 327	0	22 868 374

Réalisation de deux augmentations de capital en numéraire au cours de l'exercice :

- Emission de 13.888.889 actions nouvelles d'un montant nominal de 2.777.777,80 €
- Emission de 4.810.438 actions ordinaires nouvelles d'un montant nominal de 962.087,60 €

Au 31 décembre 2014, il restait 32.198 titres autodétenus sur le contrat de liquidité (au 30 septembre 2014: 32.198 titres).

NOTE 18 – PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Provisions pour	30/09/2014	Dotations	Reprises	Reprises	31/12/2014
		de la période	Utilisées	non utilisées	
Litiges	211	17			228
Indemnités de Départ en Retraite	78	30			108
Remboursement de Subventions	29				29
Total	318	47	0	0	365

Dans le cours normal de ses activités, le Groupe peut faire l'objet de procédures judiciaires et de contrôles fiscaux, douaniers ou administratifs.

Le Groupe constitue une provision chaque fois qu'un risque constitue une obligation vis-à-vis d'un tiers pour laquelle le passif probable peut être estimé avec une précision suffisante. Le Groupe se défend devant les tribunaux chaque fois qu'il s'estime dans son droit. Des provisions relatives à chaque risque sont constituées au fur et à mesure en fonction des avis d'experts et du stade d'évolution de chaque dossier traité individuellement.

Il existe plusieurs litiges prud'homaux et commerciaux en cours ayant conduit à augmenter de 17 k€ les provisions en la matière.

Sur les autres risques, la société a estimé avoir constitué au 31 décembre 2014 des provisions suffisantes.

L'attention du lecteur est attirée sur la Note 22 Passifs Eventuels.

NOTE 19 – INDEMNITE DE DEPART A LA RETRAITE

Les engagements de retraite de la société française (Indemnité de Fin de Carrière) reposent sur les hypothèses actuarielles suivantes :

- Taux d'actualisation : 1.49 % au 31 décembre 2014 (4% au 30 septembre 2014),
- Taux de progression des salaires : 2.5 % au 31 décembre 2014, (3.3% au 30 septembre 2014),
- Taux de rotation du personnel : 11.5% (en moyenne, décroissant avec l'ancienneté), Table de mortalité : TV et TD 88-90
- Age de départ : 65 ans pour les cadres et les non-cadres

La provision calculée au 31 décembre 2014 selon ces hypothèses s'élève à 108 k€ et impacte ainsi le résultat consolidé de la période pour 4 k€.

L'IAS 19 révisée oblige de constater immédiatement et en totalité les écarts actuariels en autres éléments du résultat global.

Les hypothèses actuarielles modifiées par rapport à l'exercice précédent concernent le taux d'actualisation et le taux de progression des salaires. Conformément à l'IAS 19 l'écart actuariel de la période a été comptabilisé en capitaux propres pour 26k€.

NOTE 20 – PASSIFS FINANCIERS ET AUTRES PASSIFS NON COURANTS

Valeur Brute	Montant Total	Courants (moins d'1 an)	Non-Courants (plus d'1 an)
Emprunts bancaires et assimilés	1 625	154	1 471
Intérêts courus non-échus	5	3	2
Dettes fournisseurs à plus d'un an	707		707
Dettes sociales à plus d'un an	220		220
Dettes fiscales à plus d'un an	173		173
Total	2 730	157	2 573
<i>Rappel 30/09/2014</i>	<i>3 302</i>	<i>134</i>	<i>3 168</i>

La société n'a contracté aucun nouvel emprunt au cours de la période et l'ensemble des prêts de 1 625 k€ font l'objet d'un étalement de remboursement sur 9 ans suite au plan d'apurement du passif décidé par le Tribunal de commerce de Toulouse en date du 19 septembre 2014. Cet étalement concerne uniquement la France.

Les autres passifs non courants sont composés également des dettes fournisseurs, sociales et fiscales qui sont remboursables à plus d'un an dans le cadre du plan de continuation de la société.

Compte tenu des modifications apportées aux caractéristiques des dettes, ces dernières ont été enregistrées au bilan à leur juste valeur à la date d'homologation du plan. La juste valeur des dettes a été déterminée en calculant la somme des remboursements futurs actualisés.

Les dettes en Euros à plus d'un an ont été actualisées au taux de 5% (sauf les dettes fiscales) et représentent 3 112 k€ en valeur brute et 2 573 k€ en valeur actuelle.

L'impact de l'actualisation enregistré dans le résultat financier au 31 décembre 2014 s'élève à 23K€

Le plan de remboursement des emprunts, des dettes fournisseurs, sociales et fiscales à plus d'un an s'effectue selon les modalités suivantes :

- ⇒ 9 échéances annuelles progressives (année 1 : 4%, Année 2 : 6%, Année 3 : 8%, Année 4 : 8%, Année 5 : 8%, Année 6 : 16,5%, Année 7 : 16,5%, Année 8 : 16,5%, Année 9 : 16,5%,
- ⇒ règlement en 36 trimestrialités entre les mains du commissaire à l'exécution du plan.

La société ne bénéficie pas de concours court terme sous forme de découvert.

Elle dispose d'outils de mobilisation de ses créances d'exploitation sous la forme d'affacturage auprès de Eurofactor et, pour les créances publiques y éligibles, de mobilisation auprès d'OSEO.

Au 31 décembre 2014, les montants mobilisés à ce titre étaient les suivants :

- Eurofactor 5 k€ Plafond : sans
- OSEO 0 k€ Plafond : 400 k€

Les financements en location sont indiqués en Note 32.

La filiale japonaise avait contracté sur les exercices précédents, un emprunt de 60 millions de yens (env. 600 k€). Au 31 décembre 2014, le solde du s'élevait à 151 k€, dont 55 k€ à moins d'un an.

Suite à la validation du plan d'apurement du passif, les passifs financiers à moins d'un an se répartissent comme suit :

Alpha MOS SA :

• Prêt LCL	4 k€
• Prêt TOTAL	17 k€
• Prêt OSEO Export	36 k€
• Prêt BNP COFACE Amérique du Sud	5 k€
• COFACE Japon	7 k€
• COFACE Inde	4 k€
• COFACE Chine	21 k€
• COFACE Amérique Latine	3 k€
• Prêt OSEO mobilisation CICE	1 k€
• Intérêts courus non échus	3 k€

Alpha MOS Japan KK

• Prêt bancaire	55 k€
-----------------	-------

NOTE 21 – PASSIFS COURANTS

	31/12/2014	30/09/2014
Fournisseurs et comptes rattachés	938	710
Autres dettes	1 561	1 313
Produits constatés d'avance	518	432
Total	3 017	2 455

Les autres dettes comprennent les dettes fiscales et sociales, les acomptes versés par les clients et les subventions d'investissement.

NOTE 22 – PASSIFS EVENTUELS

- Divers litiges sont en cours à la date de clôture. Des provisions destinées à couvrir les risques ont été constituées pour un montant total de 364k€.
- Droit individuel à la formation :
Le volume d'heures de formation cumulées au 31 décembre 2014 s'élève à 3 023 heures (contre 2.654 heures au 30 septembre 2014).

NOTE 23 – INFORMATION RELATIVE AUX PARTIES LIEES

Pour l'ensemble des membres de la Direction, le total des rémunérations est détaillé en note 33.

NOTE 24 – IMPOTS**24.1 Preuve de l'impôt**

	31/12/14 (3 mois)	30/09/14 (12 mois)
Résultat comptable avant impôts	(23)	(147)
Impôt théorique au taux en vigueur pour l'entreprise consolidante	8	49
Différences permanentes	5	2
Crédits d'impôts	47	183
Incidence des pertes fiscales sur le résultat	(67)	(140)
Différentiels de taux d'imposition	(14)	(39)
Autres	(18)	(65)
Charge d'impôt effective	(38)	(10)

24.2 - Défis fiscaux :

Au 31 décembre 2014, le montant des déficits reportables est le suivant :

Déficits fiscaux ordinaires France	11.482 k€	
Déficits fiscaux US	2.986 k€	(4.067 k\$)

L'imputation de ces déficits sur des bénéfices futurs ne peut pas s'envisager avec certitude à court terme. En conséquence, la société ne comptabilise pas les Impôts différés actifs.

NOTE 25 – CHARGES DE PERSONNEL

25.1 - Les charges de personnel incluent la valorisation des bons de souscription d'actions consentis au personnel qui est nulle pour la période.

25.2 – La répartition des charges de personnel sur la période est la suivante (période de 3 mois):

France	641 k€
Japon	127 k€
Etats-Unis	68 k€
Chine	7 k€

Le représentant en Inde est géré à travers un contrat de portage avec une société indienne dont il est salarié. Les honoraires de cette société sont enregistrés en Autres charges externes et n'ont pas été reclassés en Charges de Personnel. L'impact n'est pas significatif.

NOTE 26 – AUTRES PRODUITS DES ACTIVITES COURANTES

	31/12/2014 (3 mois)	30/09/2014 (12 mois)
Subventions d'Exploitation	3	20
Divers	34	97
Crédit d'Impôt Recherche	106	416
Total	143	533

Les subventions d'exploitation ont été reçues pour financer partiellement certains projets de recherche engagés par la société et un contrat CIFRE.

Le poste Divers comprend essentiellement des transferts de charges.

Le Poste Crédit Impôt Recherche est constitué du CIR calculé pour la période du 01 octobre 2014 au 31 décembre 2014.

NOTE 27 – FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Les charges directes de R&D hors coûts administratifs indirects s'élèvent pour la période à 302 k€ contre 955 k€ pour l'exercice 2013/2014.

Ces charges sont constituées principalement des rémunérations du personnel employé à ces activités, des dépenses de fonctionnement directes (hors affectation de frais administratifs indirects) associées (études et prestations, fournitures et petit matériel), ainsi que des services extérieurs relevant de la même nature.

Ces charges sont comptabilisées exclusivement sur la société-mère consolidante, les filiales exerçant exclusivement une activité de commercialisation et de prestation de services associés.

Le montant ci-dessus s'entend avant activation d'une partie de ces charges en application d'IAS38.

NOTE 28 – AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS

Les principaux postes comptabilisés en Autres produits et charges opérationnels sont :

	31/12/2014 (3 mois)	30/09/2014 (12 mois)
Produits \ Charges sur exerc. antérieurs	0	0
Amendes et pénalités diverses	0	0
Produits \ Charges sur cessions d'immo.	-12	-9
Autres Produits(+) / Charges (-)		16
Total	- 12	7

NOTE 29 - RESULTAT FINANCIER

Le résultat financier intègre :

	31/12/2014 (3 mois)	30/09/2014 (12 mois)
Résultat de Change	50	71
Produits nets sur cession de VMP et juste valeur	0	0
Dotations \ Reprises sur provisions financières	0	0
Actualisation des emprunts et dettes à plus d'un an	-23	561
Autres Produits \ Charges financiers	-1	-10
Total	26	622

Le résultat financier est composé de l'actualisation au taux de 5% des dettes à plus d'un an (détail dans la note 20) qui génère sur la période une charge financière de 23 k€.

NOTE 30 – RESULTAT PAR ACTION

Le résultat net par action est calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions en circulation pendant la période.

Le nombre moyen d'actions en circulation (22 868 374) est calculé sur la base des différentes évolutions du capital social corrigées de la détention par le Groupe de ses propres actions (à travers le contrat de liquidité).

Le nombre maximum d'actions à créer en tenant compte de l'exercice de l'ensemble des instruments détaillés Note 34 est de 33 000. Ce nombre n'inclut pas les actions pouvant être créées au titre des délégations donnés au Conseil d'Administration par l'Assemblée générale du 27 Mars 2013 (Note 34)

Nombre d'actions dilué :	22 901 374
Résultat net par action :	- 0,003 €
Résultat net par action dilué :	- 0,003 €

NOTE 31 – EFFECTIF MOYEN

	31/12/2014 (3 mois)	30/09/2014 (12 mois)
Effectif moyen France	39	44,5
- cadres (y compris mandataire social)	22	28
- non cadres	17	16,5
Effectif moyen Filiales	12	15
Total	51	59,5

NOTE 32 – ENGAGEMENTS FINANCIERS

Affacturage : Au 31 décembre 2014, l'encours de créances cédées était de 5 k€. Le contrat d'affacturage ne comprend pas d'assurance-crédit et les impayés clients éventuels sont supportés par Alpha Mos. En conséquence, Alpha MOS supportant les risques de crédit et de retard de paiement, les créances ont été maintenues à l'actif. Les créances cédées à l'affactureur ne peuvent être cédées ou nanties au bénéfice d'un tiers.

Crédit-bail : Le groupe n'a pas de contrat de crédit-bail en cours.

Locations : La société a conclu un certain nombre de contrats de location relatifs à des véhicules, des équipements informatiques et bureautique et des logiciels. Le montant des loyers dus au titre de ces contrats s'élève à 32 k€ à moins d'un an et 19 k€ à plus d'un an.

Ventes et achats à terme de devises :

La société n'a pas formalisé une stratégie globale de couverture du risque de change. Elle n'a procédé à aucune opération de couverture de change à terme au cours de l'exercice. Toutes les opérations de change sont réalisées au comptant.

Au 31 décembre 2014, la société n'avait aucun engagement à terme ou sur instrument dérivé.

Garanties données

Bénéficiaire	Nature	Montant
LCL (Prêt)	Nantissement titres	45 k€
Clients Inde	Garantie de bonne fin	19 k€
BNP	Garantie de bonne exécution	6 k€

Garanties reçues

Objet	Nature	Montant
Prêt LCL (300k€)	Garantie OSEO sur 60 %	180 k€
Prêt OSEO (150 k€)	Garantie Fonds International	90 k€
Prêt Alpha MOS KK (60 MY)	Cautiion personnelle du dirigeant de filiale	60 MYens
Location Informatique BNP	Garantie OSEO	102 k€
Garantie bancaire	Garantie à première demande Client Inde	7 k€

Engagements de retraite :

L'évaluation des engagements au titre de l'indemnité de départ à la retraite s'élève à 108 k€ (Voir Note 19).

NOTE 33 – REMUNERATION DES ORGANES DE DIRECTION – MODALITES DE RUPTURE DES MANDATS SOCIAUX

La rémunération des organes de direction ne concerne que la rémunération du Président du Conseil d'Administration.

Elle se compose, avantages en nature compris, comme suit :

	31/12/2014	30/09/2014
	(3 mois)	(12 mois)
Traitement PDG avantages en nature compris en euros	41.990	164.670

Le Conseil d'administration du 24 octobre 2014 a fixé la détermination de la rémunération variable du Président-Directeur général. Le montant provisionné au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2014 s'élève à 16 652€ et 7 493€ de charges sociales et sera versée sur le prochain exercice.

L'Assemblée Générale du 27 mars 2013 avait fixé à 30.000 euros le montant maximum des jetons de présence pouvant être attribués aux administrateurs au titre de l'exercice en cours (7^{ème} résolution). Ces jetons de présence ont été payés en date du 21 et 25 novembre 2014.

Au titre de cet exercice, aucun montant n'ayant été fixé par l'Assemblée Générale, il n'a été donc pas été constitué de provision.

Il n'est prévu aucune modalité particulière de rupture des mandats sociaux

NOTE 34 – TITRES DONNANT ACCES AU CAPITAL

Bons de souscription d'actions

Date d'assemblée	28 mars 2011
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	67 826
Dont Conseil d'Administration	15 000
Point de départ d'exercice des 1ers BSA	29 mars 2011
Date d'expiration des derniers BSA	28 mars 2015
Prix de souscription	2.58 €
Nbre actions souscrites au 31 décembre 2014	0
Nbre actions annulées au 31 décembre 2014	67 826
Solde actions à souscrire au 31 décembre 2014	0

Le délai d'attribution des BSA a expiré le 28 septembre 2012.
Ce plan ne donne plus accès au capital de la société.

Options de souscription d'actions

Date d'assemblée	31 mars 2008
Dates des conseils d'administration	9 juillet 2009
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	79 000
Dont Conseil d'Administration	0
Point de départ d'exercice des 1ères options	09 juillet 2013
Date d'expiration des dernières options	09 juillet 2016
Prix de souscription	3,24 euros
Nombre d'actions souscrites au 31 décembre 2014	0
Nombre d'actions annulées au 31 décembre 2014	46 000
Solde d'actions à souscrire au 31 décembre 2014	33 000

Récapitulatif au 31 décembre 2014

Plan	Prix	Nombre d'actions pouvant être créées	Dont Membres C.A
Options 2009	3,24 €	33.000	0
TOTAL		33.000	0

Dans l'hypothèse où la totalité des titres donnant accès au capital serait exercée, l'effet dilutif serait d'environ 1%.

Nouvelles autorisations

L'assemblée générale de la Société du 28 mars 2014 a de façon générale confirmé les délégations données au conseil d'administration.

Le tableau ci-dessous présente, de façon synthétique, les délégations en vigueur à la date de ce jour :

Nature de la délégation	Montant nominal maximal autorisé	Plafond global fixé	Durée de la délégation	Utilisation
Emission d'actions nouvelles avec maintien du DPS	800.000 €	1.000.000 €	27 mai 2015	Néant
Emission d'actions nouvelles sans maintien du DPS	800 000 €	1.000.000 €	27 mai 2015	Néant
Emission d'actions nouvelles en cas d'OPE	800 000 €	1.000.000 €	27 mai 2015	Néant
Emission d'actions nouvelles en rémunération d'apports en nature	10% du capital social	1 000 000 €	27 mai 2015	Néant
Emission d'actions nouvelles par placement privé	20 % du capital social	800.000 €	27 mai 2015	Néant
Emission d'actions réservées aux salariés	3% du capital social	1 000 000 €	27 mai 2015	Néant
Attribution d'actions gratuites par voie d'émission d'actions nouvelles et/ou de rachat d'actions existantes au profit des salariés et des mandataires	10 % du capital social	1 000 000 €	27 mai 2015	Néant
Attribution de d'options de souscription ou d'achat d'actions au profit des salariés et des mandataires	10 % du capital social	1 000 000 €	27 mai 2015	Néant

Le plafond de 1 Million d'euros est commun à l'ensemble des opérations réalisées de manière combinée pendant la durée des délégations consenties.

Le texte intégral de l'ensemble des résolutions des Assemblées Générales du 27/03/2013 et du 28/03/2014 ayant consenti les délégations ci-avant résumées, ainsi que les textes des Rapports établis par les Commissaires aux comptes sur lesdites résolutions sont disponible sur le site de la Société : <http://www.alpha-mos.com/fr/alpha-mos/information-investisseurs.php> Rubrique Assemblée Générale Mixte.

Aucune des résolutions ci-avant décrite n'a été utilisée au 31 décembre 2014, ni à la date d'arrêté des comptes consolidés.

NOTE 35 – INFORMATION RELATIVE A LA JUSTE VALEUR DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Il a été considéré que la valeur comptable des actifs et passifs financiers était représentative de la juste valeur au 31 décembre 2014.

NOTE 36 – GESTION DES RISQUESCours de conversion des devises employées

Devises	31/12/2014	30/09/2014
Dollar américain (1\$ = ...€)		
Cours de clôture	0,82366	0,79472
Cours moyen	0,81000	0,74000
Yen japonais (1JPY = ...€)		
Cours de clôture	0,006886	0,007241
Cours moyen	0,007000	0,007200
RMB chinois (1 RMB = ...€)		
Cours de clôture	0,132735	0,129396
Cours moyen	0,131200	0,120200

Risques de change

Chaque société du groupe réalise sa facturation dans sa devise nationale :

- France Facturation des clients hors groupe en Euros, et des filiales en devises
- Etats-Unis Facturation en Dollars américains
- Japon Facturation en Yens
- Chine Facturation en Yuans

La société n'a pas mis en place d'instrument financier de couverture du risque de change.

Risques de taux

Tous les engagements financiers de la société sont à taux / rémunération fixe.

Risques de liquidité

La société a mis en place depuis l'exercice clos le 30 septembre 2012 un ensemble de financements destinés à lui permettre d'assurer sa liquidité. Cette politique de gestion de la trésorerie s'est poursuivie sur l'exercice ouvert le 1^{er} octobre 2013 par le recours à l'affacturage et à la mobilisation de diverses créances.

Par ailleurs, le risque de liquidité est réduit de façon significative puisque la société a bénéficié de deux augmentations de capital consécutives au cours de l'exercice venant ainsi renforcer les fonds propres de la société à hauteur de 6.731.757,72 €.

Risques liés à l'exécution des contrats

Il existe un risque que, en cas d'inexécution totale ou partielle de ses obligations envers ses partenaires, la société puisse être redevable de pénalités. Notamment, il existe un risque en cas de retard de livraison de matériel ou d'exécution de contrats de services ou de développement.

Il n'existe plus en date de clôture de risque identifié lié à l'exécution des contrats.

NOTE 37 – TABLEAU DE VARIATION DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET

	31/12/2014	30/09/2014
Trésorerie brute	5 956	387
Soldes bancaires débiteurs et concours bancaires courants	-	0
Trésorerie nette	5 956	387
Endettement financier brut	- 1 625	- 1 639
Endettement financier net	4 331	- 1 252

Le détail de l'endettement financier est fourni en Note 20.

La variation des postes est explicitée par le Tableau des flux de trésorerie consolidé.

----- *fin du document* -----

ALPHA MOS S.A

Comptes annuels et annexe

**Exercice clos le 31 Décembre
2014 d'une durée
exceptionnelle de 3 mois**

BILAN

(En milliers d'euros sauf mentions expresses)

ACTIF	Notes annexe	Brut	31/12/2014 Amort. & Prov.	Net	30/09/2014 Net
Actif Immobilisé					
Immobilisations incorporelles	5.1				
Frais de développement		619	452	167	198
Fonds de commerce		484	121	363	363
Autres Immo. incorp.		1 619	408	1 211	1 146
Immobilisations corporelles	5.2	1 094	971	123	123
Immobilisations financières	5.3				
Participations		2 263	2 181	82	82
Prêts		3 249	3 059	190	68
Autres Immo. Fin.		122	0	122	122
TOTAL I		9 450	7 192	2 258	2 102
Actif Circulant					
Stocks et en-cours	7	1 163	412	751	648
Créances d'exploitation	8				
Clients et comptes rattachés		1 217	501	716	599
Autres créances		1 770		1 770	1 458
Valeurs Mobilières de Placement	9	4 074	62	4 012	18
Disponibilités		1 445		1 445	74
Charges constatées d'avance		78		78	258
TOTAL II		9 747	975	8 772	3 055
Ecart de conversion actif		24		24	26
TOTAL ACTIF		19 221	8 167	11 054	5 183

BILAN

(En milliers d'euros sauf mentions expresses)

PASSIF	Notes annexe	31/12/2014	30/09/2014
Capitaux propres	10		
Capital social		4 576	834
Primes liées au capital		3 770	1 353
Réserves		45	45
Report à nouveau		- 3904	-2 848
Résultat de l'exercice		-266	-1 056
Provisions réglementées		372	337
Subventions d'investissement	11	543	531
TOTAL I		5 136	-804
Avances conditionnées	11	48	48
Provisions pour risques et charges	12	280	266
Dettes	14, 15		
Emprunts et dettes auprès établissement de crédit	13	1 094	1 091
Emprunts et dettes financières diverses	13	783	773
Avances et acomptes reçus		161	163
Fournisseurs et comptes rattachés		1 482	1 539
Dettes fiscales et sociales		1 503	1 600
Autres dettes		43	73
Produits Constatés d'avance		307	296
TOTAL II		5 374	5 535
Ecart de conversion passif		217	138
TOTAL PASSIF		11 054	5 183

COMPTE DE RESULTAT

(En milliers d'euros sauf mentions expresses)

	Note Annexe	31/12/2014 Net 3 mois	30/09/2014 Net 12 mois
Chiffre d'affaires	16	1 266	4 558
Autres produits d'exploitation	17	199	1 314
Total Produits d'exploitation		1 465	5 872
Achats consommés	(a)	-572	-1 527
Charges de personnel		-637	-2 822
Autres charges d'exploitation		-488	-1 904
Impôts et taxes		-17	-196
Dotations aux amortissements et provisions		-137	-715
Résultat d'exploitation		-386	-1 292
Produits financiers		59	303
Charges financières		-22	-378
Résultat financier	19	37	-75
Résultat courant		-349	-1 367
Produits exceptionnels		12	72
Charges exceptionnelles		-35	-177
Résultat exceptionnel	20	-23	-105
Impôt sur les bénéfices	21	106	416
Résultat net		-266	-1 056

(a) Les frais de port sont présentés en achats consommés et non en autres charges d'exploitation pour un montant de 34 K€ (94 K€ en 2013/2014)

NOTES ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

SOMMAIRE

- Note 1 : Faits Majeurs de l'exercice
- Note 2 : Evènements postérieurs à la clôture
- Note 3 : Continuité d'exploitation
- Note 4 : Règles et méthodes comptables
- Note 5 : Mouvements des postes de l'actif immobilisé et des amortissements
- Note 6 : Participations
- Note 7 : Stocks et en-cours
- Note 8 : Etat des créances
- Note 9 : Valeurs mobilières de placement
- Note 10 : Capital social et Evolution des capitaux propres
- Note 11 : Autres fonds propres et quasi-fonds propres
- Note 12 : Provisions et dépréciations
- Note 13 : Etat des emprunts et dettes financières
- Note 14 : Etat des dettes
- Note 15 : Produits à recevoir – Charges à payer
- Note 16 : Ventilation du Chiffre d'affaires
- Note 17 : Autres produits d'exploitation
- Note 18 : Frais de Recherche et Développement
- Note 19 : Résultat Financier
- Note 20 : Résultat Exceptionnel
- Note 21 : Impôt sur les Sociétés
- Note 22 : Eléments relevant de plusieurs postes du bilan et du compte de résultat – entreprises liées
- Note 23 : Effectif moyen
- Note 24 : Rémunération des organes de direction
- Note 25 : Engagements hors-bilan

Tableau des Filiales et participations

NOTE 1 : FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

L'exercice courant du 1^{er} octobre 2014 au 31 décembre 2014, a été marqué par les événements suivants :

- Changement de la date de clôture de l'exercice fixée dorénavant le 31 décembre de chaque année suite à décision par l'assemblée générale extraordinaire du 24 octobre 2014. En conséquence, l'exercice clos au 31 décembre 2014 porte sur une durée exceptionnelle de 3 mois.
- Réalisation d'une augmentation de capital en numéraire réservée à la société Diagnostic Médical Systems par émission de 13.888.889 actions nouvelles d'un montant nominal de 2.777.777,80 € assortie d'une prime d'émission de 2.222.222,24 € autorisée par l'assemblée générale extraordinaire du 24 octobre 2014 et mise en œuvre par le conseil d'administration du 24 octobre 2014 ;
- Réalisation d'une augmentation de capital en numéraire avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires par émission de 4.810.438 actions ordinaires nouvelles d'un montant nominal de 962.087,60 € assortie d'une prime d'émission de 769.670,08 € autorisée par l'assemblée générale extraordinaire et mise en œuvre par le conseil d'administration du 24 octobre 2014 ;
- Imputation sur la prime d'émission des frais d'augmentation du capital pour un montant de 577.696 € ;
- Modalités de remboursement du passif selon le plan de continuation de l'entreprise validé par décision du Tribunal le 19 septembre 2014 et mise en œuvre de ce plan au cours de l'exercice :

Pour mémoire, le passif qui était réparti de la façon suivante devrait être remboursé selon les modalités édictées ci-après :

- ⇒ Dettes fournisseurs : 492 061,95€
- ⇒ Dettes fiscales : 117 604,06€
- ⇒ Dettes sociales : 937 562,32€
- ⇒ Dettes financières : 1 799 880,09€
- ⇒ Autres dettes : 173 532€ (subvention projet Object World)

Modalités de remboursement :

- Paiement de la créance super privilégiée et des créances inférieures à 300 € pour un montant total de 354 349,38€.
- Poursuite de sept contrats de location ; Paiement à 100% du passif sur 9 ans selon la répartition suivante :
 - ⇒ 9 échéances annuelles progressives (année 1 : 4%, Année 2 : 6%, Année 3 : 8%, Année 4 : 8%, Année 5 : 8%, Année 6 : 16,5%, Année 7 : 16,5%, Année 8 : 16,5%, Année 9 : 16,5%),
 - ⇒ Règlement en 36 trimestrialités entre les mains du commissaire à l'exécution du plan,
 - ⇒ Décaissement en 18 semestrialités auprès des créanciers par le commissaire à l'exécution du plan, la première semestrialité devant être réglée 6 mois après l'homologation du plan.

Au cours de l'exercice, la société a procédé aux remboursements suivants :

- ⇒ Dettes fournisseurs inférieures à 300€ : 4 004,24€
- ⇒ Dettes sociales : 121 857,64€
- ⇒ Paiement d'une trimestrialité pour 33 444,35€. La ventilation par nature de dette n'ayant pas été validée pour l'instant par le juge commissaire à l'exécution du plan, les soldes des dettes au 31 décembre 2014 ne tiennent pas compte de ce paiement qui figure au 31 décembre 2014 en totalité dans un compte d'actif en attente d'affectation (Confère note 15).

Afin de valider le plan, les garanties suivantes avaient été données :

- La société DMS s'est engagée à réaliser une augmentation de capital de façon ferme et irrévocable à hauteur de 6 M€, les 300 000€ restant seront souscrits par les actionnaires historiques de la société.

La société DMS s'est engagée à ce que cette augmentation de capital demeure au sein de la société ALPHA MOS durant la durée du plan et ne fera l'objet de remontées de trésorerie à d'autres sociétés du groupe DMS.

- La société DMS va déposer sur un compte séquestre, ouvert entre les mains de son conseil, la somme de 6 m€ après la réalisation de son augmentation de capital.
- Le fonds de commerce sera inaliénable durant toute la période du plan.
- Il n'y aura aucune distribution de dividendes pendant la durée d'exécution du plan.

La garantie liée à l'augmentation de capital de DMS a été tenue. En effet, au cours de l'exercice la société DMS a procédé à l'augmentation de capital de 6M€
Les autres garanties restent en vigueur.

- L'Assemblée générale devant approuver les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2014 se tenant le 31 mars 2015, le résultat de cet exercice est dans un compte « résultat en attente d'affectation ».

NOTE 2 : EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

- Création en cours de la filiale BOYD SENSE Inc basée à SAN FRANCISCO dans la Silicon Valley dont l'activité sera le développement de solutions connectées de mesures personnalisées des paramètres de santé, bien être et d'environnement.

NOTE 3 : CONTINUITÉ D'EXPLOITATION

Les comptes ont été arrêtés en appliquant le principe de continuité de l'exploitation. Les deux augmentations de capital intervenues en octobre 2014 permettent au Groupe Alpha MOS de bénéficier des ressources nécessaires à son exploitation pour les 12 prochains mois

NOTE 4 : REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce, du Code Monétaire et Financier et du Plan Comptable général.

Les comptes annuels présentés concernent la période de trois mois du 1er octobre 2014 au 31 décembre 2014, date de clôture d'Alpha Mos France.

Afin d'harmoniser la date de clôture avec celle de l'actionnaire principal, l'assemblée générale extraordinaire du 24 octobre 2014 a décidé de modifier la date de clôture du 30 septembre au 31 décembre. De ce fait, l'exercice a une durée exceptionnelle de 3 mois.

Par conséquent, les montants présentés dans les états financiers ne sont pas totalement comparables.

La société Alpha Mos est société-mère d'un groupe et établit à ce titre des comptes consolidés.

1. Principes et conventions générales

Les comptes annuels ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect du principe de prudence et d'indépendance des exercices et en présupposant la continuité de l'exploitation, ainsi qu'il est exposé en Note 3 supra.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

L'établissement des comptes sociaux en conformité avec les principes énoncés ci-dessus oblige les dirigeants du Groupe à faire des estimations et à émettre des hypothèses qui affectent les montants des actifs et des passifs ainsi que les montants des charges et des produits enregistrés durant l'année dans le compte de résultat. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Les principaux postes concernés par ces estimations sont les suivants : les actifs incorporels, les provisions sur stocks, les provisions pour risques et charges et les dépréciations sur les comptes clients.

Aucune dérogation aux principes comptables de base n'a été appliquée.

2. Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

3. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires réalisé par le Groupe Alpha MOS se compose principalement de ventes de produits finis (nez électroniques, échantillonneurs,...) dont le fait générateur de l'enregistrement en comptabilité est la livraison.

Le chiffre d'affaires correspondant à des prestations de services (études, travaux de recherche et développement...) est comptabilisé au fur et à mesure de la réalisation effective de ces prestations.

4. Frais de recherche et de développement

Par application du PCG, les frais de développement peuvent être immobilisés comme des actifs incorporels dès que l'entreprise peut notamment démontrer le respect de six critères.

La société suit l'évolution de ses projets de développement individuellement. A partir du moment où l'ensemble des conditions d'activation sont réunies, les frais identifiés sur le plan analytique sont immobilisés.

Les frais de développement sont amortis à compter de leur date de mise en service, c'est-à-dire de la mise en exploitation ou en commercialisation des produits issus desdits travaux.

Les dépenses ainsi portées à l'actif comprennent les coûts des matières, les études externes et dépenses de sous-traitance éventuelles, de la main d'œuvre directe et une quote-part appropriée de frais généraux.

L'amortissement est calculé sur les durées standards suivantes :

- Projets de développement de logiciels : 3 ans
- Projets de développement d'instruments : 5 ans.

Ce rythme peut être accéléré en fonction des perspectives de rentabilité par projet. Ainsi, la Société revoit lors des Situations semestrielle et annuelle, le chiffre d'affaires réalisé sur chaque projet, la marge dégagée et les prévisions d'activité. Lorsque les réalisations sont inférieures aux hypothèses initiales en termes de marge, la société procède à la dépréciation du projet par voie de provision.

Les subventions finançant des frais de recherche et de développement qui sont immobilisés sont comptabilisées en subvention d'investissement et étalées selon le rythme d'amortissement pratiqué sur les frais de recherche et de développement.

Par ailleurs, la quote-part de crédit impôt recherche correspondant aux frais de recherche et développement immobilisée est comptabilisée en subventions d'investissements qui sont réintégrés au résultat selon le rythme d'amortissement pratiqué sur les frais de recherche et de développement.

5. Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles correspondent principalement aux frais de dépôt de brevet (frais de dossiers) validés ou en cours de validation. Ils sont amortis selon la méthode linéaire sur 10 ans dès que leur validation est effective. Les immobilisations incorporelles sont enregistrées au coût historique, frais financiers exclus.

6. Fonds de commerce

Le Fonds de commerce correspond au mali technique dégagé lors de la fusion-absorption de la société Perichrom, filiale à 100%, réalisée au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2011 avec effet rétroactif au 1^{er} octobre 2010.

Ce mali technique représente la valeur des actifs incorporels apportés par la société Perichrom (know-how, clientèle, ...).

En application du règlement CRC 2004-01, ce mali n'est pas amorti mais est soumis à un test de valeur. Il subit une dépréciation lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur comptable.

Le test réalisé en date du 31 décembre 2014, n'a pas révélé de perte de valeur. Il n'a pas été constaté de dépréciation. Le montant cumulé des dépréciations au 31 décembre 2014 s'élève à 120 K€.

Les hypothèses qui ont été retenues sont :

- période de projection des flux de trésorerie 2015-2017
- taux de croissance : 0 % (stabilité de l'activité sur la période – la société estime qu'elle vendra un nombre croissant d'ULYS et un nombre décroissant de PR2100 sur chaque exercice de la période avec un prix de vente stable,).
- taux d'actualisation appliqué aux projections de flux de trésorerie : 15 %

7. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan pour leur valeur brute à leur coût d'acquisition.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon les modes et durées d'amortissement suivants :

Catégorie	Mode	Durée
Pilotes et prototypes	Linéaire	3 ans
Matériel industriel	Linéaire ou dégressif	5 ans
Matériel de bureau et informatique	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	8 ans
Agencements, aménagements, installations	Linéaire	10 ans

8. Titres de participation et prêts aux filiales

Les titres de participation des filiales figurant au bilan sont inscrits à leur coût d'acquisition qui englobe le prix d'achat des actions et l'ensemble des frais d'acquisition tels que les droits de mutation, honoraires et frais d'actes.

La valeur d'inventaire des titres correspond à leur valeur d'usage pour le groupe qui est déterminée selon une approche multicritères, tenant compte notamment de la quote-part des capitaux propres détenus et des perspectives de rentabilité. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire ainsi définie est inférieure à la valeur d'acquisition.

Par ailleurs, les frais d'acquisition donnent lieu à un amortissement dérogatoire sur une durée de 5 ans.

Les prêts et comptes-courants consentis aux filiales sont classés dans les immobilisations financières lorsqu'ils constituent un financement à plus d'un an.

Ils sont provisionnés à hauteur de la situation nette négative des filiales après provisionnement des titres.

9. Stocks et encours

Les matières premières figurent à l'actif pour leur coût d'acquisition hors frais de transport selon la méthode du « premier entré, premier sorti » (Méthode F.I.F.O).

Les produits finis figurent à l'actif pour leur coût de revient qui intègre le coût de la matière première, les coûts de sous-traitance ainsi que les frais de main d'œuvre internes relatifs au contrôle qualité des capteurs.

Les stocks font l'objet d'une provision pour dépréciation après analyse par famille de matériel stocké et/ou ligne à ligne pour l'ensemble des références en stock, lorsque la valeur de réalisation est inférieure à la valeur d'inventaire.

10. Créances clients

Les créances clients sont enregistrées à leur valeur nominale. Le cas échéant, une provision pour dépréciation est constituée après analyse individuelle de la recouvrabilité desdites créances.

Les dépenses engagées sur des contrats de développement réalisés sur plusieurs exercices sont enregistrées en factures à établir (marge à l'avancement). Une provision pour pertes à terminaison est éventuellement constituée en fonction des résultats estimés sur ces opérations.

11. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont enregistrées à la valeur d'achat. Le cas échéant, une provision pour dépréciation est constituée si la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'achat.

12. Indemnités de départ à la retraite

Conformément aux dispositions de la loi française, la société s'affranchit de ses obligations de financement des retraites du personnel en France par le versement de cotisations calculées sur la base des salaires aux organismes qui gèrent les programmes de retraite. Il n'y a pas d'autre engagement lié à ces contributions.

La loi française exige également, le cas échéant, le versement en une seule fois d'une indemnité de départ en retraite. Cette indemnité est fixée en fonction de l'ancienneté et du niveau de rémunération au moment du départ. Les droits sont uniquement acquis aux salariés présents dans l'entreprise au moment du départ en retraite.

L'engagement de la société au 31 décembre 2014 n'est pas significatif compte tenu du peu d'ancienneté du personnel et de l'âge moyen des effectifs concernés ; ainsi aucune provision pour indemnité de départ à la retraite n'a été comptabilisée au 31 décembre 2014. A titre indicatif, l'évaluation de cette provision au 31 décembre 2014 s'élève à 108 K€. Cette évaluation est réalisée selon les hypothèses suivantes :

- Taux d'actualisation : 1,49 % au 31 décembre 2014
- Taux de progression des salaires : 2,5 % pour les cadres et non cadres,
- Taux de rotation du personnel : 11,5% (selon l'âge),
- Table de mortalité : TD 88-90
- Age de départ : 65 ans

13. Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE)

Le CICE comptabilisé au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014 s'élève à 11.985 €.

Le traitement comptable de ce crédit d'impôt a été opéré par le débit du compte « 444400 Etat CICE » et par le crédit du compte « 645840 CICE ».

La comptabilisation de ce crédit d'impôt au crédit d'un compte de charges de personnel vient diminuer le poids des charges de personnel sur l'exercice. Cette baisse des charges de personnel entraîne une amélioration de l'excédent brut d'exploitation (EBE) et améliore dans la même proportion le résultat d'exploitation.

Ce crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi devrait permettre à notre entreprise de réaliser des efforts en matière d'investissement, de recherche, d'innovation, de formation, de recrutement, de prospection de nouveaux marchés, de transition écologique et énergétique et de reconstitution des fonds de roulement.

Au titre de l'exercice 2014, la société n'a pas demandé de préfinancement du crédit d'impôt.

14. Provisions pour risques et charges

En application du Règlement CRC n° 2000-06, une provision est enregistrée lorsque Alpha Mos a une obligation réelle pour laquelle une estimation fiable peut-être réalisée avec une précision suffisante, résultat d'un événement passé, et pour laquelle une sortie de ressources est probable.

15. Résultat exceptionnel

Les éléments exceptionnels comprennent les éléments de charges et de produits de l'activité courante dont la nature et les montants présentent un caractère non récurrent ou extraordinaire.

16. Crédit d'impôt recherche

Depuis le 1^{er} janvier 2008 et conformément à la réglementation en vigueur, le Crédit d'Impôt Recherche est comptabilisé en totalité sur le volume des dépenses de recherche et développement éligibles de la période.

La créance de Crédit d'Impôt Recherche sera exigible après dépôt de la liasse fiscale concernant l'année civile à laquelle il se rattache.

Les effets sont détaillés en Note 21 – Impôt sur les sociétés.

17. Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date d'opération.

A la clôture de l'exercice, les créances et dettes en devises sont évaluées au dernier cours de change :
JPY : 0,006886 € - USD : 0,82366 € - RMB : 0,132735 € - GBP : 1,28386 - CHF : 0,831670 €

La différence résultant de l'écart entre la valeur issue du dernier cours de change et la valeur de comptabilisation est portée en écart de conversion actif ou passif. Une provision pour risque de change est constituée à hauteur des pertes de change latentes.

NOTE 5 : MOUVEMENTS DES POSTES DE L'ACTIF IMMOBILISE ET DES AMORTISSEMENTS

5. 1. Variation des immobilisations incorporelles et amortissements

Immobilisations incorporelles	30/09/2014	Augmentations de la période	Diminutions de la période	31/12/2014
Valeurs brutes				
Frais de développement	619			619
Frais de développement en cours	1 098	61		1 159
Brevets	313			313
Brevets en cours de validation	48	1		49
Logiciels	98			98
Mali de fusion	484			484
Total	2 660	62		2 722

Au cours de l'exercice, un projet abandonné (totalement amorti sur l'exercice précédent) a été supprimé des actifs immobilisés.

Amortissements et perte de valeur	30/09/2014	Augmentations de la période	Diminutions de la période	31/12/2014
Amortissement des frais de R&D	391	31		422
Provision pour dépréciation Frais R&D	105		6	99
Provision pour dépréciation du mali de fusion	120			120
Amortissement des brevets	240	4		244
Amortissement logiciels	96			96
Total	952	35	6	981
<u>Valeur nette</u>	<u>1 707</u>			<u>1 741</u>

Les amortissements sont pratiqués selon le mode linéaire.

5.2. Tableau de variation des immobilisations corporelles et amortissements

Immobilisations corporelles	30/09/2014	Augmentations de la période	Diminutions de la période	31/12/2014
Valeurs brutes				
Installations générales	203			203
Installations techniques, matériel et outillage	478	1		479
Pilotes et prototypes	263			263
Matériel de bureau & informatique	156	8	50	114
Mobilier de bureau	31	1	2	30
Matériel de transport	3			3
Total	1 134	10	52	1094

La diminution des postes d'immobilisations résulte de la mise au rebut d'éléments obsolètes, amortis mais également de matériel de laboratoire vendu.

Amortissements et perte de valeur	30/09/2014	Augmentations de la période	Diminutions de la période	31/12/2014
Amortissements installations générales	149	4		153
Amortissements matériel et outillage	417	6		422
Pilotes et prototypes	263			263
Amortissements matériel de bureau et informatique	149	1	49	101
Amortissements mobilier de bureau	30		2	28
Amortissements véhicules	3			3
Total	1011	11	51	971
Valeur nette	123			123

Les amortissements sont pratiqués selon le mode linéaire.

L'augmentation des dotations aux amortissements des immobilisations corporelles est principalement constituée des Pilotes et prototypes.

Les diminutions d'amortissements sur la période correspondent à la reprise des amortissements antérieurement constatés sur les matériels mis au rebut ainsi qu'une cession de matériel de laboratoire.

5.3. Tableau de variation des immobilisations financières et provisions

Immobilisations financières	30/09/2014	Augmentations de la période	Reclassement	Diminutions de la période	31/12/2014
Valeurs brutes					
Titres de filiales et participations	2 263				2 263
Prêts construction	67				67
Prêts	3 107	75			3 182
Dépôts et cautionnements	77				77
Autres immobilisations financières (2)	45	-			45
Total	5 559	75	-		5 634
Provisions sur immobilisations financières					
Titres de filiales et participations	2 181				2 181
Prêts	3 106	7		54	3 059
Dépôts et cautionnements					-
Total	5 287	7	-	54	5 240
Valeur Nette	272				394

(1) La société détient des actions d'autocontrôle. Voir Note 9 - Valeurs mobilières de placement

(2) Il s'agit de SICAV nanties au bénéfice du prêteur LCL (45.257 €) classées en immobilisations financières compte tenu de leur illiquidité.

NOTE 6 : PARTICIPATIONS

Le tableau des filiales et participations figure en annexe.

L'ensemble des filiales est intégré globalement dans les comptes consolidés du groupe.

NOTE 7 : STOCKS ET EN-COURS

Stocks et en-cours	30/09/2014	31/12/2014
Matières premières	1 020	1 079
Produits finis	90	84
Valeur brute	1 110	1 163
Matières premières	394	349
Produits finis	68	63
Total Provision	462	412
<u>Valeur nette</u>	648	751

NOTE 8 : ETAT DES CREANCES

8.1 Etat des créances

Créances	Montant brut	Moins d'un an	Plus d'un an
De l'actif immobilisé			
Prêts aux filiales (1)	3182		3 182
Prêt construction	67		67
Dépôts et cautionnement	77		77
Total	3 326	0	3 326
De l'actif circulant			
Clients douteux	500		500
Clients et comptes rattachés	717	717	
Crédit Impôt Recherche et CICE	1 000	1000	
Trésor Public TVA	510	445	65
Comptes-courants Filiales	0	0	
Factors	15	15	
Avances et acomptes versés aux fournisseurs	172	172	
Autres	73	73	
Total	2 987	2 422	565
Total général	6 313	2 422	3 891
<i>Rappel de l'exercice précédent (30/09/2014)</i>	<i>5 787</i>	<i>1 700</i>	<i>4 087</i>

(1) Les prêts aux filiales sont provisionnés en totalité

8.2 Détail des autres créances

	30/09/2014	31/12/2014
Crédit Impôt Recherche et CICE	859	1 000
Personnel Acomptes	1	0
TVA	335	510
Comptes courants filiales	0	0
Fournisseurs - Acomptes sur commandes	188	172
Factor	59	15
Autres	15	73
Valeurs Brutes	1 457	1 770
Provisions comptes courants	0	0
Valeurs nettes	1 457	1 770

La créance de CIR comprend la créance au titre l'année civile 2013 à hauteur de 506.278 € et le montant calculé au titre de l'année 2014 à hauteur de 419.108 € (Voir Note 4 § 15 et Note 21). Le CICE d'un total de 75.262 € comprend la créance au titre de l'année civile 2013 à hauteur de 36.413 € et la provision calculée au titre de l'année 2014 à hauteur de 38.849 €.

La société réalisant une part importante de son chiffre d'affaires à l'exportation présente régulièrement un solde de TVA créditeur et sollicite auprès du Trésor Public le remboursement de ce crédit. Au 31 décembre 2014, des remboursements avaient été demandés pour un montant total de 185 K€. A ce jour, le remboursement n'est pas intervenu. Le solde du poste comprend le crédit reportable et la TVA déductible sur achats et factures non parvenues.

La société ayant conclu un contrat d'affacturage au cours de l'exercice, la créance figurant au poste Factor comprend à hauteur de 9.221 € des créances cédées non encore créditées à la société et à hauteur de 5.326 € le dépôt de garantie. En outre, il existe une créance de 6.881 € au titre d'une mobilisation auprès d'OSEO d'un contrat public.

Les prêts octroyés par Alpha Mos France à ses filiales sont classés en immobilisations financières.

NOTE 9 : VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La société détient 32 198 actions autocontrôlées au 31 décembre 2014 valorisées en date de clôture à 74 136,30€. Au 31 décembre 2014, le montant cumulé de la provision pour dépréciation s'élève à 61 579,08€. Ce capital avait été mis à la disposition de la société de bourse Portzamparc, en sa qualité de teneur de marché pour l'exécution du contrat d'animation du titre. Ce contrat a été résilié.

Les SICAV, nanties en garantie du prêt à moyen terme LCL sont classées en Immobilisations financières compte tenu de leur illiquidité.

Ce poste comprend également deux comptes à terme pour un montant total de 4 000k€.

Le premier, pour un montant de 3 000k€, a été souscrit le 29 octobre 2014 à échéance au 29 janvier 2015.

Le second, pour un montant de 1 000k€, a été souscrit le 26 novembre 2014 à échéance au 26 février 2015.

Ils sont rémunérés au taux nominal annuel brut de 0.800% soit un taux de rendement actuariel annuel brut de 0.802%.

NOTE 10 : CAPITAL ET EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES

10.1 Composition du capital social

Au 31 décembre 2014, le capital social était composé de 22 868 375 titres d'une valeur nominale de € 0,2.

Catégories de titres	Valeur nominale	Nombre de titres			
		Au début de période	Créés pendant la période	Remboursés pendant la période	En fin de période
Actions	0.2 €	4 169 047	18 699 327	0	22 868 374

Réalisation de deux augmentations de capital en numéraire au cours de l'exercice :

- Emission de 13.888.889 actions nouvelles d'un montant nominal de 2.777.777,80 €
- Emission de 4.810.438 actions ordinaires nouvelles d'un montant nominal de 962.087,60 €

La société détient 32 198 titres en propre au 31 décembre 2014

10.2 Variation des capitaux propres

	Capital Actions Ordinaires	Réserves et résultats non distribués	Autres	Total
Au 30 septembre 2013	834	-1 245		-411
Augmentation de capital				
Prime d'émission				
Provisions réglementées			131	131
Subventions d'investissement			531	531
Résultat net		-1 056		-1 056
Au 30 septembre 2014	834	-2 301	662	-804
Augmentation de capital	3 742			3 742
Prime d'émission		2 417		2 417
Provisions réglementées			35	35
Subventions d'investissement			12	12
Résultat net		-266		-266
Au 31 décembre 2014	4 576	-150	709	5 135

Les provisions réglementées correspondent à des amortissements dérogatoires comptabilisés sur les projets de R&D activés par la société (cf. Note 4 Règles et méthodes comptables § 4).

Les subventions d'investissement correspondent aux financements des dépenses de recherche et développement qui ont été immobilisées à l'actif du bilan.

La présentation ci-dessus au 30 septembre 2013 ne tenait pas compte de ces subventions qui ont donc été rajoutées pour le solde total au 30 septembre 2014 de 531 k€. Pour mémoire, les subventions d'investissement s'élevaient au 30 septembre 2013 à 486 k€ et à 45k€ au 30 septembre 2014.

10.3 Titres donnant accès au capital

L'Assemblée Générale, statuant en matière extraordinaire, a consenti diverses autorisations au Conseil d'Administration aux fins de donner accès au capital social.

Ces programmes et leur état d'utilisation au 31 décembre 2014 sont détaillés ci-dessous :

Bons de souscription d'actions

Date d'assemblée	28 mars 2011
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	67 826
Dont Conseil d'Administration	15 000
Point de départ d'exercice des 1ers BSA	29 mars 2011
Date d'expiration des derniers BSA	28 mars 2015
Prix de souscription	2.58 €
Nbre actions souscrites au 31 décembre 2014	0
Nbre actions annulées au 31 décembre 2014	67 826
Solde actions à souscrire au 30 sept. 2014	0

Le délai d'attribution des BSA a expiré le 28 septembre 2012.

Ce plan ne donne plus accès au capital de la société.

Options de souscription d'actions

Date d'assemblée	31 mars 2008
Dates des conseils d'administration	9 juillet 2009
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	79 000
Dont Conseil d'Administration	0
Point de départ d'exercice des 1ères options	09 juillet 2013
Date d'expiration des dernières options	09 juillet 2016
Prix de souscription	3,24 euros
Nombre d'actions souscrites au 31 décembre 2014	0
Nombre d'actions annulées au 31 décembre 2014	46 000
Solde d'actions à souscrire au 31 décembre 2014	33 000

Récapitulatif au 31 décembre 2014

Plan	Prix	Nombre d'actions pouvant être créées	Dont Membres C.A
Options 2009	3,24 €	33.000	0
TOTAL		33.000	0

Dans l'hypothèse où la totalité des titres donnant accès au capital serait exercée, l'effet dilutif serait d'environ 1%.

10.4 Capital Autorisé non émis

L'assemblée générale de la Société du 28 mars 2014 a de façon générale confirmé les délégations données au conseil d'administration.

Le tableau ci-dessous présente, de façon synthétique, les délégations en vigueur à la date de ce jour :

Nature de la délégation	Montant nominal maximal autorisé	Plafond global fixé	Durée de la délégation	Utilisation
Emission d'actions nouvelles avec maintien du dps	800.000 €	1.000.000 €	27 mai 2015	Néant
Emission d'actions nouvelles sans maintien du dps	800 000 €	1.000.000 €	27 mai 2015	Néant
Emission d'actions nouvelles en cas d'OPE	800 000 €	1.000.000 €	27 mai 2015	Néant
Emission d'actions nouvelles en rémunération d'apports en nature	10 % du capital social	1 000 000 €	27 mai 2015	Néant
Emission d'actions nouvelles par placement privé	20 % du capital social	800.000 €	27 mai 2015	Néant
Emission d'actions réservées aux salariés	3% du capital social	1 000 000 €	27 mai 2015	Néant
Attribution d'actions gratuites par voie d'émission d'actions nouvelles et/ou de rachat d'actions existantes au profit des salariés et des mandataires	10 % du capital social	1 000 000 €	27 mai 2015	Néant
Attribution de d'options de souscription ou d'achat d'actions au profit des salariés et des mandataires	10 % du capital social	1 000 000 €	27 mai 2015	Néant

Le plafond de 1 Million d'euros est commun à l'ensemble des opérations réalisées de manière combinée pendant la durée des délégations consenties.

Le texte intégral de l'ensemble des résolutions de l'Assemblée Générale du 27 mars 2013 ayant consenti les délégations ci-avant résumées, ainsi que les textes des Rapports établis par les Commissaires aux comptes sur lesdites résolutions sont disponible sur le site de la Société : <http://www.alpha-mos.com/fr/alpha-mos/information-investisseurs.php> Rubrique Assemblée Générale Mixte.

Aucune des résolutions ci-avant décrites n'a été utilisée au 31 décembre 2014 ni à la date d'arrêtés des comptes consolidés.

NOTE 11 : AUTRES FONDS PROPRES & QUASI-FONDS PROPRES

En K€	30/09/2014	31/12/2014
Total	531	543

Figure en subventions d'investissement, la quote-part du crédit impôt recherche relative aux projets de développement immobilisés au 30 septembre (cf. Note 4 Règles et méthodes comptables § 4).

En K€	30/09/2014	31/12/2014
Total	48	48

Figure en Avances conditionnées, une somme de 48 K€ versée par OSEO dans le cadre du contrat de R&D collaborative Open Food – Opticook.

NOTE 12 : PROVISIONS ET DEPRECIATIONS

ETAT DES PROVISIONS

Provisions	30/09/2014	Dotations de la période	Reprises de la période	31/12/2014
			Reclassement	
Amortissements dérogatoires	337	35		372
Créances clients y compris groupe	480	59	38	501
Autres créances rattachées à des participations	0		0	0
Stocks	462	14	64	412
Provision sur valeurs mobilières	56	6		62
Autres provisions pour risques et charges	237	17	0	254
Provision pour garanties données	2		0	2
Pertes de change	26		2	24
Immobilisations Incorporelles	225		6	219
Immobilisations Financières	5 287		47	5 240
Total	7 112	131	157	7 086
Dont dotations et reprises				
- d'exploitation		90	108	
- financières		6	49	

NOTE 13 : EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES

13.1 Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit

Ce poste comprend les prêts à moyen terme obtenus par la société auprès des établissements financiers. Aucun des emprunts souscrits ne comporte de covenant.

La société n'a contracté aucun nouvel emprunt au cours de l'exercice.

Ci-dessous figure l'état des emprunts auprès des établissements de crédit avant l'homologation du plan

LCL : Prêt de 300 K€ sur 5 ans souscrit en Septembre 2009 amortissable trimestriellement par échéances constantes. Taux fixe de 3,90 %. Ce prêt est garanti par le nantissement de SICAV.

Total Développement Régional : Prêt de 300 K€ sur 5 ans souscrit en Juin 2012 amortissable mensuellement avec un différé de 24 mois. Taux fixe de 1 %. Le solde du concours soit 100 K€ a été débloqué en mai 2013.

OSEO : Prêt PTZ Innovation de 480 K€ sur 26 trimestres souscrit en Juillet 2012 amortissable trimestriellement avec un différé de 11 trimestres. Taux 0 %. Ce prêt a pour objet le financement d'un programme de développement technique.

OSEO : Prêt Export de 150 K€ sur 6 ans souscrit en Janvier 2012 amortissable trimestriellement avec un différé d'un an. Taux 5,47 %. Ce prêt est garanti à 60 % par le Fonds international. Un dépôt de garantie de 7,5 K€ a été constitué. Il figure dans les dépôts de garantie en Immobilisations financières. Assurance du dirigeant.

BNPParibas : En préfinancement des dépenses de prospection relatives à l'exécution de ce contrat, Alpha Mos avait souscrit en juin 2012 un crédit auprès de BNP Paribas d'un montant de 250.000 € à échéance du 30 juin 2013. Taux EURIBOR 3 mois + 3 %. Amortissable en totalité à l'échéance.

BPIFrance : Prêt de 24 k€ en mobilisation de la créance CICE de 2013 (28 k€), souscrit en septembre 2014 et remboursable à règlement de l'Etat. Taux variable E1M+3%. Pas d'autre garantie que la cession de créance.

L'ensemble de ces prêts présentait à la date d'ouverture de la procédure de redressement judiciaire du 10 décembre 2013 un solde de 1.088 €. Le plan de remboursement décidé par le Tribunal de commerce en date du 19 septembre 2014 de Toulouse prévoit un règlement de ce solde sur une durée de 9 ans sans intérêt et pénalité.

A ce jour, la société a versé la première échéance trimestrielle dans le cadre du plan de remboursement dont la ventilation par nature de créance n'a pas été validée pour l'instant par le commissaire à l'exécution du plan, celui-ci effectuant le décaissement auprès des créanciers semestriellement.

Le solde des emprunts et dettes financières au 31 décembre 2014 n'en tient donc pas compte et la répartition par échéance est la suivante :

	Moins d'un an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Prêts bancaires	60 k€	355 k€	673 k€

13.2 Emprunts et dettes financières diverses

Ce poste est constitué des concours destinés au financement des opérations internationales. Il intègre 4 contrats Assurance Prospection souscrits auprès de la COFACE.

L'ensemble de ces avances remboursables présentait un solde de 661 k€ au 10 décembre 2013, date d'ouverture de la procédure de redressement judiciaire de la société et fait l'objet dorénavant d'un étalement sur une durée de 9 ans sans intérêt ni pénalité suite à la décision du Tribunal de commerce de Toulouse en date du 19 septembre 2014.

Ce poste est également constitué d'avances en compte courant consentis par les filiales à hauteur de 120 k€.

A ce jour, la société a versé la première échéance trimestrielle dans le cadre du plan de remboursement dont la ventilation par nature de créance n'a pas été validée pour l'instant par le commissaire à l'exécution du plan, celui-ci effectuant le décaissement auprès des créanciers semestriellement.

Le solde des emprunts et dettes financières diverses au 31 décembre 2014 n'en tient donc pas compte et la répartition par échéance est la suivante :

	Moins d'un an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Avances COFACE	36 k€	216 k€	409 k€
Avances filiales	120 k€		
Autres	2 k€		
Total	158 k€	216 k€	409 k€

13.3 Autres concours

La société ne bénéficie pas de concours court terme sous forme de découvert.

Elle dispose d'outils de mobilisation de ses créances d'exploitation sous la forme d'affacturage auprès de Eurofactor et, pour les créances publiques y éligibles, de mobilisation auprès d'OSEO.

Au 31 décembre 2014, les montants mobilisés à ce titre étaient les suivants :

- Eurofactor 5 K€ Plafond : Néant
- OSEO 0 K€ Plafond : 400 K€

Les financements en location sont indiqués en Note 25.

NOTE 14 : ETAT DES DETTES

Echéances des dettes à la clôture de l'exercice

Dettes	Montant brut	Moins d'un an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Prêts bancaires	150	8	48	94
Autres prêts	942	52	307	583
Intérêts courus	2	-	1	1
Autres dettes financières	711	39	232	440
Comptes courants	121	121		
Fournisseurs et comptes rattachés	1 482	665	159	658
Clients Avances et Acomptes	161	161		
Dettes sociales	1 240	800	145	295
Dettes fiscales	263	75	38	150
Autres dettes	43	43		
Produits constatés d'avance	307	307		
Total au 31 décembre 2014	5 422	2 271	930	2 221

Rappel de l'exercice précédent

5 584

2 413

856

2 316

Il existe par ailleurs une avance conditionnée d'un montant de 48 K€ liée à un projet de développement Opticook qui fait également l'objet d'un étalement sur 9 ans dans le cadre du plan d'étalement des dettes de la société.

Les principaux postes des PCA sont constitués par le projet Object World (140 K€).

NOTE 15 : PRODUITS A RECEVOIR – CHARGES A PAYER

Les produits à recevoir correspondent au détail suivant :

Produits à recevoir	30/09/2014	31/12/2014
Prestation étude ou maintenance	14	2
Etat	8	8
Divers	11	9
Total	33	19

Les charges à payer correspondent au détail suivant :

Charges à payer	30/09/2014	31/12/2014
Frais généraux	365	272
Charges de personnel et Org. Sociaux	419	275
Impôts	241	262
Indemnité Dommages Intérêts/ litige	43	43
Intérêts courus non échus	2	4
Jetons de présence	30	0
Total	1 100	856

NOTE 16 : VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires s'analyse comme suit :

CHIFFRE D'AFFAIRES	30/09/2014	31/12/2014
	(12 mois)	(3 mois)
Ventes d'instruments et consommables	3 605	1 116
Prestations d'ingénierie et de services	895	126
Autres	58	24
Total	4 558	1 266

Répartition géographique	30/09/2014	31/12/2014
	(12 mois)	(3 mois)
France	726	116
Export	3 832	1 150
<i>dont filiales</i>	1 337	394

NOTE 17 : AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	30/09/2014	31/12/2014
	(12 mois)	(3 mois)
Production stockée	-21	-6
Production immobilisée	210	63
Subventions d'exploitation	20	3
Reprise sur provision et transfert de charges	716	128
Produits divers	390	11
Total	1 315	199

La production immobilisée est constituée par les frais de développement remplissant les conditions d'activation prévues par le P.C.G. (62 K€) et d'immobilisations corporelles (1 K€).

NOTE 18 : FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Les charges directes de R&D hors coûts administratifs indirects s'élèvent pour l'exercice à 302 K€ contre 955 K€ pour l'exercice 2013/2014.

Ces charges sont constituées principalement des rémunérations du personnel employé à ces activités, des dépenses de fonctionnement directes (hors affectation de frais administratifs indirects) associées (études et prestations, fournitures et petit matériel), ainsi que des services extérieurs relevant de la même nature.

NOTE 19 : RESULTAT FINANCIER

Produits Financiers	30/09/2014	31/12/2014
	(12 mois)	(3 mois)
Produits nets sur cession de VMP	0	0
Gains de change	5	6
Intérêts sur placements	0	0
Intérêts sur Comptes courants	14	4
Reprises sur provision	284	49
Total	303	59
Charges Financières		
Charges nettes sur cessions de VMP	0	0
Pertes de change	25	16
Intérêts sur Emprunts	8	0
Intérêts sur Affacturage	1	0
Charges financières Groupe	0	0
Dotations aux provisions	343	6
Autres	1	0
Total	378	22
Résultat Financier	-75	37

Les reprises et dotations aux provisions concernent principalement les titres et créances groupe.
Alpha MOS – Comptes annuels 31/12/2014

NOTE 20 : RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel correspond au détail suivant :

Produits exceptionnels	30/09/2014	31/12/2014
	(12 mois)	(3 mois)
Autres produits exceptionnels	1	0
Produits de cession d'actifs	23	0
Quote-part de subvention virée à résultat	48	12
Total	72	12
Charges exceptionnelles		
Amendes, Pénalités et charges sur ex ant.	27	0
Charges exceptionnelles diverses	9	0
VNC des éléments d'actifs	11	0
Dotation aux Amortissements dérogatoires	131	35
Total	177	35
Résultat exceptionnel	-105	-23

La quote-part de subvention virée aux résultats et les Dotations et reprises d'amortissements exceptionnels concernent le traitement des immobilisations incorporelles et du CIR.

NOTE 21 : IMPOT SUR LES SOCIETES

21.1 Détermination de la charge d'impôt

- Information sur l'application des dispositions fiscales - incidence sur le résultat et les capitaux propres :

- Dotations de l'exercice aux provisions règlementées	- 35
+ Reprises de l'exercice sur provisions règlementées	0
Cumul	- 35
Impact sur l'IS au taux de droit commun	- 12
Crédit d'impôt recherche	106

- Variation des impôts différés ou latents

	Début d'exercice		Variations		Fin d'exercice	
	Actif	Passif	Actif	Passif	Actif	Passif
Amortissements dérogatoires		337		35		372
Subventions d'investissement		681		24		705
Organic		2	2	2		2
Ecarts de conversion						
- actif	26		24	26	24	
- passif		138	138	217		217

TOTAL	26	1158	164	302	24	1296
-------	----	------	-----	-----	----	------

- **Ventilation de l'impôt sur les sociétés entre résultat courant et résultat exceptionnel**

Le résultat courant et le résultat exceptionnel sont négatifs et ne supportent pas de charge d'impôt.

Le résultat fiscal de l'exercice est un déficit de 352 882 euros.

21.2 Crédit Impôt Recherche

Au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2014, Alpha Mos a poursuivi son activité de recherche et développement éligible au Crédit Impôt Recherche.

A ce titre, elle a comptabilisé sur l'exercice :

- au titre de l'année civile 2014 4^{ème} trimestre

L'effet du C.I.R. sur l'exercice est donc le suivant (en euros) :

Nature	Impact sur Compte de résultat (Produits)	Trésorerie (Encaissé)	Bilan Actif (Créances)
Situation au 30 Septembre 2014			795.607
CIR Année civile 2014 (3 mois)	129.779		129.779
Situation au 31 décembre 2014	129.779		925.386

Pour mémoire, il est rappelé que, en conséquence du Crédit d'Impôt Recherche, la société comptabilise en subventions d'équipement reçues de l'Etat la quote-part de CIR correspondant aux frais de recherche et développement immobilisés au cours de l'exercice. Ces subventions sont reprises selon les rythmes des amortissements pratiqués. Au titre de l'exercice, les subventions ainsi comptabilisées représentent 24 K€, et les amortissements 12 K€.

21.3 Déficits fiscaux

Après prise en compte du déficit fiscal de la période au 31 décembre 2014, la société dispose de déficits fiscaux à reporter sur les exercices ultérieurs. Les montants de ces déficits est le suivant :

Déficits fiscaux ordinaires	11.482 K€
-----------------------------	-----------

NOTE 22 : ELEMENTS RELEVANT DE PLUSIEURS POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT – ENTREPRISES LIEES

Il s'agit des filiales de commercialisation établies au Japon, aux Etats-Unis et en Chine.

Informations concernant les entreprises liées

	30/09/2014	31/12/2014
	(12 mois)	(3 mois)
Participations	2 263	2 263
Prêts	3106	3 182
Créances clients et comptes rattachés	655	582
Dettes rattachées à des participations	109	120
Dettes Fournisseurs	18	0
Chiffre d'affaires	1 337	394
Produits Financiers	14	2
Charges financières	0	0
Reprise sur provisions	183	85
Dotations aux provisions	290	58

NOTE 23 : EFFECTIF MOYEN

Effectif moyen France	30/09/2014	31/12/2014
	(12 mois)	(3 mois)
Dont		
- cadres	28	22
- non cadres	16,5	17
Total	44,5	39

L'effectif moyen est calculé en nombre de postes y compris, le mandataire social, les salariés à temps partiel et les contrats de professionnalisation.

Sur l'exercice, l'entreprise a enregistré 2 départs et 6 arrivées

A la fin de l'exercice, l'effectif de Alpha Mos S.A (mandataire social compris) s'établissait à 40 personnes (contre 36 personnes au 1^{er} octobre 2014) dont :

	Hommes	Femmes
Mandataire social	1	
Cadre	21	7
Non cadre	3	5
Non cadre (contrat de professionnalisation)	1	2
Total	26	14
<i>Dont à temps partiel</i>	<i>0</i>	<i>3</i>

Le représentant en Inde est géré à travers un contrat de portage avec une société indienne dont il est salarié. Les honoraires de cette société sont enregistrés en Autres charges externes et n'ont pas été reclassés en Charge de Personnel. L'impact n'est pas significatif. L'impact du CICE au titre de l'exercice est mentionné en note 4.13.

NOTE 24 : REMUNERATION DES ORGANES DE DIRECTION

- La rémunération des organes de direction ne concerne que la rémunération de Président-Directeur Général.

	30/09/2014 (12 mois)	31/12/2014 (3 mois)
Salaires bruts avantages en nature compris	101.541 €	29.542 €
<i>Dont part variable :</i>	<i>Néant</i>	<i>Néant</i>

Le Conseil d'administration du 24 octobre 2014 a fixé la détermination de la rémunération variable du Président-Directeur général. Le montant provisionné au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2014 s'élève à 16 652€ et 7 493€ de charges sociales et sera versée sur le prochain exercice.

L'Assemblée Générale du 27 mars 2013 avait fixé à 30.000 euros le montant maximum des jetons de présence pouvant être attribués aux administrateurs au titre de l'exercice en cours (7^{ème} résolution). Ces jetons de présence ont été payés en date du 21 et 25 novembre 2014.

Au titre de cet exercice, aucun montant n'ayant été fixé par l'Assemblée Générale, il n'a été donc pas été constitué de provision.

Pour information, le total des 5 salaires les plus importants, y compris le salaire du dirigeant, représentaient 123.200 € contre 410.857 € au titre de l'exercice 2013/2014.

NOTE 25 : ENGAGEMENTS HORS-BILAN

25.1. Engagements Financiers hors bilan :

Affacturation : Au 31 décembre 2014, l'encours de créances cédées était de 5 K€. Le contrat d'affacturation ne comprend pas d'assurance-crédit et les impayés clients éventuels sont supportés par Alpha Mos.

Crédit-bail : La société n'a pas de contrat de crédit-bail en cours.

Locations financières : La société a conclu un certain nombre de contrats de location relatifs à des véhicules, des équipements informatiques et bureautique et des logiciels.

Le montant des loyers dus au titre de ces contrats s'élève à 32 K€ à moins d'un an et 19 K€ à plus d'un an.

Ventes et achats à terme de devises

La société n'a pas formalisé une stratégie globale de couverture du risque de change. Elle n'a procédé à aucune opération de couverture de change à terme au cours de l'exercice. Toutes les opérations de change sont réalisées au comptant.

Garanties données

Bénéficiaire	Nature	Montant
LCL (Prêt)	Nantissement titres	45 K€
Clients Inde	Garantie de bonne fin	19 K€
BNP	Garantie de bonne exécution	6 K€

Alpha MOS – Comptes annuels 31/12/2014

Garanties reçues

Objet

Prêt LCL	Garantie OSEO sur 60 %	
Prêt OSEO 150 K€	Garantie Fonds International	
Location Informatique BNP	Garantie OSEO	102 K€
Garantie bancaire	Garantie à première demande Client Inde	7 K€

Droit individuel à la formation :

Le nombre d'heures de formation cumulées au 31 décembre 2014 s'élève à 3.023 (contre 2.654 au 30 septembre 2014).

Engagements de retraite :

L'évaluation des engagements au titre de l'indemnité de départ à la retraite s'élève à 108 K€. (Voir Note 1 §12)

25.2. Passifs éventuels et risques

- Litiges en cours :

Comme toute entreprise, Alpha MOS fait l'objet de contentieux dans ses différents domaines d'activité. La société se défend vigoureusement devant les tribunaux chaque fois qu'elle s'estime dans son droit.

Des provisions relatives à chaque risque sont constituées au fur et à mesure en fonction des avis d'experts et du stade d'évolution de chaque dossier traité individuellement. Il existe plusieurs litiges prud'homaux et commerciaux en cours.

- Risques :

Risques de change

La société réalise sa facturation en euros. Elle est toutefois exposée à un risque de taux sur les rapatriements de devises des filiales américaines (USD) et japonaise (JPY) et sur certains achats en dollars. La société couvre ponctuellement ses rentrées et sorties en devises.

Risques de taux

Tous les engagements financiers de la société sont à taux fixe.

Risques de liquidité

La société a mis en place depuis l'exercice clos le 30 septembre 2012 un ensemble de financements destinés à lui permettre d'assurer sa liquidité. Cette politique de gestion de la trésorerie s'est poursuivie depuis par le recours à l'affacturage et à la mobilisation de diverses créances.

Par ailleurs, le risque de liquidité est réduit de façon significative puisque la société a bénéficié de deux augmentations de capital consécutives venant ainsi renforcer les fonds propres de la société à hauteur de 6.731.757,72 €.

Risques liés à l'exécution des contrats

Il existe un risque que, en cas d'inexécution totale ou partielle de ses obligations envers ses partenaires, la société puisse être redevable de pénalités. Notamment, il existe un risque en cas de retard de livraison de matériel ou d'exécution de contrats de services ou de développement.

Il n'existe pas en date de clôture de risque identifié lié à l'exécution des contrats.

Alpha MOS – Comptes annuels 31/12/2014

Tableau des filiales et participations (au 31 décembre 2014)

Filiales	Devise	Capital en devise	Capitaux propres autres que le capital en devise	Quote-part du capital détenue	Valeur comptable brute des titres détenus (en euros)	Valeur comptable nette des titres détenus (en euros)	Prêts et avances consentis par la société en non encore remboursés (en euros)	C.A. hors taxes du dernier exercice clos (en devise)	Résultat du dernier exercice clos (en devise)	Dividendes encaissés au cours de l'exercice écoulé	Observations
RENSEIGNEMENTS DETAILLES											
Alpha Mos America Inc <i>7502Connelly Drive Hanover MD</i>	USD	2 114 779	-4 535 597	100%	2 071 568	0	2 091 138	448 890	175 529	0	Exercice clos le 31/12/2014 (a)
Alpha Mos UK Ltd	GBP	NS	-62 708	100%	126	0	80 700	0	0	0	En sommeil (b)
Alpha Mos Japan KK <i>Jowa Takanawa Building 1-5-4 Takanawa Minato-ku Tokyo</i>	JPY	10 000 000	31 276 599	100%	82 403	82 403	0	112 965 151	15 173 197	0	Situation au 31/12/2014 (d)
Alpha Mos (Shanghai) Trading Company Ltd <i>Suite 1001-1002 Xin Da Tower 322 Xianxia Road Changning District, Shanghai</i>	RMB	1 002 000	-9 698 654	100%	109 300	0	1 009 946	548 812	276 708	0	Exercice clos le 31/12/2014 (c)
RENSEIGNEMENTS GLOBAUX											
Filiales étrangères	EUR				2 263 397	82 403					

a) Le prêt consenti à Alpha Mos America est provisionné à hauteur de 1 968 869 €.

b) Compte courant provisionné à hauteur de 80 506€

c) Compte courant provisionné en totalité

d) Cette filiale clôture au 30 septembre mais les données résultent de l'arrêté établi le 31/12 pour la consolidation



ALPHA MOS S.A

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SUR L'ACTIVITE ET LES COMPTES SOCIAUX ET CONSOLIDES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014

TABLE DES MATIERES

1. ANALYSE DE L'ACTIVITE DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE 2013/2014	4
1.1 Evolution générale de l'activité	4
1.1.1 Chiffre d'affaires.	5
1.1.2 Carnet de commandes.	5
1.2 Evolution des coûts.....	5
1.3 Renforcement des fonds propres	5
2. ANALYSE DES COMPTES SOCIAUX	6
2.1 Compte de résultat	6
2.2 Bilan	7
3. ANALYSE DES COMPTES CONSOLIDES	7
3.1 Compte de résultat consolidé.....	7
3.2 Bilan consolidé.....	7
4. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	8
5. PERSPECTIVES	8
6. ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT	8
7. RISQUES	9
8. RESPONSABILITE SOCIALE	9
8.1 Effectifs.....	9
8.2 Réglementation sociale.....	9
8.3 Masse salariale	10
9. RESPONSABILITE ENVIRONNEMENTALE	10
10. ADMINISTRATION DE LA SOCIETE - REMUNERATIONS	10
10.1 Conseil d'Administration.....	10
10.2 Rémunération et avantages reçus par les mandataires sociaux.....	11
10.3 Mandats exercés	12
10.4 Fonctionnement du Conseil d'Administration	12
11. INFORMATIONS REGLEMENTEES	13
11.1 Dépenses et charges non déductibles fiscalement.....	13
11.2 Dividendes distribués au cours des 3 exercices précédents	13
11.3 Conventions règlementées.....	13
11.4 Informations sur le capital social.....	13
11.5 Droits de vote.....	14
11.6 Principaux actionnaires - Seuil	14
11.7 Délégations accordées par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration en application de l'article L225-129-2 du Code de Commerce	15
11.7.1 Bons de souscription d'actions.....	15
11.7.2 Options de souscription d'actions	16
11.7.3 Récapitulatif au 30 septembre 2014	16

11.8	Programme de rachat d'actions.....	17
11.9	Honoraires des Commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux payés par le Groupe.....	18
11.10	Participation des salariés au capital.....	18
11.11	Délais de paiement des fournisseurs.....	18
12.	RESOLUTIONS	19

Madame, Monsieur,

Cher actionnaire,

Nous vous avons réunis ce jour en Assemblée Générale Ordinaire, conformément à la loi et aux statuts de votre société, afin de vous présenter l'activité de la société et du Groupe ALPHA MOS au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014, de soumettre à votre approbation les comptes, sociaux et consolidés, dudit exercice et les différents rapports et documents prévus par la loi.

L'ensemble des éléments soumis à votre approbation ont été arrêtés par le Conseil d'Administration dans sa séance du 20 mars 2015.

Le présent rapport est complété par le Rapport du Président du Conseil d'Administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration et sur les procédures de contrôle interne, établi en application de l'article L.225-37 du Code de Commerce.

1. ANALYSE DE L'ACTIVITE DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014

L'exercice ouvert le 1^{er} octobre 2014 a été marqué notamment par les événements suivants :

- La date de clôture de l'exercice a été fixée dorénavant le 31 décembre de chaque année suite à décision par l'assemblée générale extraordinaire du 24 octobre 2014.

En conséquence, l'exercice clos au 31 décembre 2014 porte sur une durée de 3 mois.

- Une augmentation de capital en numéraire réservée à la société Diagnostic Medical Systems par émission de 13.888.889 actions nouvelles d'un montant nominal de 2.777.777,80 € assortie d'une prime d'émission de 2.222.222,24 € autorisée par l'assemblée générale extraordinaire du 24 octobre 2014 et mise en œuvre par le conseil d'administration du 24 octobre 2014 a été réalisée.
- Une augmentation de capital en numéraire avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires par émission de 4.810.438 actions ordinaires nouvelles d'un montant nominal de 962.087,60 € assortie d'une prime d'émission de 769.670,08 € autorisée par l'assemblée générale extraordinaire et mise en œuvre par le conseil d'administration du 24 octobre 2014 a été réalisée.

Les frais d'augmentation du capital ont été imputés sur la prime d'émission pour un montant de 577.696 €.

- Suite à la validation du plan de remboursement en date du 19 septembre 2014, l'apurement des dettes s'effectue en trente-six (36) règlements trimestriels.

Au cours de l'exercice, la société a procédé au paiement d'une trimestrialité. La ventilation par nature de dette n'ayant pas été validée pour l'instant par le juge commissaire à l'exécution du plan, les soldes des dettes au 31 décembre 2014 ne tiennent pas compte de ce paiement qui figure au 31 décembre 2014 en totalité dans un compte d'actif en attente d'affectation.

1.1 Evolution générale de l'activité

Il est ici rappelé que l'exercice concerné est de trois (3) mois et qu'il rend difficile toute comparaison par référence à l'exercice passé de douze (12) mois.

1.1.1 Chiffre d'affaires.

Du 1^{er} octobre au 31 décembre 2014, ALPHA MOS a réalisé un chiffre d'affaires hors taxes de 2.073 K€ en hausse de 21%.

Pour rappel, afin d'être aligné sur l'exercice comptable du groupe DMS, la clôture de l'exercice annuel est désormais fixée au 31 décembre de chaque année.

En conséquence, ALPHA MOS a clôturé le 31 décembre 2014 un exercice d'une durée exceptionnelle de 3 mois (1^{er} octobre au 31 décembre 2014).

Sur la période, ALPHA MOS a continué à se focaliser sur les marchés de la sécurité et la qualité alimentaire en mettant en place une structure de gestion des comptes clients clefs dont le potentiel d'achat au niveau des usines est important.

La société a de même relancé son activité environnementale pour la qualité et la sécurité de l'air en mettant une nouvelle structure commerciale dédiée qui a présenté nos produits RQ Box notamment lors du Salon POLLUTEC à Lyon au début Décembre.

La zone Japon représente plus de 35 % du Chiffre d'affaire, la zone Europe en forte progression, 27 %, les Etats Unis 18 % et pour le reste de l'Asie y compris la Chine, 15 %.

L'évolution de l'activité est positive sur toutes les zones géographiques et est particulièrement forte sur le Japon avec une progression de 134 % par rapport à N-1 sur la même période.

Nous avons aussi observé une progression du Chiffre d'affaire de 100 % en Europe (hors France).

Tout en focalisant les efforts commerciaux vers des produits à marge fortes, tels que les logiciels de traitement de données autonomes pour l'identification des odeurs simplifiées pour le contrôle de production, dont les ventes ont démarrés pendant cette période sur presque tous les territoires, ALPHA MOS maintient ses efforts de recherche en les concentrant sur des produits Nez électronique pour l'analyse en production alimentaire et sur les capteurs miniaturisés pour des applications grand public ou pour l'électroménager.

1.1.2 Carnet de commandes.

Les prises de commandes ont représenté sur la période 2,267 M€ (contre 1,965 M€ au 31 décembre 2013) et le carnet de commandes au 31 décembre s'établissait à 1,886 M€ (contre 1,276 M€ au 31 décembre 2013 retraité de l'annulation du contrat PERSEIDE) soit une augmentation de 51 %.

1.2 Evolution des coûts

La réduction des coûts de fonctionnement de la société, déjà initiée les exercices précédents, a été imposé par la procédure de redressement judiciaire.

La réduction d'effectifs et de frais généraux a donc été poursuivie.

1.3 Renforcement des fonds propres

- Une augmentation de capital en numéraire réservée à la société Diagnostic Medical Systems par émission de 13.888.889 actions nouvelles d'un montant nominal de 2.777.777,80 € assortie d'une prime d'émission de 2.222.222,24 € autorisée par l'assemblée générale extraordinaire du 24 octobre 2014 et mise en œuvre par le conseil d'administration du 24 octobre 2014 a été réalisée.
- Une augmentation de capital en numéraire avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires par émission de 4.810.438 actions ordinaires nouvelles d'un montant nominal de 962.087,60 € assortie d'une prime d'émission de 769.670,08 € autorisée par l'assemblée générale extraordinaire et mise en œuvre par le conseil d'administration du 24 octobre 2014 a été réalisée.

Les frais d'augmentation du capital ont été imputés sur la prime d'émission pour un montant de 577.696 €.

2. ANALYSE DES COMPTES SOCIAUX

L'activité de la société-mère ALPHA MOS S.A. comprend :

- La recherche et le développement de produits et solutions,
- La production et la calibration des instruments,
- La commercialisation de ces produits soit directement à ses clients (finaux ou distributeurs) en France et en zone EMEA, ainsi qu'en Asie pour le compte de la filiale chinoise, soit à ses filiales au Japon et aux Etats-Unis,
- La réalisation de prestations de services (études d'ingénierie, maintenance et SAV, analyses techniques pour des clients non équipés des matériels de la société).

Il est ici, à nouveau, rappelé que l'exercice concerné est de trois (3) mois et qu'il rend difficile toute comparaison par référence à l'exercice passé de douze (12) mois.

Les comptes sociaux et consolidés sont arrêtés sous condition de l'approbation par l'assemblée générale du 31 mars 2015 des comptes clos le 30 septembre 2014.

2.1 Compte de résultat

Au 31 décembre 2014, et donc sur trois (3) mois, le chiffre d'affaires s'est établi à 1 266 k€.

Le niveau de production immobilisée (constitué des frais de R&D activés) est toujours en diminution et ressort à 63 k€.

Cette évolution traduit toujours essentiellement l'achèvement d'un certain nombre de programmes au cours de l'exercice précédent, et bien évidemment et surtout la poursuite du projet micro-capteurs.

La société a recentré ses programmes, principalement sur les micro-capteurs, et n'a pas engagé de nouveau projet significatif au cours de l'exercice.

Au niveau des charges, l'exercice de trois (3) mois, les frais de personnel ressortent à 637 k€ et les autres coûts de fonctionnement à 488 k€.

Les difficultés rencontrées sur le projet PERSEIDES, ajoutées aux affres de la procédure collective passée, ont amené la société à constituer une provision pour risque et une provision pour non recouvrement de factures.

Les éléments sont détaillés dans l'annexe.

Par ailleurs, compte tenu du redressement judiciaire, des provisions ont été constituées.

Au 31 décembre 2014, et donc sur trois (3) mois, le résultat financier ressort à 37K€.

Lorsque les filiales ne sont pas en mesure de rembourser ces avances, ALPHA MOS SA déprécie toujours lesdites avances.

Sur l'exercice, les frais financiers externes tiennent toujours compte du recours à l'affacturage intervenus depuis l'exercice antérieur.

Le résultat exceptionnel se dégrade (- 23 K€).

Au titre de l'exercice, compte tenu du produit de crédit d'impôt recherche, le poste Impôt sur les bénéfices s'établit à 106K€.

Il est rappelé que le produit résultant de la mise en place du CICE sur l'exercice est toujours enregistré comme une diminution des charges sociales et est donc compris dans la diminution des frais de personnel.

Le résultat net de l'exercice de trois (3) mois est une perte de -266K€.

2.2 Bilan

Le bilan de votre société se caractérise par une très forte amélioration des capitaux propres à 5 136 K€ suite aux augmentations de capital intervenues durant l'exercice.

Sur l'exercice, l'endettement financier tient compte de la comptabilisation des dettes à long terme émanant du plan de continuation.

Enfin, les stocks reviennent à une valeur nette de 751M€.

Le poste Clients s'établit, au 31 décembre 2014 et donc sur trois (3) mois, à 716K€ enregistrant notamment l'effet de la mobilisation des créances chez un Factor et la diminution des créances sur les filiales.

La trésorerie courante s'est amélioré pour passer de 5 457 K€ en fin de période dont 4 012 k€ placés en comptes à terme.

3. ANALYSE DES COMPTES CONSOLIDÉS

Compte tenu de la structure du groupe, les comptes consolidés enregistrent les mêmes tendances que les comptes sociaux.

Il est ici rappelé que l'exercice concerné est de trois (3) mois et qu'il rend difficile toute comparaison par référence à l'exercice passé de douze (12) mois.

3.1 Compte de résultat consolidé

Au 31 décembre 2014, et donc sur trois (3) mois, le chiffre d'affaires s'établit à 2 072 k€.

Les charges de personnel ressortent à 843 M€, de même que les autres charges externes à 617 M€.

Les dotations aux amortissements ressortent à 40 K€.

Après prise en compte des Autres Produits et charges opérationnels et du résultat financier, le résultat de l'ensemble consolidé avant impôt est négatif de - 23 K€.

Le fort résultat financier résulte de la prise en compte et de la comptabilisation des dettes inhérente au plan de continuation.

Le Résultat net part du groupe est une perte de 62 K€.

3.2 Bilan consolidé

Le Bilan consolidé enregistre des actifs non courants à 1 525 K€.

Les actifs courants ressortent à 9 912 K€.

Les fonds propres ressortent à 5 483 K€.

Les dettes fournisseurs sur l'exercice sont de 938 k€ et les autres passifs courants à 2 079 k€.

Enfin, on note que la trésorerie consolidée ressort à 5 956 K€.

Des éléments détaillés sur l'ensemble de ces postes sont fournis dans l'annexe.

4. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Depuis le 1^{er} janvier 2015, il convient de signaler la création de la filiale BOYD SENSE Inc basée à SAN FRANCISCO dans la Silicon Valley dont l'activité est le développement de solutions connectées de mesures personnalisées des paramètres de santé, bien être et d'environnement.

5. PERSPECTIVES

Pour l'exercice en cours, l'objectif de la société est de poursuivre sa réorganisation dans les suites de la procédure de redressement judiciaire, le plan de continuation ayant été homologué suivant jugement en date du 19 septembre 2014 par le Tribunal de Commerce.

6. ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

ALPHA MOS est une société d'instrumentation analytique qui conçoit, fabrique et commercialise des produits propriétaires innovants dédiés à l'analyse d'odeur, goût et vision : les nez, langue et œil électroniques, ainsi que des solutions de mesure en continu des nuisances olfactives en environnement et une gamme complète d'instrumentation de chromatographie.

Elle fournit par ailleurs divers services associés à son savoir-faire sur ses domaines d'activité, notamment des services d'analyse pour l'évaluation sensorielle et chimique.

L'activité et le savoir-faire d'ALPHA MOS reposent à la base sur une expertise en chimie analytique mais intègre aussi des compétences en électronique, mécanique et fluïdique, ainsi qu'en algorithmie et en développement logiciel.

C'est la combinaison de ces expertises, et l'expérience des collaborateurs de la société, qui permettent d'une part de développer des instruments et d'autre part d'assister les clients dans la construction de solutions adaptées à leurs besoins propres : on comprend que l'analyse d'odeurs de produits alimentaires présente d'autres types de contraintes que, par exemple, l'analyse d'odeurs de matières plastiques.

La variété des demandes amène l'entreprise à développer en permanence de nouvelles méthodes et référentiels d'analyse et à faire évoluer ses produits et sa gamme.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014, ALPHA MOS a poursuivi le ralentissement de ses efforts de recherche et développement et la dispersion de ses équipes en les focalisant sur un nombre plus limité de produits/projets.

Notamment :

- Elle continue de se focaliser sur l'ensemble de ses projets relatifs aux micro-capteurs.
- L'homologation du plan de continuation et donc de la sortie de la procédure collective, ont permis la réactivation des projets OBJECT'S WORLD et OPEN FOOD SYSTEM.

Il est rappelé que la société procède, lorsque les conditions sont remplies, à l'activation de certaines charges de R&D en immobilisations et est éligible au Crédit d'Impôt Recherche.

7. RISQUES

En application de l'article L225-37 du Code de Commerce, le Rapport sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration et sur les procédures de contrôle interne détaille de manière détaillée les risques auxquels peut être confrontée la société.

Des précisions sont fournies dans les annexes aux comptes annuels (Note 25 - Comptes sociaux/ Note 36 - Comptes consolidés).

Les principaux risques identifiés sont le risque de liquidité et le risque lié à l'exécution des contrats.

8. RESPONSABILITE SOCIALE

8.1 Effectifs

Au 31 décembre 2014, l'effectif du Groupe ALPHA MOS se composait de 57 personnes, y compris le mandataire social.

La répartition géographique est la suivante :

France	41 personnes dont le dirigeant
Etats Unis	3 personnes
Japon	8 personnes
Chine	3 personnes
Inde	2 personnes

Des informations sont données en Note 23 de l'Annexe aux comptes sociaux.

Des précisions sont fournies à cet effet dans le Rapport sur la responsabilité Sociale et Environnementale du 31 décembre 2014.

8.2 Réglementation sociale

La société mère applique la Convention Collective de la Métallurgie.

Un accord 35 heures est en vigueur dans l'entreprise.

La société ne dispose pas de Comité d'entreprise mais il existe des délégués du personnel.

8.3 Masse salariale

La masse salariale de la société, charges sociales incluses, a représenté sur l'exercice 636.899 €.

La masse salariale du groupe pour l'exercice clos au 31 décembre 2014 est de 842 k€ contre 979 k€ pour la même période l'année précédente. L'évolution des rémunérations est à relier de manière directe avec le plan de sauvegarde de l'emploi et au non renouvellement de postes démissionnaires.

Pour rappel au 30 décembre 2014, la masse salariale du Groupe, charges sociales incluses s'était élevée à 3.785 K€, contre 4.287 K€ sur l'exercice précédent.

Les rémunérations sont établies dans le respect de la législation locale.

Il n'existe pas d'accord de participation ou d'intéressement.

9. **RESPONSABILITE ENVIRONNEMENTALE**

L'activité exercée par ALPHA MOS ne présente pas de risques particuliers pour l'environnement.

Compte tenu de la taille de l'entreprise, l'activité de l'entreprise tant en France qu'à l'étranger n'a pas d'impact significatif sur la consommation de ressources.

L'activité ne génère pas de rejets de substances susceptibles d'affecter l'environnement ou de porter atteinte à l'équilibre biologique.

Compte tenu des difficultés traversées au cours des exercices passés, la société n'a pu engager d'action particulière en matière de développement durable.

De même, et compte tenu de ces circonstances, la Société n'est pas en mesure de fournir les informations prévues par l'article R225-105-1.

Enfin, il est encore rappelé que, au titre des anciennes activités de PERICHROM, la société peut être amenée à récupérer et retraiter des sources radioactives intégrées dans des instruments qui ne sont plus commercialisés.

Elle s'appuie à cet effet sur des prestataires extérieurs qualifiés et habilités.

Des précisions sont fournies à cet effet dans le Rapport sur la responsabilité Sociale et Environnementale 2014.

10. **ADMINISTRATION DE LA SOCIETE - REMUNERATIONS**

10.1 Conseil d'Administration

Notre Société est administrée par un Conseil d'Administration de cinq (5) membres.

Au cours de l'exercice, le Conseil d'administration a tenu trois (3) réunions.

10.2 Rémunération et avantages reçus par les mandataires sociaux.

Le Président-Directeur Général, M. Jean-Christophe MIFSUD, a perçu au titre de l'exercice une rémunération totale de 41.990 € y compris avantages en nature, qui se décompose comme suit :

Rémunération fixe	41.990 €
dont ALPHA MOS France	29.542 €
dont ALPHA MOS USA	12.448 €
Rémunération variable	0 €

Le Conseil d'administration du 24 octobre 2014 a fixé la détermination de la rémunération variable du Président-Directeur général.

Le montant provisionné au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2014 s'élève à 16.652 € et 7.493 € de charges sociales et sera versée sur le prochain exercice.

Le Président du Conseil d'Administration bénéficie d'une indemnité à lui verser en cas de départ de la Société dans les conditions décrites ci-après.

En cas de révocation ou de non renouvellement, pour quelque cause que ce soit, à l'exception d'une révocation ou du non-renouvellement pour faute lourde (au sens de la jurisprudence sociale), du mandat de directeur général, exercé par Monsieur Jean-Christophe MIFSUD au sein de la Société (en ce compris dans l'hypothèse où ce dernier demeurerait membre et/ou Président du Conseil d'administration), la Société lui versera une indemnité de départ selon les termes et conditions définis ci-après (l'«Indemnité de Départ»).

Le versement de l'Indemnité de Départ par la Société à Monsieur Jean-Christophe MIFSUD sera subordonné à l'atteinte du critère de performance défini pour le versement du bonus au titre de l'exercice précédant l'année de révocation ou de non renouvellement (le «Critère de Performance»).

L'Indemnité de Départ sera égale à la rémunération brute totale (fixe et variable) versée par la Société à M. Jean-Christophe MIFSUD au cours de l'exercice clos le 31 décembre de l'année précédant la date de sa révocation ou du non renouvellement de son mandat, en cas d'atteinte du Critère de Performance. En l'absence d'atteinte du Critère de Performance, l'Indemnité de Départ sera égale à zéro (0).

La date de révocation ou de non renouvellement du mandat s'entend de la date de la tenue de la réunion de l'organe social compétent ayant décidé de la cessation du mandat.

En cas de cessation du mandat entre le 1^{er} janvier et le 31 mars d'une année N, l'Indemnité de Départ sera calculée sur la base du Critère de Performance de l'année N-1, et sera donc versée après le calcul dudit critère et au plus tard le 30 avril de l'année N.

L'Indemnité de Départ est indépendante de toute autre indemnité (en ce inclus toute indemnité éventuelle liée à une obligation de non-concurrence) dont la Société serait, le cas échéant, redevable à l'égard de M. Jean-Christophe MIFSUD du fait de la cessation de son mandat.

En application de l'article L. 225-42-1 du Code de commerce, les engagements pris par le Conseil d'administration à l'égard de Monsieur Jean-Christophe MIFSUD au titre de l'Indemnité de Départ ont été soumis à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires de la Société réunie le 31 mars 2015.

L'Assemblée Générale du 27 mars 2013 avait fixé à 30.000 euros le montant maximum des jetons de présence pouvant être attribués aux administrateurs au titre de l'exercice en cours.

Ces jetons de présence ont été payés en date du 21 et 25 novembre 2014.

Il a été mis à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale du 31 mars 2015 de fixer au montant maximal de 30.000 euros les jetons de présence pouvant être versés aux administrateurs pour l'exercice clos le 30 septembre 2014.

Au titre de cet exercice, aucun montant n'ayant été fixé par l'Assemblée Générale, il n'a été donc pas été constitué de provision.

Le Conseil d'Administration n'a pas attribué lesdits jetons.

10.3 Mandats exercés

Nom / Dénomination	Mandat ALPHA MOS	Autres Mandats
ANSEL Jean-Paul	Administrateur	<ul style="list-style-type: none"> - Président du Conseil d'Administration et Directeur Général de la société DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS - Président de la SAS APELEM - Gérant de la société SARL MEDILINK - Président d'APELEM KOREA - Président d'APELEM ESPAGNE - Administrateur Délégué de la société GSE HOLDING - Gérant de la société MERIX SARL - Gérant de la société LES TECHNIQUES RADIOLOGIQUES "LTR" SARL
KAHN Frédéric	Administrateur	<ul style="list-style-type: none"> - Vice-Président Global Key Account Management de la Société GERRESHEIMER AG
MIFSUD Jean-Christophe	Administrateur Président du Conseil d'Administration et Directeur Général	<ul style="list-style-type: none"> - Néant
MOISAN Lionel	Administrateur	<ul style="list-style-type: none"> - Néant
SIMONYI See-Nuan	Administrateur	<ul style="list-style-type: none"> - Administratrice de la société DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS

10.4 Fonctionnement du Conseil d'Administration

Le fonctionnement du Conseil d'Administration fait l'objet d'un rapport spécial en application de l'article L225-37 du Code de commerce.

Il est néanmoins rappelé que le Conseil n'a pas procédé à la dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général.

11. INFORMATIONS REGLEMENTEES

Dans le présent chapitre, nous portons à votre connaissance diverses informations dont la communication est requise par la loi.

11.1 Dépenses et charges non déductibles fiscalement

En application de l'article 223 quater du CGI, nous vous demandons d'approuver les dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39-4 du C.G.I., qui s'élèvent pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 à 0 euros

11.2 Dividendes distribués au cours des 3 exercices précédents

Nous vous rappelons qu'aucun dividende n'a été mis en distribution au titre des trois (3) derniers exercices.

11.3 Conventions réglementées

Les conventions réglementées sont détaillées dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes.

Nous vous proposons d'approuver ces conventions.

11.4 Informations sur le capital social

Au 31 décembre 2014, le capital social était composé de 22 868 375 titres d'une valeur nominale de 0,2 €.

Catégories de titres	Valeur nominale	Nombre de titres			
		Au début de période	Créés pendant la période	Remboursés pendant la période	En fin de période
Actions ordinaires	0,2 €	4 169 047	18 712 756	0	22 881 803

La société ne détient aucun titre en propre au 31 décembre 2014, hormis ceux dédiés à l'animation du titre via un contrat de liquidité.

Au 31 décembre 2014, il restait 32.198 titres issus du contrat de liquidité résilié (au 30 septembre 2014: 32.198 titres).

La société n'a pas connaissance et n'a pas été informée d'accord ou de pacte conclu entre les actionnaires.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014, l'action ALPHA MOS a évolué comme suit :

Cours au 30 septembre 2014	0,473 €
Cours au 31 décembre 2014	0,43 €
Plus haut	0,48 €
Plus bas	0,29 €
Nombre de titres échangés	572.137

A la connaissance de la société, aucune opération sur les actions de la société n'a été réalisée au cours de l'exercice par une personne visée à l'article L621-18-2 du Code Monétaire et Financier.

11.5 Droits de vote

Il est rappelé que :

- les actions inscrites au nominatif depuis au moins deux (2) ans bénéficient d'un droit de vote double.
- Les actions détenues par la société sont privées de droit de vote (actions détenues dans le cadre du contrat de liquidité)

Au 31 décembre 2014, le nombre de droits de vote était le suivant :

	31/12/2014
Nombre actions composant le capital de la société	22.881.803
Nombre de droits de vote théoriques	24.440.815
Nombre de droits de vote net	24.408.617
Nombre de votes doubles	1.559.012
Titres autodétenus dans le cadre du programme de rachat	
Titres autodétenus	32.198
Nominatif	18.722.447
Porteur	4.159.356

Ce chiffre est calculé sous déduction des actions privées de droit de vote (actions du contrat de liquidité – après la résiliation du contrat de liquidité, les actions auto-détenues demeurent privées de droit de vote).

Conformément à l'article L233-8 du Code de Commerce et au Règlement Général de l'AMF, ces données sont publiées tous les mois.

11.6 Principaux actionnaires - Seuil

Outre les obligations de déclaration de franchissement de seuil prévues par le Règlement Général de l'AMF, les Statuts de votre société (article 11) prévoient l'obligation de déclaration à la société de franchissement, à la hausse ou à la baisse, du seuil de deux (2) %.

Au cours de l'exercice, la société a été informée des franchissements de seuil ci-après et notamment des déclarations sont intervenues dans les suites de la réalisation de l'augmentation du capital décidée par l'assemblée générale du 24 octobre 2014.

Au 31 décembre 2014, la répartition du capital était la suivante :

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de votes théoriques	% des DDV théoriques
Jean Christophe MIFSUD ⁽¹⁾	894.156	3,91%	1.775.812	7,27%
Concert LOSTIE de KERHOR ⁽²⁾	774.060	3,38%	1.254.060	5,13%
JP INVEST	167.746	0,73%	335.492	1,37%
DMS	16.666.667	72,84%	16.666.667	68,19%
Auto détention	32.198	0,14%	32.198	0,13%
Flottant	4.346.976	19,00%	4.376.586	17,91%
Total	22.881.803	100,00%	24.440.815	100,00%

1) Président du Conseil et Directeur Général

2) Il existe un Concert entre M et Mme Hervé LOSTIE de KERHOR

La société n'a pas eu connaissance d'évolution depuis cette date.

A la connaissance de la société, aucun autre actionnaire ne possède plus de cinq (5) % du capital social ou des droits de vote à la clôture de l'exercice.

11.7 Délégations accordées par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration en application de l'article L225-129-2 du Code de Commerce

L'Assemblée Générale, statuant en matière extraordinaire, a consenti diverses autorisations au Conseil d'Administration aux fins de donner accès au capital social.

Ces programmes et leur état d'utilisation au 31 décembre 2014 sont détaillés ci-dessous :

11.7.1 Bons de souscription d'actions

Date d'assemblée	28 mars 2011
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	67 826
Dont Conseil d'Administration	15 000
Point de départ d'exercice des 1ers BSA	29 mars 2011
Date d'expiration des derniers BSA	28 mars 2015
Prix de souscription	2.58 €
Nombre actions souscrites au 30/09/2014	0
Nombre actions annulées au 30/09/2014	67 826

Solde actions à souscrire au 30/09 2014	0
---	---

Ce plan n'est pas expiré mais les actions ont été annulées.

Aucun de ces plans ne donne plus accès au capital de la société.

11.7.2 Options de souscription d'actions

Date d'assemblée	31 mars 2008
Dates des conseils d'administration	9 juillet 2009
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	79 000
Dont Conseil d'Administration	0
Point de départ d'exercice des 1ères options	09 juillet 2013
Date d'expiration des dernières options	09 juillet 2016
Prix de souscription	3,24 euros
Nombre d'actions souscrites au 30/09/2014	0
Nombre d'actions annulées au 30/09/2014	46 000
Solde d'actions à souscrire au 30/09/2014	33 000

Ce plan n'est pas expiré.

11.7.3 Récapitulatif au 31 décembre 2014

Plan	Prix	Nombre d'actions pouvant être créées	Dont membre du C. Administration
Option 2009	3,24 €	33.000	0
TOTAL	3,24 €	33.000	0

Dans l'hypothèse où la totalité des titres donnant accès au capital serait exercée, l'effet dilutif serait d'environ 1%.

Par ailleurs, à la suite des résolutions votées lors de l'Assemblée générale du 28 mars 2014, le Conseil d'Administration dispose d'un certain nombre de délégations lui permettant de décider, selon diverses modalités, des augmentations de capital.

Le tableau ci-dessous présente, de façon synthétique, les délégations en vigueur à la date de ce jour :

Nature de la délégation	Montant nominal maximal autorisé	Plafond global fixé	Durée de la délégation	Utilisation
Emission d'actions nouvelles avec maintien du droit préférentiel de souscription	800.000 €	1.000.000 €	27/05/2015	Néant
Emission d'actions nouvelles	800.000 €	1.000.000 €	27/05/2015	Néant

sans maintien du droit préférentiel de souscription				
Emission d'actions nouvelles en cas d'OPE	800.000 €	1.000.000 €	27/05/2015	Néant
Emission d'actions nouvelles en rémunération d'apports en nature	10 % du capital social	1.000.000 €	27/05/2015	Néant
Emission d'actions nouvelles par placement privé	20 % du capital social	800.000 €	27/05/2015	Néant
Emission d'actions réservées aux salariés	3% du capital social	1.000.000 €	27/05/2015	Néant
Attribution d'actions gratuites par voie d'émission d'actions nouvelles et/ou de rachat d'actions existantes au profit des salariés et des mandataires	10 % du capital social	1.000.000 €	27/05/2015	Néant
Attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions au profit des salariés et des mandataires	10 % du capital social	1 000 000 €	27/05/2015	Néant

Le plafond de 1 Million d'euros est commun à l'ensemble des opérations réalisées de manière combinée pendant la durée des délégations consenties.

Le texte intégral de l'ensemble des résolutions des Assemblées Générales du 27 mars 2013 et du 28 mars 2014 ayant consenti les délégations ci-avant résumées, ainsi que les textes des Rapports établis par les Commissaires aux comptes sur lesdites résolutions sont disponible sur le site de la Société

<http://www.alpha-mos.com/fr/alpha-mos/information-investisseurs.php> Rubrique Assemblée Générale Mixte.

Aucune des délégations ci-avant décrites n'a été utilisée au 31 décembre 2014 ni à la date d'arrêtés des comptes consolidés.

11.8 Programme de rachat d'actions

Il a été mis à l'ordre du jour de l'Assemblée générale du 31 mars 2015 d'autoriser le Conseil d'Administration, pour une durée de 18 mois, à acheter des actions de la société dans la limite de 10 % du capital. Cette autorisation se substitue à l'autorisation donnée par l'Assemblée générale du 28 mars 2014.

Le Conseil d'Administration n'a pas fait usage de cette possibilité.

En conséquence, au 31 décembre 2014, la société ne détenait aucune action en dehors de celles issues dans l'ancien contrat de liquidité.

11.9 Honoraires des Commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux payés par le Groupe

Le tableau ci-dessous détaille les honoraires hors taxes des Commissaires aux Comptes du groupe correspondant aux prestations effectuées sur l'exercice débuté le 1^{er} octobre 2014 et clos le 31 décembre 2014.

	Ernst & Young	Euraudit
	31/12/2014	31/12/2014
Honoraires	28.000 €	12.000 €

Il n'a pas été établi en détail, les honoraires des missions de certification, d'examen des comptes individuels et consolidés.

Aucune mission particulière liée à la certification d'un projet de Document de Référence n'a été engagée à la fin de l'exercice clos le 31 décembre 2014

11.10 Participation des salariés au capital

Nous vous précisons que, au sens de l'article L225-102 du Code de Commerce, les salariés de la société et le personnel des sociétés liées ne détiennent aucune action de la société au 31 décembre 2014.

L'Assemblée Générale tenue le 24 octobre 2014 s'étant prononcée sur une augmentation de capital, le délai de trois (3) ans prévu à l'article L225-126-6 du Code de Commerce a rejeté une résolution tendant à la réalisation d'une augmentation de capital réservée au bénéfice des salariés, celle-ci étant prorogé et l'Assemblée devra se prononcer à ce titre au plus tard le 24 octobre 2017.

Nous vous précisons qu'au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014, aucune attribution complémentaire d'options de souscription ou d'actions gratuites n'est intervenue et qu'il n'y a pas lieu à rapport spécial.

11.11 Délais de paiement des fournisseurs

En application de l'article D441-4 du Code de Commerce, nous vous précisons la décomposition du solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance (en milliers d'euros) :

Exercice	Non échues	Moins de 30 j	30 à 60 jours	Plus de 60 jours
Au 31/12/2014	1 002	93	24	91
Au 30/9/2014	1 081	115	0	22

Les dettes envers les fournisseurs dont les échéances étaient dépassées ont fait l'objet d'accords de rééchelonnement et de paiements postérieurement à la date de clôture.

12. RESOLUTIONS

Le présent rapport est présenté à la compétence de l'assemblée générale ordinaire.

Les résolutions soumises à votre approbation sont détaillées ci-après :

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et présentation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2014,
- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et présentation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2014,
- Lecture du rapport du Président du conseil d'administration sur le contrôle interne et lecture du rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du Président,
- Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux et sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2014,
- Lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur l'exécution de leur mission et sur les conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce,
- Approbation des comptes sociaux,
- Approbation des comptes consolidés,
- Conventions réglementées,
- Dépenses et charges non déductibles,
- Quitus aux administrateurs,
- Affectation du résultat,
- Jetons de présence,
- Mandat des Commissaires aux comptes – Renouvellement ou remplacement,
- Pouvoirs pour accomplir les formalités relevant de l'assemblée générale ordinaire.

Nous vous fournirons toutes explications complémentaires que vous pourrez souhaiter sur ces résolutions.

Enfin, une dernière résolution confère les pouvoirs pour l'accomplissement des formalités subséquentes à l'Assemblée Générale.

Au bénéfice des observations qui vous sont présentées dans le présent rapport, nous vous remercions de bien vouloir approuver les projets de résolutions qui vous sont présentés qui reprennent les principaux points exposés.



Le présent rapport a été présenté aux administrateurs

Le Conseil d'Administration en a approuvé les termes.

Fait à Toulouse, le 20 mars 2015

Le Président du Conseil d'Administration

Jean-Christophe MIFSUD

ALPHA MOS RAPPORT RSE AU 31 DECEMBRE 2014

Sommaire

Responsabilité sociale	2
Emploi et organisation du temps de travail	2
Formation.....	3
Rémunérations.....	3
Santé et sécurité au travail	3
Relations sociales et égalité de traitement	3
Respect des Droits de l'Homme et des principes fondamentaux de l'OIT	4
Responsabilité sociétale	4
Importance de la qualité et la performance des produits.....	4
Sous-traitance et fournisseurs	4
Impact territorial, économique et social	4
Prévention de la corruption	4
Actions de partenariat ou de mécénat	4
Responsabilité environnementale	4
Politique générale en matière d'environnement	4
Energie et changement climatique	5
Pollutions, émissions et utilisation durable des ressources	5
Gestion des déchets	5
Utilisation des sols et protection de la biodiversité	5
Tableau de correspondance Article 225 de la Loi Grenelle 2	6

Conformément aux dispositions de l'article 225 de la loi Grenelle 2 de juillet 2010, amendé par la loi « Warsmann 4 » de mars 2012 et de son décret d'application du 24 avril 2012, ce rapport RSE rend compte des dispositions d'ordre social et environnemental de l'activité du Groupe Alpha Mos ainsi que ses engagements sociétaux en faveur du développement durable.

Ce rapport est organisé en 3 parties : notre responsabilité sociale, notre responsabilité sociétale, et notre responsabilité environnementale.

Responsabilité sociale

Emploi et organisation du temps de travail

Le Groupe Alpha Mos compte 56 employés au 31.12.14, basés en France principalement, aux Etats-Unis et en Asie.

Effectif Alpha Mos 31.12.2014		
Pays	Nombre de salariés	
	Hommes	Femmes
France	26	15
Etats-Unis	2	1
Japon	7	1
Chine	2	1
Inde	2	0
TOTAL	56	

Répartition des effectifs sur Alpha Mos France par tranche d'âge		<i>Dont Hommes</i>	<i>Dont Femmes</i>
0 ans ≤ x < 35 ans	19	7	12
35 ans ≤ x < 50 ans	18	15	3
≤ 50 ans	4	4	0

La moyenne d'âge au sein d'Alpha Mos France est de 38 ans.

Dans les filiales d'Alpha Mos les salariés ont un rôle essentiellement commercial pour répondre aux besoins des clients locaux.

En France, 35 salariés sur 41 sont en contrat CDI. Le Groupe accueille régulièrement trois à quatre stagiaires par an au laboratoire, au service commercial et à la R&D. Certains de nos salariés ont été embauchés à l'issue de leurs stages.

Un accord d'entreprise fixe le nombre d'heures travaillées à 35 heures par semaine. Pour faciliter l'équilibre vie professionnelle vie privé, certains salariés (3 salariés) sont à temps partiel. Les activités du Groupe ne nécessitent pas de travail de nuit.

Le plan de sauvegarde de l'emploi s'est achevé en août 2014, avec 9 suppressions de postes. Il y a eu également 9 démissions dans l'année. Suite à la recapitalisation de la société et une amélioration de la tendance économique, la société a procédé à deux embauches en CDI (un remplacement d'un salarié démissionnaire et l'ouverture d'un poste qui avait été supprimé lors du PSE), trois embauches en contrat de professionnalisation et un CDD pour surcroît d'activité.

Le nombre de jours d'absence par type d'absence n'a pas été comptabilisé sur l'année civile 2014 pour l'effectif français. Cependant, pour la période du 1^{er} octobre 2014 au 31 décembre 2014 il s'est établi comme suit :

	4 ^{ème} trimestre 2014
Nombre de jours ouvrés (1)	2 115 jours
Taux d'absentéisme	0,52%
Total jours ouvrés d'absence	11 jours
Nombre de jours ouvrés d'absence pour maladie	11 jours
Nombre de jours ouvrés d'absence pour accident de travail	néant
Nombre de jours ouvrés d'absence pour accident de trajet	néant
Nombre de jours ouvrés d'absence pour maladie professionnelle	néant

(1) Effectif moyen x 218 jours x ¼

Les journées d'absence des salariés dans les filiales ne sont pas suivies et ne peuvent donc pas être remontées au groupe.

Formation

Dans le Groupe, les formations et la transmission du savoir se font principalement en interne. La sensibilité de chacun, notamment sur les questions de protection de l'environnement, est également un vecteur de partage de connaissances et de bonnes pratiques.

Un salarié du site toulousain a bénéficié en 2014 de 2 jours de formation sur le thème « Sauveteur Secouriste du travail ». En raison de la situation complexe de l'entreprise en 2014, les efforts n'ont pas pu porter cette année sur la politique de formation. Un plan de formation sera défini en 2015.

Rémunérations

La masse salariale du groupe pour l'exercice clos au 31 décembre 2014, exercice de 3 mois, est de 842k€ contre 979k€ pour la même période l'année précédente. L'évolution des rémunérations est à relier de manière directe avec le plan de sauvegarde de l'emploi et au non renouvellement de postes démissionnaires.

Pour rappel au 30 septembre 2014, la masse salariale du Groupe, charges sociales incluses s'était élevée à 3.785K€, contre 4.287K€ sur l'exercice précédent. Les rémunérations sont établies dans le respect de la législation locale.

Santé et sécurité au travail

Le Groupe est attentif aux conditions de santé et de sécurité au travail de ses salariés. Sur le site de Toulouse, où se déroulent la réception, le montage et les tests des appareils vendus ainsi que les analyses en laboratoire, un responsable Sécurité a été récemment nommé pour assurer la bonne application des règles de sécurité.

Les risques en matière de sécurité des employés liés à l'activité du Groupe sont limités. Concernant les risques liés à l'usage de l'électricité au niveau des tests des appareils, les compétences des salariés et l'habilitation électrique sont autant de moyens de limiter ces risques. Au niveau des nuisances sonores, les personnes travaillant dans les zones de bruit sont équipées de protections auditives.

Aucun accident du travail avec arrêt n'a été constaté en 2014. De même, aucune maladie professionnelle n'a été déclarée en 2014.

Relations sociales et égalité de traitement

En France l'effectif étant inférieur à 50 salariés, l'entreprise ne dispose pas de comité d'entreprise ni de CHSCT mais des délégués du personnel représentent les salariés. Les représentants du personnel et le management y compris le Dirigeant se rencontrent de manière régulière. Leur rôle a été prépondérant dans la gestion de la situation de redressement judiciaire de l'entreprise.

En dehors de l'accord sur le temps de travail, aucun autre accord d'entreprise n'a été signé ou n'est en vigueur en 2014.

Alpha Mos accorde une grande importance à la l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et à la lutte contre toutes les formes de discrimination. Le Groupe favorise l'emploi de salariés locaux pour ses bureaux à l'étranger.

Alpha Mos n'emploie pas de travailleurs handicapés mais a recours à des entreprises du secteur protégé pour des travaux d'imprimerie. La société envisage d'étendre ce recours à d'autres activités.

Respect des Droits de l'Homme et des principes fondamentaux de l'OIT

L'entreprise est attachée au respect des Droits de l'Homme et des principes fondamentaux de l'OIT et veille au respect des règles relatives à la liberté d'association et aux conditions de travail.

Le Groupe s'assure également que le salaire minimum de chaque pays est respecté pour l'ensemble des collaborateurs. L'entreprise interdit formellement le travail des enfants, le recours au travail forcé, et lutte contre toutes les formes de discriminations au travail.

Responsabilité sociétale

Importance de la qualité et la performance des produits

La qualité et la performance de nos appareils constituent la première priorité du Groupe. Afin de garantir une satisfaction élevée des clients, cette exigence de qualité et de performance forme le fil directeur de toute la chaîne de valeurs de l'entreprise, depuis la contractualisation avec un fournisseur ou un sous-traitant jusqu'à l'accompagnement et la formation de nos clients sur leurs appareils nouvellement achetés.

Nos produits ne représentent pas un danger pour la santé ou la sécurité de nos clients.

Sous-traitance et fournisseurs

Hormis Héraclès, l'ensemble de nos appareils d'analyse sont assemblés par des sous-traitants français (ils assemblent des petits éléments et envoient à notre Groupe des grands ensembles). Les grands ensembles sont ensuite assemblés dans notre salle de montage à Toulouse. Les pièces proviennent de Suisse, d'Espagne, des Etats-Unis et du Japon. Une fois monté, chaque appareil est testé et étalonné manuellement par un salarié qualifié d'Alpha Mos selon un protocole de tests strict.

L'appareil Héraclès est en phase de mise en sous-traitance chez un sous-traitant dans le sud-ouest.

Le choix de sous-traitants et de fournisseurs français est un gage de respect de législations sociales et environnementales strictes. La qualité et la conformité des produits reste l'axe majeur et prioritaire de sélection et de négociation avec eux. En outre, la spécificité des technologies et des composants requis pour nos appareils limite le nombre de fournisseurs et sous-traitants.

Impact territorial, économique et social

Près des ¾ des employés d'Alpha Mos sont situés en région toulousaine. De même, la priorité concernant le choix des sous-traitants auxquels le Groupe fait appel est donnée à des fournisseurs régionaux ou Français.

Les activités d'Alpha Mos génèrent donc une dynamique économique et sociale au-delà de ses propres locaux.

Prévention de la corruption

Les activités d'Alpha Mos ne sont pas sujettes à des problématiques de corruption. Néanmoins, afin de minimiser les risques de corruption, le service achat, les équipes commerciales et de direction sont sensibilisées aux situations pouvant générer un risque de corruption.

Actions de partenariat ou de mécénat

Le Groupe n'a pas en 2014 conclu d'action de partenariat ou de mécénat avec une organisation externe. A noter que des stagiaires de l'école de Chimie de Toulouse sont régulièrement embauchés pour des activités de laboratoire.

Responsabilité environnementale

Politique générale en matière d'environnement

L'activité exercée par Alpha Mos ne présente pas de risques significatifs pour l'environnement. La démarche environnementale de l'entreprise se concentre sur l'intégration des problématiques environnementales dans le management interne et dans la relation client.

Les appareils conçus et commercialisés par Alpha Mos sont porteurs d'innovations environnementales qui font progresser la surveillance et la maîtrise des effluents chimiques et odorants. Par exemple, les nez électroniques permettent de suivre en continue les émissions de composés chimiques et les nuisances olfactives provenant de sites industriels. Selon leur programmation, ils permettent de prévoir en temps réel les conséquences sur le voisinage de pollutions odorantes, ou d'économiser les ressources en eau, en énergie et en produits chimiques. Grâce à ces outils innovants, Alpha Mos a été récompensé en avril 2013 par le Trophée de l'Innovation, remis par la Ministre de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie lors du 4^e Forum national des éco-entreprises 2013.

Le Groupe n'a pas passé de provisions pour risque en matière d'environnement sur l'exercice clos au 31 décembre 2014.

Energie et changement climatique

Les consommations d'énergie du site toulousain du Groupe (74% de l'effectif total) se limitent à l'électricité pour les appareils d'analyse du laboratoire, les outils de tests et d'étalonnage des appareils reçus des sous-traitants, le chauffage et l'éclairage. Le recours aux énergies renouvelables dépend du mix énergétique du fournisseur d'électricité EDF.

Les consommations sur les autres sites du Groupe ne sont pas encore suivies et reportées au siège.

Des actions de sensibilisation seront menées en 2015 auprès des employés pour réduire la consommation d'électricité par des gestes simples (éteindre la lumière, éviter les courants d'air et les déperditions de chaleur, réduire la température de chauffage, etc...).

Les émissions de gaz à effet de serre sont principalement liées à la consommation de carburants lors du transport des appareils et par les déplacements des collaborateurs. Ces émissions ne sont aujourd'hui pas quantifiées par le Groupe. D'autre part, la situation géographique des bureaux et laboratoires n'est pas jugée sensible vis-à-vis des conséquences du changement climatique.

Pollutions, émissions et utilisation durable des ressources

Du fait de la nature des activités du Groupe, les risques de pollution liés aux rejets dans l'eau et le sol sont limités. Les tests réalisés par les appareils nécessitent de faibles quantités d'eau contenant et parfois des solvants. En effet, 80% des éléments testés dans le laboratoire d'Alpha Mos ne sont pas dénaturés ni extraits. De plus, les consommations d'eau du Groupe, hormis les tests en laboratoire, se limitent aux usages domestiques qui ne mettent pas en péril les ressources locales en eau.

Enfin, l'impact d'Alpha Mos sur les populations riveraines en termes de nuisances olfactives, sonores ou visuelles est très réduit voire inexistant.

Gestion des déchets

Les activités du Groupe, non industrielles, génèrent peu de déchets. Sur le site toulousain, des containers permettent de trier les déchets chlorés des déchets non chlorés. Les produits testés avec de l'huile ou des solvants sont stockés dans des bidons avant d'être traités en déchetterie.

Depuis 2013, le Groupe fait appel à deux prestataires locaux de traitement de déchets pour la gestion, l'enlèvement et le recyclage de ses déchets. Alpha Mos s'attache tout particulièrement à recycler et réutiliser au maximum ses appareils d'analyse. Dans le laboratoire, des appareils datant de plusieurs années permettent de réaliser des analyses de haute qualité. En fin de vie, ces appareils sont démontés et les pièces détachées sont réutilisées sur d'autres appareils de mesure. Cette réutilisation ultime permet l'économie de matières et de ressources de manière substantielle.

Lors de l'envoi des appareils ou de la réception de pièces de nombreux cartons sont stockés puis récupérés par une entreprise pour être recyclés.

Utilisation des sols et protection de la biodiversité

Les activités d'Alpha Mos sont situées en zones urbaines ou péri-urbaines, avec un impact limité sur la nature des sols et leur usage. Elles n'engendrent pas de risques directs significatifs sur les écosystèmes.

Tableau de correspondance Article 225 de la Loi Grenelle 2

Article 225 de la Loi Grenelle 2

Politique (sociale, sociétale et environnementale)

Actions menées et orientations prises par la société pour prendre en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité et remplir ses engagements sociétaux en faveur du développement durable

SOCIAL	
a) Emploi	
L'effectif total	P2
La répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique	P2
Les embauches et les licenciements	P2
Les rémunérations et leur évolution	P3
b) Organisation du travail	
L'organisation du temps de travail	P2
L'absentéisme	P3
c) Relations sociales	
L'organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec lui	P3
Le bilan des accords collectifs	P3
d) Santé et sécurité	
Les conditions de santé et de sécurité au travail	P3
Le bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail	P3
Les accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles	P3
e) Formation	
Les politiques mises en œuvre en matière de formation	P3
Le nombre total d'heures de formation	P3
f) Egalité de traitement	
Les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes	P3
Les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées	P3
La politique de lutte contre les discriminations	P3
g) Promotion et respect des stipulations des conventions de l'OIT relatives :	
Au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective	P3
À l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession	
A l'élimination du travail forcé ou obligatoire	
A l'abolition effective du travail des enfants	

SOCIÉTAL	
a) Impact territorial, économique et social de l'activité	
En matière d'emploi et de développement régional	P4
Sur les populations riveraines et locales	P4
b) Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par les activités de la société	
Les conditions du dialogue avec ces personnes ou organisations	P4
Les actions de partenariat ou de mécénat	P4
c) Sous-traitance et fournisseurs	
La prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux	P4
L'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants, de leur responsabilité sociale et environnementale	P4
d) Loyauté des pratiques	
Les actions engagées pour prévenir la corruption	P4
Les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs	P4
e) Autres actions engagées en faveur des Droits de l'Homme	P3

ENVIRONNEMENT	
a) Politique générale en matière environnementale	
L'organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales, et le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement	P4
Les actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement	P3
Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions.	P4
Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la société dans un litige en cours	P5
b) Pollution et gestion des déchets	
Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement	P5
Les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets	P5
La prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité	P5
c) Utilisation durable des ressources	
La consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales	P5
La consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation	P5
La consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables	P5
L'utilisation des sols	P5
d) Changement climatique	
Les rejets de gaz à effet de serre	P5
L'adaptation aux conséquences du changement climatique	P5
e) Protection de la biodiversité	
Les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité	P5

ALPHA MOS SA

2014

TABLEAU FINANCIER DES CINQ DERNIERS EXERCICES (En euros)

Date d'arrêté	30/09/2011 12 mois	30/09/2012 12 mois	30/09/2013 12 mois	30/09/2014 12 mois	31/12/2014 3 mois
Capital social (en milliers d'euros)	781 029,40	781 029,40	833 809,40	833 809,40	4573674,8
Nombre d'actions ordinaires	3905147	3905517	4169047	4169047	22868375
Nombre maximal d'actions futures à créer	960510	828010	251000	33000	33000
Chiffre d'affaires H.T	7634726	6432729	6357453	4557990	1265853
Résultat avant impôt, participation et charges calculées (amortissements et provisions)	-776558	-1618163	-857464	-1214258	-356426
Impôt sur les bénéfices	226992	917995	301023	416487	106155
Participation des salariés due au titre l'exercice	0	0	0	0	0
Résultat après impôt, participation et charges calculées (amortissements et provisions)	-741682	-2339193	-2848478	-1055654	-271999
Résultat distribué	-	-	-	-	-
DONNEES PAR ACTION					
Résultat avant impôt, participation et charges calculées (amortissements et provisions)	-0,141	- 0,18	-0,21	-0,29	-0,02
Résultat après impôt, participation et charges calculées (amortissements et provisions)	-190	- 0,60	- 0,68	-0,25	-0,01
Dividende attribué	-	-	-	-	-
AUTRES INFORMATIONS					
Effectif moyen des salariés	53	55	53	44	39
Montant de la masse salariale	2303120	2499602	2123457	1991486	447673
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	1065456	1102446	991554	831125	189226

Alpha M.O.S.

Exercice de trois mois clos le 31 décembre 2014

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

EURAUDIT
Résidence Cap Wilson
81, boulevard Carnot
31000 Toulouse
S.A.R.L. au capital de € 350.000

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Toulouse

ERNST & YOUNG et Autres
1, place Alfonse Jourdain
B.P. 98536
31685 Toulouse cedex 06
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Alpha M.O.S.

Exercice de trois mois clos le 31 décembre 2014

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice de trois mois clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Alpha M.O.S., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1 « Faits majeurs de l'exercice » de l'annexe aux comptes consolidés qui précise les modalités de remboursement du passif selon le plan de continuation de l'entreprise validé par décision du Tribunal le 19 septembre 2014 ainsi que la mise en œuvre de ce plan au cours de l'exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Votre groupe procède au moins une fois par an à un test de dépréciation des écarts d'acquisition, selon les modalités décrites dans le paragraphe 17 « Dépréciation des éléments de l'actif immobilisé » de la note 4 « Règles et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes consolidés. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de perte de valeur ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et les hypothèses utilisées, et vérifié que la note 6 « Ecart d'acquisition » de l'annexe aux comptes consolidés donne une information appropriée.
- Comme indiqué dans le paragraphe 11 « Frais de recherche et de développement » de la note 4 « Règles et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes consolidés, votre groupe comptabilise en immobilisations incorporelles les frais de développement répondant aux critères prévus par la norme IAS 38. Nous avons vérifié que les projets ayant fait l'objet d'une activation répondent aux critères et qu'une information appropriée est fournie à ce sujet dans les notes de l'annexe aux comptes consolidés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Toulouse, le 30 mars 2015

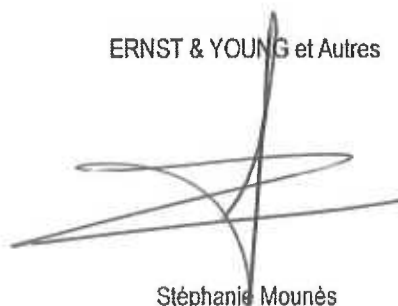
Les Commissaires aux Comptes

EURAUDIT



Julien Duffau

ERNST & YOUNG et Autres



Stéphanie Mounès

ALPHA



M . O . S

ALPHA M.O.S SA

**COMPTES CONSOLIDES
AU 31 DECEMBRE 2014
D'UNE DUREE EXCEPTIONNELLE DE 3 MOIS**

ETAT DE SITUATION FINANCIERE - ACTIF

ACTIF		31/12/2014	30/09/2014
	Notes	(3 mois)	(12 mois)
Actifs non courants			
Immobilisations incorporelles	8	784 285	762 922
Ecart d'acquisition	6,14	363 006	363 006
Immobilisations corporelles	9	162 439	157 480
Immobilisations financières	10	215 318	223 179
Autres actifs non courants	11	0	276 770
TOTAL I		1 525 047	1 783 357
Actifs courants	14		
Stocks et en-cours	12	898 656	706 851
Clients et comptes rattachés	13	1 029 871	1 037 003
Autres actifs courants	15	2 027 669	1 604 498
Trésorerie et équivalents	16	5 955 640	387 354
TOTAL II		9 911 836	3 735 706
TOTAL DE L'ACTIF		11 436 883	5 519 063

ETAT DE SITUATION FINANCIERE - PASSIF

PASSIF	Notes	31/12/2014 (3 mois)	30/09/2014 (12 mois)
Capitaux propres			
Capital	17	4 576 361	833 809
Primes liées au capital		3 769 550	1 353 205
Réserves		-2 589 268	- 2 406 940
Résultat de l'exercice		-61 540	-156 835
Ecarts de conversion		-212 365	- 178 121
<u>TOTAL I</u>		5 482 738	-554 882
Passifs non courants			
Provisions pour risques et charges	18,19	363 937	317 025
Passifs financiers à long terme	20	1 473 374	1 505 296
Autres passifs non courants	20	1 100 089	1 662 303
		2 937 400	3 484 624
Passifs courants			
Passifs financiers à court terme	20	157 116	134 031
Fournisseurs et comptes rattachés	21	938 132	709 661
Autres dettes et comptes régul	21	1 921 497	1 745 629
<u>TOTAL II</u>		3 016 745	2 589 321
TOTAL DU PASSIF		11 436 883	5 519 063

COMPTE DE RESULTAT

	Notes	31/12/2014 (3 mois)	30/09/2014 (12 mois)
Produits des activités ordinaires		2 072 671	7 140 727
Autres produits des activités courantes	26	143 329	532 620
Variation stock de produits finis		57 006	188 654
Achats consommés		-827 808	- 2 587 602
Charges de personnel	25	-842 559	- 3 785 736
Autres charges externes		-616 636	- 2 163 659
Impôts et taxes		-18 177	- 197 113
Autres produits et charges opérationnels courants		0	94 761
Dotation aux amortissements		-40 246	-266 256
Variation des provisions		35 105	333 356
Dépréciation de l'écart d'acquisition	6	0	-65 915
Résultat opérationnel courant		-37 316	- 776 162
Autres produits et charges opérationnels	28	-12 296	6 772
Résultat opérationnel		-49 612	- 769 390
Résultat financier	29	26 410	621 903
Résultat de l'ensemble consolidé avant impôts		-23 201	- 147 487
Impôt sur les bénéfices	24	- 38 338	-9 348
Résultat net de l'ensemble consolidé		-61 540	- 156 835
Part revenant aux intérêts minoritaires		0	0
Résultat net part de groupe		-61 540	- 156 835
Résultat par action (brut)		- 0.003	- 0.04
Résultat par action (dilué)		- 0.003	- 0.04

ETAT DU RESULTAT GLOBAL

En milliers d'Euros	31/12/2014	30/09/2014
Résultat net consolidé	-61	-157
Indemnités de départ à la retraite	-26	
Effet d'impôt		
Eléments non reclassables en résultat		
Ecart de conversion	-34	-84
Effet d'impôt		
Eléments reclassables en résultat	-34	-84
Résultat global consolidé	-121	-241

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

En milliers d'Euros	Capital Actions Ordinaires	Réserves et résultats non distribués	Ecarts de Conversion	Ecarts Actuariels	Total
Au 30 septembre 2013	834	-1 057	-93		-314
Ecart de conversion			-84		-84
Total des charges et produits reconnus directement en capitaux propres	0	0	-84		-84
Résultat net		-157			-157
Total du résultat global	0	-157	-84		-241
Au 30 septembre 2014	834	-1214	-178		-555
Augmentation de capital	3 742				3 742
Prime d'émission		2 417			2 417
Ecart de conversion			-34		-34
Ecart actuariels sur Indemnités départ à la retraite				-26	-26
Total des charges et produits reconnus directement en capitaux propres	0	0	-34	-26	-60
Résultat net		-61			-61
Total du résultat global	0	-61	-34	-26	-121
Au 31 décembre 2014	4 576	1 142	-212	-26	5 483

ETAT CONSOLIDE DES FLUX DE TRESORERIE

En € 000

	31/12/2014	30/09/2014
	Net	Net
Résultat net part du groupe	-62	-157
Autres charges et produits sans impact sur la trésorerie:		
Plus ou moins-value de cession	-	-5
Amortissements et provisions	57	137
Impôts différés	0	0
Charges et produits liés aux stock-options	0	0
Autres	38	-537
Variation des actifs et passifs courants:		
Stocks	-192	20
Clients et comptes rattachés	7	228
Autres actifs courants	- 423	-362
Fournisseurs	-17	445
Autres passifs	-165	411
Variation des autres actifs non courants	277	-3
Variation des écarts de conversion	-34	-84
	<hr/>	<hr/>
Flux net de trésorerie provenant des activités opérationnelles	-513	+93
Acquisition d'immobilisations	-52	-171
Cessions d'immobilisations	0	0
Autres variation des immobilisations financières	-	23
Variation des immobilisations financières	-6	-17
	<hr/>	<hr/>
Flux net de trésorerie générés par les opérations d'investissement	-58	-165
Augmentation de capital	6 159	0
Variation des emprunts LT	0	0
Remboursement des emprunts à LT	0	0
Variation des passifs financiers courants	-20	-93
Variation des dettes affacturage	-4	-302
Cession de comptes à terme et des autres actifs détenus à des fins de transactions		
Titres d'autocontrôle	0	0
	<hr/>	<hr/>
Flux net de trésorerie générés par les opérations de financement	6 135	-395
VARIATION DE TRESORERIE	5 564	-467
Trésorerie en début d'exercice	387	854
Trésorerie en fin d'exercice	5 950	387

GROUPE ALPHA MOS

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

SOMMAIRE

Présentation

Note 1 : Faits Majeurs de la période

Note 2 : Evènements postérieurs à la clôture

Note 3 : Continuité d'exploitation

Note 4 : Règles et méthodes comptables

Note 5 : Périmètre de consolidation

Note 6 : Ecart d'acquisition

Note 7 : Information sectorielle

Note 8 : Tableau de variation des immobilisations incorporelles

Note 9 : Tableau de variation des immobilisations corporelles

Note 10 : Tableau de variation des immobilisations financières

Note 11 : Autres actifs non courants

Note 12 : Stocks et en-cours

Note 13 : Clients et comptes rattachés

Note 14 : Evolution des provisions sur actif

Note 15 : Autres actifs courants

Note 16 : Trésorerie et équivalents

Note 17 : Composition du capital social

Note 18 : Provisions pour risques et charges

Note 19 : Indemnités de départ à la retraite

Note 20 : Passifs financiers

Note 21 : Passifs courants

Note 22 : Passifs éventuels

Note 23 : Information relative aux parties liées

Note 24 : Impôts

Note 25 : Charges de personnel

Note 26 : Autres produits des activités courantes

Note 27 : Frais de recherche et développement

Note 28 : Autres produits et charges opérationnelles

Note 29 : Résultat Financier

Note 30 : Résultat par action

Note 31 : Effectif moyen

Note 32 : Engagements financiers

Note 33 : Rémunération des organes sociaux – modalités de rupture des mandats sociaux

Note 34 : Titres donnant accès au capital

Note 35 : Information relative à la juste valeur des actifs et passifs financiers

Note 36 : Gestion des risques

Note 37 : Tableau de variation de l'endettement financier net

PRESENTATION

Les présents comptes consolidés annuels au 31 décembre 2014 sont établis par ALPHA M.O.S, société anonyme de droit français dont le siège est à Toulouse (31400) 20 avenue Didier Daurat.

ALPHA M.O.S est une société d'instrumentation qui conçoit, fabrique et commercialise, directement, via ses filiales et via des distributeurs:

- une gamme complète d'équipements innovants dédiés à la caractérisation olfactive, gustative et visuelle : nez, langues et yeux électroniques, ainsi que des instruments plus généraux de chromatographie,
- des systèmes de mesure en continu des nuisances olfactives en environnement,
- des services d'analyse sensorielle ou chimique en amont ou en accompagnement de la vente des produits
- des dispositifs spéciaux de préparation et extraction d'échantillons, en complément des produits, pour automatiser les analyses chimiques.

Créée en 1993, la société est cotée sur Euronext Paris Eurolist – Compartiment C (FR0000062804 ALM) depuis 1998.

NOTE 1 : FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

L'exercice courant du 1^{er} octobre 2014 au 31 décembre 2014, a été marqué par les événements suivants :

- Changement de la date de clôture de l'exercice fixée dorénavant le 31 décembre de chaque année suite à décision par l'assemblée générale extraordinaire du 24 octobre 2014. En conséquence, l'exercice clos au 31 décembre 2014 porte sur une durée exceptionnelle de 3 mois.
- Réalisation d'une augmentation de capital en numéraire réservée à la société Diagnostic Médical Systems par émission de 13.888.889 actions nouvelles d'un montant nominal de 2.777.777,80 € assortie d'une prime d'émission de 2.222.222,24 € autorisée par l'assemblée générale extraordinaire du 24 octobre 2014 et mise en œuvre par le conseil d'administration du 24 octobre 2014 ;
- Réalisation d'une augmentation de capital en numéraire avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires par émission de 4.810.438 actions ordinaires nouvelles d'un montant nominal de 962.087,60 € assortie d'une prime d'émission de 769.670,08 € autorisée par l'assemblée générale extraordinaire et mise en œuvre par le conseil d'administration du 24 octobre 2014 ;
- Imputation sur la prime d'émission des frais d'augmentation du capital pour un montant de 577.696 € ;
- Modalités de remboursement du passif selon le plan de continuation de l'entreprise validé par décision du Tribunal le 19 septembre 2014 et mise en œuvre de ce plan au cours de l'exercice :

Pour mémoire, le passif qui était réparti de la façon suivante devrait être remboursé selon les modalités édictées ci-après :

- ⇒ Dettes fournisseurs : 492 061,95€
- ⇒ Dettes fiscales : 117 604,06€
- ⇒ Dettes sociales : 937 562,32€
- ⇒ Dettes financières : 1 799 880,09€
- ⇒ Autres dettes : 173 532€ (subvention projet Object World)

Modalités de remboursement :

- Paiement de la créance super privilégiée et des créances inférieures à 300 € pour un montant total de 354 349,38€.
- Poursuite de sept contrats de location ; Paiement à 100% du passif sur 9 ans selon la répartition suivante :
 - ⇒ 9 échéances annuelles progressives (année 1 : 4%, Année 2 : 6%, Année 3 : 8%, Année 4 : 8%, Année 5 : 8%, Année 6 : 16,5%, Année 7 : 16,5%, Année 8 : 16,5%, Année 9 : 16,5%),
 - ⇒ Règlement en 36 trimestrialités entre les mains du commissaire à l'exécution du plan,
 - ⇒ Décaissement en 18 semestrialités auprès des créanciers par le commissaire à l'exécution du plan, la première semestrialité devant être réglée 6 mois après l'homologation du plan.

Au cours de l'exercice, la société a procédé aux remboursements suivants :

- ⇒ Dettes fournisseurs inférieures à 300€ : 4 004,24€
- ⇒ Dettes sociales : 121 857,64€
- ⇒ Paiement d'une trimestrialité pour 33 444,35€. La ventilation par nature de dette n'ayant pas été validée pour l'instant par le juge commissaire à l'exécution du plan, les soldes des dettes au 31 décembre 2014 ne tiennent pas compte de ce paiement qui figure au 31 décembre 2014 en totalité dans un compte d'actif en attente d'affectation (Confère note 15).

Afin de valider le plan, les garanties suivantes avaient été données :

- La société DMS s'est engagée à réaliser une augmentation de capital de façon ferme et irrévocable à hauteur de 6 M€, les 300 000€ restant seront souscrits par les actionnaires historiques de la société. La société DMS s'est engagée à ce que cette augmentation de capital demeure au sein de la société ALPHA MOS durant la durée du plan et ne fera l'objet de remontées de trésorerie à d'autres sociétés du groupe DMS.
- La société DMS va déposer sur un compte séquestre, ouvert entre les mains de son conseil, la somme de 6 m€ après la réalisation de son augmentation de capital.
- Le fonds de commerce sera inaliénable durant toute la période du plan.
- Il n'y aura aucune distribution de dividendes pendant la durée d'exécution du plan.

La garantie liée à l'augmentation de capital de DMS a été tenue. En effet, au cours de l'exercice la société DMS a procédé à l'augmentation de capital de 6M€

Les autres garanties restent en vigueur.

- L'Assemblée générale devant approuver les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2014 se tenant le 31 mars 2015, le résultat de cet exercice est dans un compte « résultat en attente d'affectation ».

NOTE 2 : EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Création en cours de la filiale BOYD SENSE Inc basée à SAN FRANCISCO dans la Silicon Valley dont l'activité sera le développement de solutions connectées de mesures personnalisées des paramètres de santé, bien être et d'environnement.

NOTE 3 : CONTINUITE D'EXPLOITATION

Les comptes ont été arrêtés en appliquant le principe de continuité de l'exploitation. Les deux augmentations de capital intervenues en octobre 2014 permettent au Groupe Alpha MOS de bénéficier des ressources nécessaires à son exploitation pour les 12 prochains mois.

NOTE 4 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes consolidés IFRS présentés concernent l'exercice 2014, courant du 1^{er} octobre 2014 au 31 décembre 2014 et d'une durée exceptionnelle de trois mois pour Alpha Mos S.A. (France), société consolidante, et ses filiales.

Afin d'harmoniser la date de clôture avec celle de l'actionnaire principal, l'assemblée générale extraordinaire du 24 octobre 2014 a décidé de modifier la date de clôture du 30 septembre au 31 décembre. De ce fait, l'exercice a une durée de 3 mois.

Par conséquent, les montants présentés dans les états financiers ne sont pas totalement comparables.

1. Référentiel comptable

En application du règlement européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002 modifié, les comptes consolidés annuels du groupe Alpha Mos au 31 décembre 2014 ont été établis en conformité avec le référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne à la date de clôture des comptes.

Les normes et interprétations retenues pour l'élaboration des comptes consolidés annuels au 31 décembre 2014 sont identiques à celles appliquées dans les comptes consolidés annuels arrêtés au 30 septembre 2014.

Ces normes et interprétations ont été complétées par les dispositions des normes, interprétations et amendements dont l'application est obligatoire pour la première fois sur les exercices ouverts à compter du 1^{er} octobre 2014.

Celles-ci portent sur :

- IAS 27 R : Etats financiers individuels
- IAS 28 R : Participation dans des entreprises associées
- IFRS 10 : Etats financiers consolidés
- IFRS 11 : Accords conjoints
- IFRS 12 : Informations sur les participations
- IAS 32 : Compensation
- IAS 36 : Montant recouvrable
- IAS 39 : Novation
- Amendements IFRS 10,12 et 27R

Ces nouvelles normes ne sont pas toutes applicables au groupe. Pour celles qui sont applicables, il n'y a pas d'impact significatif sur les états financiers présentés.

Enfin, les normes et interprétations publiées par l'IASB mais dont la date d'application obligatoire en Union Européenne est postérieure à la date du présent exercice ne sont pas appliquées par anticipation par le Groupe au 31 décembre 2014.

2. Comptes consolidés

Les comptes consolidés de l'exercice 2014, portant sur la période 1^{er} octobre 2014 au 31 décembre 2014, ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 20 mars 2015. Ils sont libellés en euros.

3. Méthode de consolidation

Les états financiers des sociétés dans lesquelles Alpha Mos S.A. exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif sont consolidés suivant la méthode de l'intégration globale.

4. Conversion des comptes des filiales étrangères

Les filiales ont pour monnaie de fonctionnement leur monnaie locale, dans laquelle est libellé l'essentiel de leurs transactions. Leur bilan est converti au taux de clôture; leur compte de résultat est converti au taux moyen mensuel de l'exercice. Les différences résultant de la conversion des états financiers de ces filiales sont enregistrées en écart de conversion inclus dans les capitaux propres consolidés.

5. Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes consolidés au 31 décembre 2014 n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

6. Recours à des estimations

L'établissement des comptes consolidés en conformité avec les principes énoncés ci-dessus oblige les dirigeants du Groupe à faire des estimations et à émettre des hypothèses qui affectent les montants consolidés des actifs et des passifs ainsi que les montants des charges et des produits enregistrés durant l'année dans le compte de résultat. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Les principaux postes concernés par ces estimations sont les suivants : les provisions sur stocks, les provisions pour risques et charges et les dépréciations sur les comptes clients.

Les stocks font l'objet d'une provision pour dépréciation après analyse par famille de matériel stocké et/ou ligne à ligne pour l'ensemble des références en stock, lorsque la valeur de réalisation est inférieure à la valeur d'inventaire.

Les risques ont fait l'objet d'une analyse par dossier objet d'une réclamation d'un tiers ou susceptible de donner lieu à une réclamation.

7. Produits des activités ordinaires

Les produits des activités ordinaires (chiffre d'affaires) réalisé par le Groupe Alpha MOS se composent principalement de ventes de produits finis (nez, langues et yeux électroniques, chromatographes, échantillonneurs) dont le fait générateur de l'enregistrement en comptabilité est la livraison.

Le produit des activités ordinaires correspondant à des prestations de services (études, travaux de recherche et développement..) est comptabilisé au fur et à mesure de la réalisation effective de ces prestations.

Conformément à la norme IAS 18 « Revenus », les ventes sont enregistrées en compte de résultat lorsque la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des biens sont transférés à l'acheteur.

Le produit des activités ordinaires correspondant à des contrats de sous-traitance est comptabilisé en fonction du pourcentage d'avancement de l'activité du contrat à la date de clôture. Les produits du contrat sont rattachés aux coûts encourus pour parvenir au degré d'avancement. Lorsqu'il est probable que le total des coûts du contrat sera supérieur au total des produits du contrat, la perte attendue est immédiatement comptabilisée en charges. Aux premiers stades du contrat, si le résultat de celui-ci ne peut être estimé de façon fiable, les produits du contrat ne sont comptabilisés qu'à concurrence des coûts encourus dont le recouvrement est attendu.

8. Autres produits des activités courantes

Ils incluent principalement les subventions reçues dans le cadre de programmes de développement comptabilisées au prorata de l'avancement du projet et le crédit d'impôt recherche.

9. Résultat opérationnel courant

Le résultat opérationnel courant correspond au résultat net avant prise en compte :

- des Autres produits et charges opérationnels, qui comprennent principalement l'effet :
 - o des pertes et profits et variations de provisions couvrant des événements exceptionnels, c'est-à-dire soit parce qu'ils sont anormaux dans leur montant ou leur incidence, soit parce qu'ils surviennent rarement,
 - o des plus ou moins-values ou dépréciations d'actifs,
- du résultat financier,
- des impôts courants et différés

10. Impôts différés

Conformément à la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat », des impôts différés sont calculés sur toutes les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs valeurs fiscales, ainsi que sur les déficits fiscaux, selon la méthode du report variable.

Conformément à la norme, les impôts différés actifs et passifs sont compensés pour une même entité fiscale.

Les impôts différés sont valorisés au taux d'impôt propre à chaque société, et notamment au taux normal de 33,33 % pour la société mère.

Compte tenu de l'incertitude sur la recouvrabilité des Impôts Différés Actifs, ils ne sont pas reconnus. A titre d'information, le montant théorique des Impôts Différés Actifs au 31 décembre 2014 s'élevait à 4 756 k€.

11. Frais de recherche et de développement

Selon la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », les frais de développement sont obligatoirement immobilisés comme des actifs incorporels dès que l'entreprise peut :

- démontrer son intention et sa capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme,
- évaluer précisément les avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement,
- évaluer le coût de cet actif de façon fiable.

Le Groupe suit l'évolution de ses projets de développement individuellement. A partir du moment où les conditions énoncées dans la norme sont réunies, les frais identifiés sur le plan analytique sont activés net des subventions ou aides publiques en conformité avec IAS 20. L'amortissement est calculé sur les durées standards suivantes :

- Projets de développement de logiciels : 3 ans
- Projets de développement d'instruments : 5 ans.

Ce rythme peut être accéléré en fonction des perspectives de rentabilité par projet. Ainsi, la Société revoit, lors des Situations semestrielle et annuelle, le chiffre d'affaires réalisé sur chaque projet, la marge dégagée et les prévisions d'activité. Lorsque les réalisations sont inférieures aux hypothèses initiales en termes de marge, la Société procède à la dépréciation du projet par voie de provision.

Des provisions pour dépréciation ou un amortissement exceptionnel sont constatés lorsqu'il apparaît que les avantages économiques attendus ne sont pas atteints.

12. Autres immobilisations incorporelles

Conformément à la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », seuls les éléments dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que les avantages économiques futurs iront au Groupe sont comptabilisés en immobilisations.

Les autres immobilisations incorporelles correspondent principalement aux frais de dépôt de brevet (frais de dossiers) validés ou en cours de validation. Ils sont amortis selon le mode linéaire sur une durée d'utilisation estimée à 10 ans dès que leur validation est effective.

13. Ecart d'acquisition (Goodwill)

La norme IFRS3 révisée est applicable à compter de l'exercice ouvert au 1^{er} octobre 2009. En application d'IFRS3R, les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition.

Le coût d'une acquisition est mesuré à la juste valeur de la contrepartie remise le jour de l'acquisition. Pour chaque regroupement d'entreprise, l'acquéreur doit décider de la manière de mesurer la participation ne donnant pas le contrôle dans l'entité acquise, soit à sa juste valeur soit au montant de sa quote-part dans l'actif net identifiable de l'entité acquise. Les frais d'acquisition supportés sont comptabilisés en charges de la période au cours de laquelle les services correspondants sont reçus.

Lorsque le Groupe acquiert une entreprise, il évalue les actifs et passifs de l'entité acquise à leur juste valeur - sauf exceptions. Lorsque le regroupement d'entreprises est réalisé par étapes, l'investissement détenu par l'acquéreur antérieurement à la prise de contrôle est mesuré à sa juste valeur à la date d'acquisition et la différence avec sa valeur comptable antérieure est reconnue en résultat en application d'IFRS 3R.

L'excédent de la somme du coût d'acquisition et du montant de toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entité acquise par rapport au solde net des montants des actifs identifiables acquis et des passifs repris évalués à la juste valeur est comptabilisé en tant qu'écart d'acquisition.

Lorsque le coût d'acquisition est inférieur à la juste valeur de la quote-part d'intérêt revenant au Groupe dans les actifs nets de la filiale acquise ou à la juste valeur de l'ensemble des actifs nets de l'entité acquise, l'écart est comptabilisé directement au compte de résultat.

Les ajustements de prix sont reconnus à leur juste valeur à la date d'acquisition. Les variations ultérieures de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Les regroupements d'entreprise intervenus avant le 1^{er} octobre 2009 ont été comptabilisés selon la norme IFRS3 antérieure en application de laquelle, notamment, les frais d'acquisition étaient incorporés dans l'écart d'acquisition.

L'écart d'acquisition comptabilisé séparément fait l'objet d'un test de dépréciation conformément à la méthode décrite ci-dessous.

Il est comptabilisé à son coût, déduction faite du cumul des pertes de valeur. Les pertes de valeur des écarts d'acquisition sont irréversibles.

En cas de perte de valeur, la dépréciation est inscrite en résultat opérationnel, sur une ligne «Dépréciations de l'écart d'acquisition».

Pour le test de perte de valeur, les écarts d'acquisition sont rattachés aux Unités Génératrices de Trésorerie (ou groupes d'UGT) identifiés au sein du Groupe. Une UGT correspond à un ensemble homogène générant des flux de trésorerie identifiables et indépendants d'autres UGT.

14. Immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles », la valeur brute des immobilisations corporelles correspond à leur coût d'acquisition ou de production. Elle ne fait l'objet d'aucune réévaluation.

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire sur la base du coût d'acquisition ou de production, sous déduction le cas échéant d'une valeur résiduelle. Sauf cas particuliers, les valeurs résiduelles sont nulles. La durée d'amortissement est fondée sur la durée d'utilité estimée des différentes catégories d'immobilisations, dont les principales sont les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Pilotes et prototypes	Linéaire	3 ans
Matériel industriel	Linéaire ou dégressif	5 ans
Matériel de bureau et informatique	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	8 ans
Agencements, aménagements, installations	Linéaire	10 ans

15. Contrats de location financement

Les biens mobiliers détenus par voie de contrats de location sont comptabilisés au bilan quand la réalité économique du contrat correspond à un transfert de la propriété du bien et à un financement au regard de l'IAS 17.

16. Autres Actifs non courants

Les autres actifs non courants correspondent aux impôts différés actifs ainsi qu'à la quote-part du crédit d'impôt recherche dont le dénouement prévu à ce jour va au-delà d'un an.

Il est rappelé qu'en raison des incertitudes sur leur recouvrabilité future, les impôts différés actifs ne sont pas reconnus (voir 4.10 supra).

17. Dépréciation des éléments de l'actif immobilisé

Selon la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », la valeur recouvrable des immobilisations corporelles et incorporelles est passée en revue et en cas d'apparition d'indices de perte de valeur et au moins une fois par an pour les écarts d'acquisition et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinies.

18. Stocks et encours

Les matières premières figurent à l'actif pour leur coût d'acquisition hors frais de transport selon la méthode du « premier entré, premier sorti » (Méthode F.I.F.O).

Les produits finis figurent à l'actif pour leur coût de revient qui intègre le coût de la matière première, les coûts de sous-traitance ainsi que les frais de main d'œuvre internes relatifs au contrôle qualité des capteurs.

Conformément à la norme IAS 2 « Stocks », les stocks sont évalués selon leur coût d'acquisition ou leur valeur nette de réalisation si celle-ci est inférieure.

19. Actifs et passifs financiers

Les actifs financiers comprennent les immobilisations financières, les actifs courants représentant les créances d'exploitation, des titres de créances ou des titres de placement, y compris les instruments dérivés, et la trésorerie. Les passifs financiers comprennent les emprunts, les autres financements et découverts bancaires, les instruments dérivés et les dettes d'exploitation.

L'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs financiers sont définies par les normes IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation », IAS 32 « Instruments financiers – Présentation », IFRS 7 « Instruments financiers – Informations à fournir ».

Comme indiqué en Notes 10 et 16 infra, les Valeurs mobilières de placement nanties ont été reclassées en Immobilisations Financières à compter de l'exercice 2012/2013.

Par ailleurs, la valeur nette du contrat de liquidité a été imputée sur les réserves consolidées à compter de l'exercice 2012/2013 (avec retraitement de 2011/2012 pour comparabilité), en application d'IAS 32.

19.1. Évaluation et comptabilisation des actifs financiers

Prêts et créances

Cette catégorie inclut les créances rattachées à des participations, les autres prêts et créances. Ces instruments sont comptabilisés au coût amorti. Leur valeur au bilan comprend le capital restant dû, et la part non amortie des coûts d'acquisition. La perte de valeur éventuelle est enregistrée en compte de résultat.

Actifs détenus à des fins de transaction

Les actifs financiers détenus par l'entreprise principalement dans l'objectif de les céder à court terme sont classés dans la catégorie des actifs détenus à des fins de transaction et sont comptabilisés à leur juste valeur, les variations de celle-ci étant comptabilisées en résultat.

19.2 Évaluation et comptabilisation des passifs financiers

A l'exception des instruments dérivés, les emprunts et autres passifs financiers sont évalués au coût amorti.

19.3 Évaluation et comptabilisation des instruments dérivés

Le Groupe couvre ponctuellement les positions de change à l'aide de contrats de vente à terme. Les instruments dérivés sont évalués à leur juste valeur.

Les instruments dérivés utilisés par le groupe peuvent être désignés comme instruments de couverture de flux futurs de trésorerie qui permettent de couvrir les variations de valeur des flux futurs de trésorerie attachés à des actifs ou passifs existants ou futurs.

La comptabilité de couverture est applicable si la relation de couverture est clairement définie et documentée à la date de sa mise en place et si l'efficacité de la relation de couverture est démontrée dès son origine, et tant qu'elle perdure.

L'application de la comptabilité de couverture a les conséquences suivantes pour les couvertures de flux futurs de trésorerie : la partie efficace de la variation de juste valeur de l'instrument de couverture est enregistrée directement en contrepartie de la situation nette, la variation de juste valeur de la partie couverte de l'élément couvert n'étant pas enregistrée au bilan. La variation de valeur de la part inefficace est comptabilisée en 'Résultat financier'. Les montants enregistrés en situation nette sont repris au compte de résultat symétriquement au mode de comptabilisation des éléments couverts.

La société n'a qualifié aucun instrument de couverture à la clôture de la période.

Elle n'a utilisé aucun instrument de couverture sur la période.

20. Provisions pour risques et charges

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

21. Indemnités de départ à la retraite

Conformément à la norme IAS 19 révisée « Avantages du personnel », dans le cadre des régimes à prestations définies, les engagements de retraites et assimilés de la société mère sont intégralement provisionnés, et représentent le montant actualisé et probabilisé des indemnités conventionnelles inhérentes aux départs en retraite, et augmentées des charges assises sur les rémunérations.

Les évaluations sont effectuées en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. La méthode de calcul intègre principalement une hypothèse de date et de modalité de départ à la retraite, un taux d'actualisation financière, un taux d'inflation, et des hypothèses d'augmentation de salaires et de taux de rotation du personnel.

Les gains et pertes actuariels sont générés par des changements d'hypothèses ou des écarts d'expérience (écart entre le projeté et le réel) sur les engagements ou sur les actifs financiers du régime. Il n'y avait pas d'écarts actuariels non comptabilisés à la date de passage aux normes IFRS. Les écarts actuariels sont comptabilisés en capitaux propres. L'application rétrospective d'IAS 19 révisée n'a pas eu d'incidence significative sur les états financiers historiques présentés.

22. Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE)

Le CICE comptabilisé au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014 s'élève à 11 985 €.

Le traitement comptable de ce crédit d'impôt a été opéré par le débit du compte « 444400 Etat CICE » et par le crédit du compte « 645840 CICE ».

La comptabilisation de ce crédit d'impôt au crédit d'un compte de charges de personnel vient diminuer le poids des charges de personnel sur l'exercice. Cette baisse des charges de personnel entraîne une amélioration de l'excédent brut d'exploitation (EBE) et améliore dans la même proportion le résultat d'exploitation.

Ce crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi devrait permettre à notre entreprise de réaliser des efforts en matière d'investissement, de recherche, d'innovation, de formation, de recrutement, de prospection de nouveaux marchés, de transition écologique et énergétique et de reconstitution des fonds de roulement.

Au titre de l'exercice 2014, la société n'a pas demandé de préfinancement du crédit d'impôt.

23. Plans de souscription et d'achat d'actions

Des options d'achat et de souscription d'actions peuvent être accordées aux dirigeants et à certains salariés du Groupe. Conformément à la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions », les options sont évaluées à leur juste valeur à la date d'octroi. Les évolutions de valeur postérieures à la date d'octroi sont sans incidence sur cette évaluation initiale (car il s'agit de plans dénoués en instruments de capitaux propres). La valeur des options est estimée selon les pratiques courantes de marché (modèle de Black & Scholes). Cette valeur est enregistrée en charges de personnel linéairement entre la date d'octroi et la date de maturité - période d'acquisition des droits - avec une contrepartie directe en capitaux propres.

Conformément à la norme IFRS 2, seuls les plans accordés après le 7 novembre 2002 et dont les droits ne sont pas acquis le 1er janvier 2005 sont évalués et comptabilisés en charges de personnel. Les plans antérieurs au 7 novembre 2002 ne sont pas évalués et restent non comptabilisés.

24. Subventions publiques

Le dispositif français de Crédit Impôt recherche est considéré comme une subvention publique.

La part des sommes correspondant au Développement de produits spécifiques est classée en moins des actifs et imputée au compte de résultat au même rythme que l'amortissement des actifs correspondant, en diminution de la charge d'amortissement. La part correspondant aux travaux de recherche est comptabilisée en Autres Produits des activités courantes.

NOTE 5 - PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Raison sociale	Forme	Siren	Capital social (en monnaie locale)	siège	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode
Alpha MOS	SA	389.274.846	4 573 675	Toulouse (31)	société mère	société mère	IG
Alpha MOS America	Inc (USA)	-	2.114.779	Maryland	100 %	100 %	IG
Alpha MOS UK	Ltd UK	-	2	Coventry	100 %	100%	IG
Alpha Mos Japan	KK (Japan)	-	10.000.000	Tokyo	100%	100%	IG
Alpha MOS (Shanghai) Instruments Trading Co	WOFE		1.002.000	Shanghai	100%	100%	IG

Alpha MOS UK n'a pas d'activité significative depuis le 1^{er} octobre 2000.

NOTE 6 - ECART D'ACQUISITION

Alpha Mos S.A. a acquis le 11 juillet 2008 la totalité des parts sociales de la société française Périchrom installée en région parisienne et dont l'objet social est la fabrication et la vente de matériels et consommables destinés aux laboratoires.

La société Perichrom a été absorbée par Alpha MOS SA au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2011.

L'acquisition de la société Périchrom a généré un écart d'acquisition de 484 K€ qui s'établit comme suit:

Prix d'acquisition	440 k€
Ajustement de prix	- 47 k€
Frais d'acquisition intégrés au coût des titres	76 k€
Capitaux propres de la société Périchrom au 11/07/2008	15 k€
Ecart d'acquisition	484 k€

Conformément à IAS 36, la valeur recouvrable de l'UGT à laquelle l'écart d'acquisition de Périchrom est affecté est appréciée en fonction de la plus forte valeur entre:

- la valeur d'utilité appréciée sur la base des cash-flows futurs de trésorerie actualisés
- la juste valeur diminuée des coûts de cession.

Le test réalisé en date du 31 décembre 2014, n'a pas révélé de perte de valeur complémentaire. Le montant cumulé des dépréciations au 31 décembre 2014 s'élève à 120 K€.

Les principales variables retenues sont les suivantes:

- les prix de ventes sont stables
- les prévisions de ventes d'unités de PR2100 sont décroissantes
- les prévisions de ventes d'ULYS sont en croissance
- le Taux d'actualisation est de 15%.

Une variation du taux de marge brute de 1% ou une variation du taux d'actualisation de 2% de plus nécessiterait une dépréciation complémentaire.

NOTE 7 - INFORMATION SECTORIELLE

Alpha M.O.S. n'opère que sur un seul secteur d'activité (instrumentation).

Sur le plan géographique, le Groupe commercialise ses produits aux Etats-Unis à travers sa filiale américaine et au Japon par l'intermédiaire de sa filiale Alpha Mos Japan.

Sur la période, et comme au cours de l'exercice 2013/2014, la filiale chinoise créée en 2011 a exercé une activité commerciale et de support technique, les ventes sur la zone étant réalisées directement par la société-mère.

La société mère opère sur le reste du monde.

Aucun client ne représente plus de 10% du chiffre d'affaires consolidé du groupe.

La répartition par zone géographique s'analyse comme suit:

	Social Alpha Mos America Inc	Social Alpha Mos Japan	Social Alpha Mos Chine	Social Alpha Mos France	Elimination	Total
Au 31 décembre 2014 (3 mois)						
Chiffre d'affaires (1)	364	791	72	1 266	- 420	2 073
Valeur comptable des actifs (2)	574	856	188	11 046	- 1227	11 437
Résultat opérationnel	145	112	-22	-303	18	-50
Investissements corporels et incorporels (2)		2		74	- 24	52
Au 30 septembre 2014 (12 mois)						
Chiffre d'affaires (1)	1 499	2 332	168	4 558	-1 416	7 141
Valeur comptable des actifs (2)	340	1 012	174	5 184	- 1 191	5 519
Résultat opérationnel	162	32	-257	-980	274	-769
Investissements corporels et incorporels (2)	0	19	0	240	-88	171

(1) Selon la situation géographique

(2) Selon l'implantation géographique des actifs

NOTE 8 - TABLEAU DE VARIATION DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

31 décembre 2014

Valeurs brutes	30/09/2014	Augmentations de la période	Diminutions de la période	31/12/2014
Frais R&D	1 035	38	0	1 073
Brevets	313	0	0	313
Brevets en cours de validation	49	1	0	50
Logiciels	97	0	0	97
Logiciels en cours	0	0	0	0
Total	1 494	39	0	1 533
Amortissements et Dépréciations	30/09/2014	Augmentations de la période	Diminutions de la période	31/12/2014
Amortissement & Déprec des frais de R&D	399	19	- 6	412
Amortissement & Déprec des brevets	238	5	0	243
Amortissement & Déprec logiciels	94	0	0	94
Total	731	24	- 6	749
	<u>Valeur nette</u>			<u>784</u>

L'évolution des frais de R&D immobilisés au cours de l'exercice intègre les charges immobilisées conformément aux principes d'IAS38.

30 septembre 2014

Valeurs brutes	30/09/2013	Augmentations de la période	Diminutions de la période	30/09/2014
Frais R&D	953	109	-27	1035
Brevets	313	0	0	313
Brevets en cours de validation	27	22	0	49
Logiciels	100	0	-3	97
Logiciels en cours	2	0	-2	0
Total	1395	131	-32	1494
Amortissements et Dépréciations	30/09/2013	Augmentations de la période	Diminutions de la période	30/09/2014
Amortissement & Déprec des frais de R&D	348	76	-25	399
Amortissement & Déprec des brevets	220	18	0	238
Amortissement & Déprec logiciels	98	2	-5	94
Total	666	96	-30	731
	<u>Valeur nette</u>			<u>763</u>

NOTE 9 - TABLEAU DE VARIATION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

31 décembre 2014

Valeurs brutes	30/09/2014	Augmentations de la période	Cessions de la période	31/12/2014
Installations générales	216	0	0	216
Installations Techniques, Matériel et Outillage	854	1	0	855
Matériel de bureau & Informatique	225	10	- 53	183
Mobilier de bureau	34	2	- 2	34
Véhicules	56	0	0	56
Total	1 385	13	- 55	1 343
<i>Dont écart de conversion</i>		<i>0</i>	<i>- 3</i>	
Amortissements et Dépréciations	30/09/2014	Augmentations de la période	Cessions de la période	31/12/2014
Amort. & Dépréc. Installations générales	162	4	0	166
Amort. & Dépréc. Install. Tech, Matériel et Outillage	760	6	0	766
Amort. & Dépréc. Matériel bureau et Informatique	218	6	- 62	162
Amort. & Dépréc. Mobilier de bureau	32	0	- 2	30
Amort. & Dépréc. véhicules	56	0	0	56
Total	1 228	16	- 62	1 181
<i>Dont écart de conversion</i>		<i>0</i>	<i>- 6</i>	
Valeur nette	157			162

30 septembre 2014

Valeurs brutes	30/09/2013	Augmentations de la période	Cessions de la période	30/09/2014
Installations générales	212	4	0	216
Installations Techniques, Matériel et Outillage	870	14	-30	854
Matériel de bureau & Informatique	210	19	-4	225
Mobilier de bureau	32	2		34
Véhicules	61	1	-6	56
Total	1 385	40	-40	1 385

Dont écart de conversion 5 -3

Amortissements et Dépréciations	30/09/2013	Augmentations de la période	Cessions de la période	30/09/2014
Amort. & Dépréc. Installations générales	148	15	-1	162
Amort. & Dépréc. Install. Tech, Matériel et Outillage	635	131	-6	760
Amort. & Dépréc. Matériel bureau et Informatique	192	26	0	218
Amort. & Dépréc. Mobilier de bureau	30	8	-5	32
Amort. & Dépréc. véhicules	61	1	-6	56
Total	1 065	182	-18	1 228

Dont écart de conversion 13 4

Valeur nette 320 157

NOTE 10 - TABLEAU DE VARIATION DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

	30/09/2014	Augmentations de la période	Diminutions de la période	31/12/2014
Valeurs brutes				
Prêts	45	0	0	45
Dépôts et cautionnements	133	0	- 8	125
Valeurs mobilières de placement	45	0		45
Total	223	0	- 8	215
Dont écart de conversion			-2	
Provision sur dépôt et cautionnement	0		0	0
Total	0	0	0	0
Valeur nette	223			215

Les variations n'appellent pas de commentaire particulier.

NOTE 11 - AUTRES ACTIFS NON COURANTS

Suite au changement de date de clôture, la créance de crédit d'impôt Recherche au titre de l'exercice, recouvrable à moins d'un an, est classée dorénavant dans les actifs courants.

Il est rappelé que compte tenu de l'incertitude sur la recouvrabilité des impôts différés actifs, ces derniers ne sont pas activés par le groupe dans les comptes consolidés (voir Note 4.10).

Le groupe ne détient pas d'autres actifs non courants au 31 décembre 2014.

NOTE 12 - STOCKS ET EN-COURS

Valeurs brutes	31/12/2014	30/09/2014
Matières premières	1 156	1 031
Produits finis	190	168
Total	1 346	1 199
Provisions	31/12/2014	30/09/2014
Matières premières	349	394
Produits finis	98	98
Total	447	492
Valeur nette	899	707

L'ensemble des stocks de Matières premières sont localisés chez Alpha MOS SA.

NOTE 13 – CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

Valeur Brute	Montant Total	Moins d'un an	Moins de 5 ans	Plus de 5 ans
Clients douteux	182		127	55
Clients et comptes rattachés	1 080	1 030	50	
Total	1 262	1 030	177	55
Provisions pour dépréciation	232		177	55
Valeur Nette	1 030	1 030	0	0
<i>Rappel 30/09/2014 - Valeur nette</i>	<i>1 037</i>	<i>1 037</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

Le poste Clients intègre un montant de 5 k€ de créances affacturées antérieurement au 31 décembre 2014 (contre 49 k€ au 30 septembre 2014).

Par ailleurs, il reste à percevoir au 31 décembre 2014 un montant net de 15 k€ sur le factor qui est inscrit en autres actifs courants.

Sur les créances échues à moins d'un an, la maturité est la suivante (en k€):

- Moins de 30 jours	76
- Entre 31 et 60 jours	15
- Entre 60 et 90 jours	27

NOTE 14 – EVOLUTION DES PROVISIONS SUR ACTIF

Provisions pour dépréciation	30/09/2014	Dotations de la période	Reprises Utilisées	Reprises non utilisées	31/12/2014
sur Immobilisations Incorporelles	276			6	270
sur Immobilisations Corporelles	0				0
sur Immobilisations Financières	0			0	0
sur Créances douteuses	231	1		0	232
sur Stocks et En-Cours	492	18		63	447
Total	999	20	0	69	949

NOTE 15 – AUTRES ACTIFS COURANTS

	31/12/2014	30/09/2014
Autres actifs courants	825	800
Crédit Impôt Recherche	1 001	506
Charges constatées d'avance	202	298
Total	2 028	1 604

Les autres actifs courants sont composés principalement de créances fiscales (TVA déductible à récupérer - CICE), de créances sur le factor dont le dépôt de garantie, ainsi que d'avances versées aux fournisseurs. Il comprend également le remboursement des dettes fournisseurs en attente d'affectation conformément au plan de remboursement.

La créance de CIR comprend la créance au titre de l'année civile 2013 et 2014.

NOTE 16 – PLACEMENT A COURT TERME ET TRESORERIE ET EQUIVALENTS

Les valeurs mobilières de placement sont constituées de 45 k€ en France en SICAV nanties en garantie d'un prêt à moyen terme LCL et reclassées en immobilisations financières (voir Note 10).

Pour rappel, la société détient 32 198 actions autocontrôlées au 31 décembre 2014 valorisées en date de clôture à 74 136,30€ qui sont donc neutralisées dans les comptes consolidés en moins des capitaux propres

Ce poste comprend également deux comptes à terme pour un montant total de 4 000k€.

Le premier, pour un montant de 3 000k€, a été souscrit le 29 octobre 2014 à échéance au 29 janvier 2015.

Le second, pour un montant de 1 000k€, a été souscrit le 26 novembre 2014 à échéance au 26 février 2015.

Ils sont rémunérés au taux nominal annuel brut de 0.800% soit un taux de rendement actuariel annuel brut de 0.802%.

La trésorerie se répartissait comme suit (contrepartie en k€) au 31 décembre 2014 :

France	5 445 k€
Etats Unis	191 k€
Japon	256 k€
Chine	63 k€
Total	5 955 k€

NOTE 17 – COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Au 31 décembre 2014, le capital social était composé de 22 868 375 titres d'une valeur nominale de 0,2 €.

Catégories de titres	Valeur nominale	Nombre de titres			
		Au début de période	Créés pendant la période	Remboursés pendant la période	En fin de période
Actions ordinaires	0,2 €	4 169 047	18 699 327	0	22 868 374

Réalisation de deux augmentations de capital en numéraire au cours de l'exercice :

- Emission de 13.888.889 actions nouvelles d'un montant nominal de 2.777.777,80 €
- Emission de 4.810.438 actions ordinaires nouvelles d'un montant nominal de 962.087,60 €

Au 31 décembre 2014, il restait 32.198 titres autodétenus sur le contrat de liquidité (au 30 septembre 2014: 32.198 titres).

NOTE 18 – PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Provisions pour	30/09/2014	Dotations	Reprises	Reprises	31/12/2014
		de la période	Utilisées	non utilisées	
Litiges	211	17			228
Indemnités de Départ en Retraite	78	30			108
Remboursement de Subventions	29				29
Total	318	47	0	0	365

Dans le cours normal de ses activités, le Groupe peut faire l'objet de procédures judiciaires et de contrôles fiscaux, douaniers ou administratifs.

Le Groupe constitue une provision chaque fois qu'un risque constitue une obligation vis-à-vis d'un tiers pour laquelle le passif probable peut être estimé avec une précision suffisante. Le Groupe se défend devant les tribunaux chaque fois qu'il s'estime dans son droit. Des provisions relatives à chaque risque sont constituées au fur et à mesure en fonction des avis d'experts et du stade d'évolution de chaque dossier traité individuellement.

Il existe plusieurs litiges prud'homaux et commerciaux en cours ayant conduit à augmenter de 17 k€ les provisions en la matière.

Sur les autres risques, la société a estimé avoir constitué au 31 décembre 2014 des provisions suffisantes.

L'attention du lecteur est attirée sur la Note 22 Passifs Eventuels.

NOTE 19 – INDEMNITE DE DEPART A LA RETRAITE

Les engagements de retraite de la société française (Indemnité de Fin de Carrière) reposent sur les hypothèses actuarielles suivantes :

- Taux d'actualisation : 1.49 % au 31 décembre 2014 (4% au 30 septembre 2014),
- Taux de progression des salaires : 2.5 % au 31 décembre 2014, (3.3% au 30 septembre 2014),
- Taux de rotation du personnel : 11.5% (en moyenne, décroissant avec l'ancienneté), Table de mortalité : TV et TD 88-90
- Age de départ : 65 ans pour les cadres et les non-cadres

La provision calculée au 31 décembre 2014 selon ces hypothèses s'élève à 108 k€ et impacte ainsi le résultat consolidé de la période pour 4 k€.

L'IAS 19 révisée oblige de constater immédiatement et en totalité les écarts actuariels en autres éléments du résultat global.

Les hypothèses actuarielles modifiées par rapport à l'exercice précédent concernent le taux d'actualisation et le taux de progression des salaires. Conformément à l'IAS 19 l'écart actuariel de la période a été comptabilisé en capitaux propres pour 26k€.

NOTE 20 – PASSIFS FINANCIERS ET AUTRES PASSIFS NON COURANTS

Valeur Brute	Montant Total	Courants (moins d'1 an)	Non-Courants (plus d'1 an)
Emprunts bancaires et assimilés	1 625	154	1 471
Intérêts courus non-échus	5	3	2
Dettes fournisseurs à plus d'un an	707		707
Dettes sociales à plus d'un an	220		220
Dettes fiscales à plus d'un an	173		173
Total	2 730	157	2 573
<i>Rappel 30/09/2014</i>	<i>3 302</i>	<i>134</i>	<i>3 168</i>

La société n'a contracté aucun nouvel emprunt au cours de la période et l'ensemble des prêts de 1 625 k€ font l'objet d'un étalement de remboursement sur 9 ans suite au plan d'apurement du passif décidé par le Tribunal de commerce de Toulouse en date du 19 septembre 2014. Cet étalement concerne uniquement la France.

Les autres passifs non courants sont composés également des dettes fournisseurs, sociales et fiscales qui sont remboursables à plus d'un an dans le cadre du plan de continuation de la société.

Compte tenu des modifications apportées aux caractéristiques des dettes, ces dernières ont été enregistrées au bilan à leur juste valeur à la date d'homologation du plan. La juste valeur des dettes a été déterminée en calculant la somme des remboursements futurs actualisés.

Les dettes en Euros à plus d'un an ont été actualisées au taux de 5% (sauf les dettes fiscales) et représentent 3 112 k€ en valeur brute et 2 573 k€ en valeur actuelle.

L'impact de l'actualisation enregistré dans le résultat financier au 31 décembre 2014 s'élève à 23K€

Le plan de remboursement des emprunts, des dettes fournisseurs, sociales et fiscales à plus d'un an s'effectue selon les modalités suivantes :

- ⇒ 9 échéances annuelles progressives (année 1 : 4%, Année 2 : 6%, Année 3 : 8%, Année 4 : 8%, Année 5 : 8%, Année 6 : 16,5%, Année 7 : 16,5%, Année 8 : 16,5%, Année 9 : 16,5%,
- ⇒ règlement en 36 trimestrialités entre les mains du commissaire à l'exécution du plan.

La société ne bénéficie pas de concours court terme sous forme de découvert.

Elle dispose d'outils de mobilisation de ses créances d'exploitation sous la forme d'affacturage auprès de Eurofactor et, pour les créances publiques y éligibles, de mobilisation auprès d'OSEO.

Au 31 décembre 2014, les montants mobilisés à ce titre étaient les suivants :

- Eurofactor 5 k€ Plafond : sans
- OSEO 0 k€ Plafond : 400 k€

Les financements en location sont indiqués en Note 32.

La filiale japonaise avait contracté sur les exercices précédents, un emprunt de 60 millions de yens (env. 600 k€). Au 31 décembre 2014, le solde du s'élevait à 151 k€, dont 55 k€ à moins d'un an.

Suite à la validation du plan d'apurement du passif, les passifs financiers à moins d'un an se répartissent comme suit :

Alpha MOS SA :

• Prêt LCL	4 k€
• Prêt TOTAL	17 k€
• Prêt OSEO Export	36 k€
• Prêt BNP COFACE Amérique du Sud	5 k€
• COFACE Japon	7 k€
• COFACE Inde	4 k€
• COFACE Chine	21 k€
• COFACE Amérique Latine	3 k€
• Prêt OSEO mobilisation CICE	1 k€
• Intérêts courus non échus	3 k€

Alpha MOS Japan KK

• Prêt bancaire	55 k€
-----------------	-------

NOTE 21 – PASSIFS COURANTS

	31/12/2014	30/09/2014
Fournisseurs et comptes rattachés	938	710
Autres dettes	1 561	1 313
Produits constatés d'avance	518	432
Total	3 017	2 455

Les autres dettes comprennent les dettes fiscales et sociales, les acomptes versés par les clients et les subventions d'investissement.

NOTE 22 – PASSIFS EVENTUELS

- Divers litiges sont en cours à la date de clôture. Des provisions destinées à couvrir les risques ont été constituées pour un montant total de 364k€.
- Droit individuel à la formation :
Le volume d'heures de formation cumulées au 31 décembre 2014 s'élève à 3 023 heures (contre 2.654 heures au 30 septembre 2014).

NOTE 23 – INFORMATION RELATIVE AUX PARTIES LIEES

Pour l'ensemble des membres de la Direction, le total des rémunérations est détaillé en note 33.

NOTE 24 – IMPOTS**24.1 Preuve de l'impôt**

	31/12/14 (3 mois)	30/09/14 (12 mois)
Résultat comptable avant impôts	(23)	(147)
Impôt théorique au taux en vigueur pour l'entreprise consolidante	8	49
Différences permanentes	5	2
Crédits d'impôts	47	183
Incidence des pertes fiscales sur le résultat	(67)	(140)
Différentiels de taux d'imposition	(14)	(39)
Autres	(18)	(65)
Charge d'impôt effective	(38)	(10)

24.2 - Déficits fiscaux :

Au 31 décembre 2014, le montant des déficits reportables est le suivant :

Déficits fiscaux ordinaires France	11.482 k€	
Déficits fiscaux US	2.986 k€	(4.067 k\$)

L'imputation de ces déficits sur des bénéfices futurs ne peut pas s'envisager avec certitude à court terme. En conséquence, la société ne comptabilise pas les Impôts différés actifs.

NOTE 25 – CHARGES DE PERSONNEL

25.1 - Les charges de personnel incluent la valorisation des bons de souscription d'actions consentis au personnel qui est nulle pour la période.

25.2 – La répartition des charges de personnel sur la période est la suivante (période de 3 mois):

France	641 k€
Japon	127 k€
Etats-Unis	68 k€
Chine	7 k€

Le représentant en Inde est géré à travers un contrat de portage avec une société indienne dont il est salarié. Les honoraires de cette société sont enregistrés en Autres charges externes et n'ont pas été reclassés en Charges de Personnel. L'impact n'est pas significatif.

NOTE 26 – AUTRES PRODUITS DES ACTIVITES COURANTES

	31/12/2014 (3 mois)	30/09/2014 (12 mois)
Subventions d'Exploitation	3	20
Divers	34	97
Crédit d'Impôt Recherche	106	416
Total	143	533

Les subventions d'exploitation ont été reçues pour financer partiellement certains projets de recherche engagés par la société et un contrat CIFRE.

Le poste Divers comprend essentiellement des transferts de charges.

Le Poste Crédit Impôt Recherche est constitué du CIR calculé pour la période du 01 octobre 2014 au 31 décembre 2014.

NOTE 27 – FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Les charges directes de R&D hors coûts administratifs indirects s'élèvent pour la période à 302 k€ contre 955 k€ pour l'exercice 2013/2014.

Ces charges sont constituées principalement des rémunérations du personnel employé à ces activités, des dépenses de fonctionnement directes (hors affectation de frais administratifs indirects) associées (études et prestations, fournitures et petit matériel), ainsi que des services extérieurs relevant de la même nature.

Ces charges sont comptabilisées exclusivement sur la société-mère consolidante, les filiales exerçant exclusivement une activité de commercialisation et de prestation de services associés.

Le montant ci-dessus s'entend avant activation d'une partie de ces charges en application d'IAS38.

NOTE 28 – AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS

Les principaux postes comptabilisés en Autres produits et charges opérationnels sont :

	31/12/2014 (3 mois)	30/09/2014 (12 mois)
Produits \ Charges sur exerc. antérieurs	0	0
Amendes et pénalités diverses	0	0
Produits \ Charges sur cessions d'immo.	-12	-9
Autres Produits(+) / Charges (-)		16
Total	- 12	7

NOTE 29 - RESULTAT FINANCIER

Le résultat financier intègre :

	31/12/2014	30/09/2014
	(3 mois)	(12 mois)
Résultat de Change	50	71
Produits nets sur cession de VMP et juste valeur	0	0
Dotations \ Reprises sur provisions financières	0	0
Actualisation des emprunts et dettes à plus d'un an	-23	561
Autres Produits \ Charges financiers	-1	-10
Total	26	622

Le résultat financier est composé de l'actualisation au taux de 5% des dettes à plus d'un an (détail dans la note 20) qui génère sur la période une charge financière de 23 k€.

NOTE 30 – RESULTAT PAR ACTION

Le résultat net par action est calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions en circulation pendant la période.

Le nombre moyen d'actions en circulation (22 868 374) est calculé sur la base des différentes évolutions du capital social corrigées de la détention par le Groupe de ses propres actions (à travers le contrat de liquidité).

Le nombre maximum d'actions à créer en tenant compte de l'exercice de l'ensemble des instruments détaillés Note 34 est de 33 000. Ce nombre n'inclut pas les actions pouvant être créées au titre des délégations données au Conseil d'Administration par l'Assemblée générale du 27 Mars 2013 (Note 34)

Nombre d'actions dilué :	22 901 374
Résultat net par action :	- 0,003 €
Résultat net par action dilué :	- 0,003 €

NOTE 31 – EFFECTIF MOYEN

	31/12/2014	30/09/2014
	(3 mois)	(12 mois)
Effectif moyen France	39	44,5
- cadres (y compris mandataire social)	22	28
- non cadres	17	16,5
Effectif moyen Filiales	12	15
Total	51	59,5

NOTE 32 – ENGAGEMENTS FINANCIERS

Affacturage : Au 31 décembre 2014, l'encours de créances cédées était de 5 k€. Le contrat d'affacturage ne comprend pas d'assurance-crédit et les impayés clients éventuels sont supportés par Alpha Mos. En conséquence, Alpha MOS supportant les risques de crédit et de retard de paiement, les créances ont été maintenues à l'actif. Les créances cédées à l'affactureur ne peuvent être cédées ou nanties au bénéfice d'un tiers.

Crédit-bail : Le groupe n'a pas de contrat de crédit-bail en cours.

Locations : La société a conclu un certain nombre de contrats de location relatifs à des véhicules, des équipements informatiques et bureautique et des logiciels. Le montant des loyers dus au titre de ces contrats s'élève à 32 k€ à moins d'un an et 19 k€ à plus d'un an.

Ventes et achats à terme de devises :

La société n'a pas formalisé une stratégie globale de couverture du risque de change. Elle n'a procédé à aucune opération de couverture de change à terme au cours de l'exercice. Toutes les opérations de change sont réalisées au comptant.

Au 31 décembre 2014, la société n'avait aucun engagement à terme ou sur instrument dérivé.

Garanties données

Bénéficiaire	Nature	Montant
LCL (Prêt)	Nantissement titres	45 k€
Clients Inde	Garantie de bonne fin	19 k€
BNP	Garantie de bonne exécution	6 k€

Garanties reçues

Objet	Nature	Montant
Prêt LCL (300k€)	Garantie OSEO sur 60 %	180 k€
Prêt OSEO (150 k€)	Garantie Fonds International	90 k€
Prêt Alpha MOS KK (60 MY)	Caution personnelle du dirigeant de filiale	60 MYens
Location Informatique BNP	Garantie OSEO	102 k€
Garantie bancaire	Garantie à première demande Client Inde	7 k€

Engagements de retraite :

L'évaluation des engagements au titre de l'indemnité de départ à la retraite s'élève à 108 k€ (Voir Note 19).

NOTE 33 – REMUNERATION DES ORGANES DE DIRECTION – MODALITES DE RUPTURE DES MANDATS SOCIAUX

La rémunération des organes de direction ne concerne que la rémunération du Président du Conseil d'Administration.

Elle se compose, avantages en nature compris, comme suit :

	31/12/2014	30/09/2014
	(3 mois)	(12 mois)
Traitement PDG avantages en nature compris en euros	41.990	164.670

Le Conseil d'administration du 24 octobre 2014 a fixé la détermination de la rémunération variable du Président-Directeur général. Le montant provisionné au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2014 s'élève à 16 652€ et 7 493€ de charges sociales et sera versée sur le prochain exercice.

L'Assemblée Générale du 27 mars 2013 avait fixé à 30.000 euros le montant maximum des jetons de présence pouvant être attribués aux administrateurs au titre de l'exercice en cours (7^{ème} résolution). Ces jetons de présence ont été payés en date du 21 et 25 novembre 2014.

Au titre de cet exercice, aucun montant n'ayant été fixé par l'Assemblée Générale, il n'a été donc pas été constitué de provision.

Il n'est prévu aucune modalité particulière de rupture des mandats sociaux

NOTE 34 – TITRES DONNANT ACCES AU CAPITAL

Bons de souscription d'actions

Date d'assemblée	28 mars 2011
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	67 826
Dont Conseil d'Administration	15 000
Point de départ d'exercice des 1ers BSA	29 mars 2011
Date d'expiration des derniers BSA	28 mars 2015
Prix de souscription	2.58 €
Nbre actions souscrites au 31 décembre 2014	0
Nbre actions annulées au 31 décembre 2014	67 826
Solde actions à souscrire au 31 décembre 2014	0

Le délai d'attribution des BSA a expiré le 28 septembre 2012.
Ce plan ne donne plus accès au capital de la société.

Options de souscription d'actions

Date d'assemblée	31 mars 2008
Dates des conseils d'administration	9 juillet 2009
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	79 000
Dont Conseil d'Administration	0
Point de départ d'exercice des 1ères options	09 juillet 2013
Date d'expiration des dernières options	09 juillet 2016
Prix de souscription	3,24 euros
Nombre d'actions souscrites au 31 décembre 2014	0
Nombre d'actions annulées au 31 décembre 2014	46 000
Solde d'actions à souscrire au 31 décembre 2014	33 000

Récapitulatif au 31 décembre 2014

Plan	Prix	Nombre d'actions pouvant être créées	Dont Membres C.A
Options 2009	3,24 €	33.000	0
TOTAL		33.000	0

Dans l'hypothèse où la totalité des titres donnant accès au capital serait exercée, l'effet dilutif serait d'environ 1%.

Nouvelles autorisations

L'assemblée générale de la Société du 28 mars 2014 a de façon générale confirmé les délégations données au conseil d'administration.

Le tableau ci-dessous présente, de façon synthétique, les délégations en vigueur à la date de ce jour :

Nature de la délégation	Montant nominal maximal autorisé	Plafond global fixé	Durée de la délégation	Utilisation
Emission d'actions nouvelles avec maintien du DPS	800.000 €	1.000.000 €	27 mai 2015	Néant
Emission d'actions nouvelles sans maintien du DPS	800 000 €	1.000.000 €	27 mai 2015	Néant
Emission d'actions nouvelles en cas d'OPE	800 000 €	1.000.000 €	27 mai 2015	Néant
Emission d'actions nouvelles en rémunération d'apports en nature	10% du capital social	1 000 000 €	27 mai 2015	Néant
Emission d'actions nouvelles par placement privé	20 % du capital social	800.000 €	27 mai 2015	Néant
Emission d'actions réservées aux salariés	3% du capital social	1 000 000 €	27 mai 2015	Néant
Attribution d'actions gratuites par voie d'émission d'actions nouvelles et/ou de rachat d'actions existantes au profit des salariés et des mandataires	10 % du capital social	1 000 000 €	27 mai 2015	Néant
Attribution de d'options de souscription ou d'achat d'actions au profit des salariés et des mandataires	10 % du capital social	1 000 000 €	27 mai 2015	Néant

Le plafond de 1 Million d'euros est commun à l'ensemble des opérations réalisées de manière combinée pendant la durée des délégations consenties.

Le texte intégral de l'ensemble des résolutions des Assemblées Générales du 27/03/2013 et du 28/03/2014 ayant consenti les délégations ci-avant résumées, ainsi que les textes des Rapports établis par les Commissaires aux comptes sur lesdites résolutions sont disponible sur le site de la Société : <http://www.alpha-mos.com/fr/alpha-mos/information-investisseurs.php> Rubrique Assemblée Générale Mixte.

Aucune des résolutions ci-avant décrite n'a été utilisée au 31 décembre 2014, ni à la date d'arrêté des comptes consolidés.

NOTE 35 – INFORMATION RELATIVE A LA JUSTE VALEUR DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Il a été considéré que la valeur comptable des actifs et passifs financiers était représentative de la juste valeur au 31 décembre 2014.

NOTE 36 – GESTION DES RISQUESCours de conversion des devises employées

Devises	31/12/2014	30/09/2014
Dollar américain (1\$ = ...€)		
Cours de clôture	0,82366	0,79472
Cours moyen	0,81000	0,74000
Yen japonais (1JPY = ...€)		
Cours de clôture	0,006886	0,007241
Cours moyen	0,007000	0,007200
RMB chinois (1 RMB = ...€)		
Cours de clôture	0,132735	0,129396
Cours moyen	0,131200	0,120200

Risques de change

Chaque société du groupe réalise sa facturation dans sa devise nationale :

- France Facturation des clients hors groupe en Euros, et des filiales en devises
- Etats-Unis Facturation en Dollars américains
- Japon Facturation en Yens
- Chine Facturation en Yuans

La société n'a pas mis en place d'instrument financier de couverture du risque de change.

Risques de taux

Tous les engagements financiers de la société sont à taux / rémunération fixe.

Risques de liquidité

La société a mis en place depuis l'exercice clos le 30 septembre 2012 un ensemble de financements destinés à lui permettre d'assurer sa liquidité. Cette politique de gestion de la trésorerie s'est poursuivie sur l'exercice ouvert le 1^{er} octobre 2013 par le recours à l'affacturage et à la mobilisation de diverses créances.

Par ailleurs, le risque de liquidité est réduit de façon significative puisque la société a bénéficié de deux augmentations de capital consécutives au cours de l'exercice venant ainsi renforcer les fonds propres de la société à hauteur de 6.731.757,72 €.

Risques liés à l'exécution des contrats

Il existe un risque que, en cas d'inexécution totale ou partielle de ses obligations envers ses partenaires, la société puisse être redevable de pénalités. Notamment, il existe un risque en cas de retard de livraison de matériel ou d'exécution de contrats de services ou de développement.

Il n'existe plus en date de clôture de risque identifié lié à l'exécution des contrats.

NOTE 37 – TABLEAU DE VARIATION DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET

	31/12/2014	30/09/2014
Trésorerie brute	5 956	387
Soldes bancaires débiteurs et concours bancaires courants	-	0
Trésorerie nette	5 956	387
Endettement financier brut	- 1625	- 1639
Endettement financier net	4 331	- 1252

Le détail de l'endettement financier est fourni en Note 20.

La variation des postes est explicitée par le Tableau des flux de trésorerie consolidé.

----- *fin du document* -----

Alpha M.O.S.

Exercice de trois mois clos le 31 décembre 2014

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

EURAUDIT
Résidence Cap Wilson
81, boulevard Carnot
31000 Toulouse
S.A.R.L. au capital de € 350.000

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Toulouse

ERNST & YOUNG et Autres
1, place Alfonse Jourdain
B.P. 98536
31685 Toulouse Cedex 06
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Alpha M.O.S.

Exercice de trois mois clos le 31 décembre 2014

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice de trois mois clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Alpha M.O.S., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1 « Faits majeurs de l'exercice » de l'annexe aux comptes annuels qui précise les modalités de remboursement du passif selon le plan de continuation de l'entreprise validé par décision du Tribunal le 19 septembre 2014 ainsi que la mise en œuvre de ce plan au cours de l'exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Comme indiqué dans le paragraphe 4 « Frais de recherche et de développement » de la note 4 « Règles et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes annuels, votre société comptabilise en immobilisations incorporelles les frais de développement répondant aux critères prévus par le plan comptable général. Nous avons vérifié que les projets ayant fait l'objet d'une activation répondent à ces critères et qu'une information appropriée à ce sujet est fournie en annexe.
- Votre société a procédé à un test de valeur de son mali de fusion, selon les modalités décrites dans le paragraphe 6 « Fonds de commerce » de la note 4 « Règles et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes annuels. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et les hypothèses utilisées, et vérifié que cette note donne une information appropriée.
- Le paragraphe 8 « Titres de participation et prêts aux filiales » de la note 4 « Règles et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes annuels précise les modalités d'évaluation des titres de participation. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations relatives aux valeurs d'usage des titres de participation, à revoir les calculs effectués par votre société et à comparer les estimations comptables de la période précédente avec les réalisations correspondantes. Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

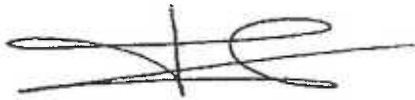
En application de la loi :

- nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion,
- nous vous signalons qu'il n'a pas été procédé à la désignation d'un organisme tiers indépendant chargé de la vérification des informations sociales, environnementales et sociétales présentées dans le rapport de gestion, prévue par l'article L. 225-102-1 du Code de commerce.

Toulouse, le 30 mars 2015

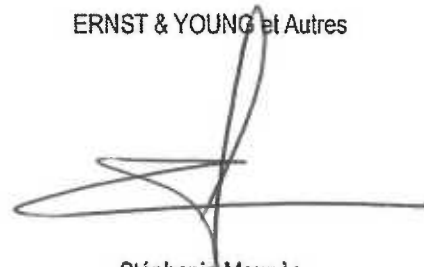
Les Commissaires aux Comptes

EURAUDIT



Julien Duffau

ERNST & YOUNG et Autres



Stéphanie Mounès

ALPHA MOS S.A

Comptes annuels et annexe

**Exercice clos le 31 Décembre
2014 d'une durée
exceptionnelle de 3 mois**

BILAN

(En milliers d'euros sauf mentions expresses)

ACTIF	Notes annexe	Brut	31/12/2014 Amort. & Prov.	Net	30/09/2014 Net
Actif Immobilisé					
Immobilisations incorporelles	5.1				
Frais de développement		619	452	167	198
Fonds de commerce		484	121	363	363
Autres Immo. incorp.		1 619	408	1 211	1 146
Immobilisations corporelles	5.2	1 094	971	123	123
Immobilisations financières	5.3				
Participations		2 263	2 181	82	82
Prêts		3 249	3 059	190	68
Autres Immo. Fin.		122	0	122	122
TOTAL I		9 450	7 192	2 258	2 102
Actif Circulant					
Stocks et en-cours	7	1 163	412	751	648
Créances d'exploitation	8				
Clients et comptes rattachés		1 217	501	716	599
Autres créances		1 770		1 770	1 458
Valeurs Mobilières de Placement	9	4 074	62	4 012	18
Disponibilités		1 445		1 445	74
Charges constatées d'avance		78		78	258
TOTAL II		9 747	975	8 772	3 055
Ecart de conversion actif		24		24	26
TOTAL ACTIF		19 221	8 167	11 054	5 183

BILAN

(En milliers d'euros sauf mentions expresses)

PASSIF	Notes annexe	31/12/2014	30/09/2014
Capitaux propres	10		
Capital social		4 576	834
Primes liées au capital		3 770	1 353
Réserves		45	45
Report à nouveau		- 3904	-2 848
Résultat de l'exercice		-266	-1 056
Provisions réglementées		372	337
Subventions d'investissement	11	543	531
TOTAL I		5 136	-804
Avances conditionnées	11	48	48
Provisions pour risques et charges	12	280	266
Dettes	14, 15		
Emprunts et dettes auprès établissement de crédit	13	1 094	1 091
Emprunts et dettes financières diverses	13	783	773
Avances et acomptes reçus		161	163
Fournisseurs et comptes rattachés		1 482	1 539
Dettes fiscales et sociales		1 503	1 600
Autres dettes		43	73
Produits Constatés d'avance		307	296
TOTAL II		5 374	5 535
Ecart de conversion passif		217	138
TOTAL PASSIF		11 054	5 183

COMPTE DE RESULTAT

(En milliers d'euros sauf mentions expresses)

	Note Annexe	31/12/2014 Net 3 mois	30/09/2014 Net 12 mois
Chiffre d'affaires	16	1 266	4 558
Autres produits d'exploitation	17	199	1 314
Total Produits d'exploitation		1 465	5 872
Achats consommés	(a)	-572	-1 527
Charges de personnel		-637	-2 822
Autres charges d'exploitation		-488	-1 904
Impôts et taxes		-17	-196
Dotations aux amortissements et provisions		-137	-715
Résultat d'exploitation		-386	-1 292
Produits financiers		59	303
Charges financières		-22	-378
Résultat financier	19	37	-75
Résultat courant		-349	-1 367
Produits exceptionnels		12	72
Charges exceptionnelles		-35	-177
Résultat exceptionnel	20	-23	-105
Impôt sur les bénéfices	21	106	416
Résultat net		-266	-1 056

(a) Les frais de port sont présentés en achats consommés et non en autres charges d'exploitation pour un montant de 34 K€ (94 K€ en 2013/2014)

NOTES ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

SOMMAIRE

Note 1 : Faits Majeurs de l'exercice

Note 2 : Evènements postérieurs à la clôture

Note 3 : Continuité d'exploitation

Note 4 : Règles et méthodes comptables

Note 5 : Mouvements des postes de l'actif immobilisé et des amortissements

Note 6 : Participations

Note 7 : Stocks et en-cours

Note 8 : Etat des créances

Note 9 : Valeurs mobilières de placement

Note 10 : Capital social et Evolution des capitaux propres

Note 11 : Autres fonds propres et quasi-fonds propres

Note 12 : Provisions et dépréciations

Note 13 : Etat des emprunts et dettes financières

Note 14 : Etat des dettes

Note 15 : Produits à recevoir – Charges à payer

Note 16 : Ventilation du Chiffre d'affaires

Note 17 : Autres produits d'exploitation

Note 18 : Frais de Recherche et Développement

Note 19 : Résultat Financier

Note 20 : Résultat Exceptionnel

Note 21 : Impôt sur les Sociétés

Note 22 : Eléments relevant de plusieurs postes du bilan et du compte de résultat – entreprises liées

Note 23 : Effectif moyen

Note 24 : Rémunération des organes de direction

Note 25 : Engagements hors-bilan

Tableau des Filiales et participations

NOTE 1 : FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

L'exercice courant du 1^{er} octobre 2014 au 31 décembre 2014, a été marqué par les événements suivants :

- Changement de la date de clôture de l'exercice fixée dorénavant le 31 décembre de chaque année suite à décision par l'assemblée générale extraordinaire du 24 octobre 2014. En conséquence, l'exercice clos au 31 décembre 2014 porte sur une durée exceptionnelle de 3 mois.
- Réalisation d'une augmentation de capital en numéraire réservée à la société Diagnostic Médical Systems par émission de 13.888.889 actions nouvelles d'un montant nominal de 2.777.777,80 € assortie d'une prime d'émission de 2.222.222,24 € autorisée par l'assemblée générale extraordinaire du 24 octobre 2014 et mise en œuvre par le conseil d'administration du 24 octobre 2014 ;
- Réalisation d'une augmentation de capital en numéraire avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires par émission de 4.810.438 actions ordinaires nouvelles d'un montant nominal de 962.087,60 € assortie d'une prime d'émission de 769.670,08 € autorisée par l'assemblée générale extraordinaire et mise en œuvre par le conseil d'administration du 24 octobre 2014 ;
- Imputation sur la prime d'émission des frais d'augmentation du capital pour un montant de 577.696 € ;
- Modalités de remboursement du passif selon le plan de continuation de l'entreprise validé par décision du Tribunal le 19 septembre 2014 et mise en œuvre de ce plan au cours de l'exercice :

Pour mémoire, le passif qui était réparti de la façon suivante devrait être remboursé selon les modalités édictées ci-après :

- ⇒ Dettes fournisseurs : 492 061,95€
- ⇒ Dettes fiscales : 117 604,06€
- ⇒ Dettes sociales : 937 562,32€
- ⇒ Dettes financières : 1 799 880,09€
- ⇒ Autres dettes : 173 532€ (subvention projet Object World)

Modalités de remboursement :

- Paiement de la créance super privilégiée et des créances inférieures à 300 € pour un montant total de 354 349,38€.
- Poursuite de sept contrats de location ; Paiement à 100% du passif sur 9 ans selon la répartition suivante :
 - ⇒ 9 échéances annuelles progressives (année 1 : 4%, Année 2 : 6%, Année 3 : 8%, Année 4 : 8%, Année 5 : 8%, Année 6 : 16,5%, Année 7 : 16,5%, Année 8 : 16,5%, Année 9 : 16,5%),
 - ⇒ Règlement en 36 trimestrialités entre les mains du commissaire à l'exécution du plan,
 - ⇒ Décaissement en 18 semestrialités auprès des créanciers par le commissaire à l'exécution du plan, la première semestrialité devant être réglée 6 mois après l'homologation du plan.

Au cours de l'exercice, la société a procédé aux remboursements suivants :

- ⇒ Dettes fournisseurs inférieures à 300€ : 4 004,24€
- ⇒ Dettes sociales : 121 857,64€
- ⇒ Paiement d'une trimestrialité pour 33 444,35€. La ventilation par nature de dette n'ayant pas été validée pour l'instant par le juge commissaire à l'exécution du plan, les soldes des dettes au 31 décembre 2014 ne tiennent pas compte de ce paiement qui figure au 31 décembre 2014 en totalité dans un compte d'actif en attente d'affectation (Confère note 15).

Afin de valider le plan, les garanties suivantes avaient été données :

- La société DMS s'est engagée à réaliser une augmentation de capital de façon ferme et irrévocable à hauteur de 6 M€, les 300 000€ restant seront souscrits par les actionnaires historiques de la société.
La société DMS s'est engagée à ce que cette augmentation de capital demeure au sein de la société ALPHA MOS durant la durée du plan et ne fera l'objet de remontées de trésorerie à d'autres sociétés du groupe DMS.

- La société DMS va déposer sur un compte séquestre, ouvert entre les mains de son conseil, la somme de 6 m€ après la réalisation de son augmentation de capital.
- Le fonds de commerce sera inaliénable durant toute la période du plan.
- Il n'y aura aucune distribution de dividendes pendant la durée d'exécution du plan.

La garantie liée à l'augmentation de capital de DMS a été tenue. En effet, au cours de l'exercice la société DMS a procédé à l'augmentation de capital de 6M€
Les autres garanties restent en vigueur.

- L'Assemblée générale devant approuver les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2014 se tenant le 31 mars 2015, le résultat de cet exercice est dans un compte « résultat en attente d'affectation ».

NOTE 2 : EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

- Création en cours de la filiale BOYD SENSE Inc basée à SAN FRANCISCO dans la Silicon Valley dont l'activité sera le développement de solutions connectées de mesures personnalisées des paramètres de santé, bien être et d'environnement.

NOTE 3 : CONTINUITÉ D'EXPLOITATION

Les comptes ont été arrêtés en appliquant le principe de continuité de l'exploitation. Les deux augmentations de capital intervenues en octobre 2014 permettent au Groupe Alpha MOS de bénéficier des ressources nécessaires à son exploitation pour les 12 prochains mois

NOTE 4 : REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce, du Code Monétaire et Financier et du Plan Comptable général.

Les comptes annuels présentés concernent la période de trois mois du 1er octobre 2014 au 31 décembre 2014, date de clôture d'Alpha Mos France.

Afin d'harmoniser la date de clôture avec celle de l'actionnaire principal, l'assemblée générale extraordinaire du 24 octobre 2014 a décidé de modifier la date de clôture du 30 septembre au 31 décembre. De ce fait, l'exercice a une durée exceptionnelle de 3 mois.

Par conséquent, les montants présentés dans les états financiers ne sont pas totalement comparables.

La société Alpha Mos est société-mère d'un groupe et établit à ce titre des comptes consolidés.

1. Principes et conventions générales

Les comptes annuels ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect du principe de prudence et d'indépendance des exercices et en présumant la continuité de l'exploitation, ainsi qu'il est exposé en Note 3 supra.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

L'établissement des comptes sociaux en conformité avec les principes énoncés ci-dessus oblige les dirigeants du Groupe à faire des estimations et à émettre des hypothèses qui affectent les montants des actifs et des passifs ainsi que les montants des charges et des produits enregistrés durant l'année dans le compte de résultat. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Les principaux postes concernés par ces estimations sont les suivants : les actifs incorporels, les provisions sur stocks, les provisions pour risques et charges et les dépréciations sur les comptes clients.

Aucune dérogation aux principes comptables de base n'a été appliquée.

2. Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

3. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires réalisé par le Groupe Alpha MOS se compose principalement de ventes de produits finis (nez électroniques, échantillonneurs,...) dont le fait générateur de l'enregistrement en comptabilité est la livraison.

Le chiffre d'affaires correspondant à des prestations de services (études, travaux de recherche et développement...) est comptabilisé au fur et à mesure de la réalisation effective de ces prestations.

4. Frais de recherche et de développement

Par application du PCG, les frais de développement peuvent être immobilisés comme des actifs incorporels dès que l'entreprise peut notamment démontrer le respect de six critères.

La société suit l'évolution de ses projets de développement individuellement. A partir du moment où l'ensemble des conditions d'activation sont réunies, les frais identifiés sur le plan analytique sont immobilisés.

Les frais de développement sont amortis à compter de leur date de mise en service, c'est-à-dire de la mise en exploitation ou en commercialisation des produits issus desdits travaux.

Les dépenses ainsi portées à l'actif comprennent les coûts des matières, les études externes et dépenses de sous-traitance éventuelles, de la main d'œuvre directe et une quote-part appropriée de frais généraux.

L'amortissement est calculé sur les durées standards suivantes :

- Projets de développement de logiciels : 3 ans
- Projets de développement d'instruments : 5 ans.

Ce rythme peut être accéléré en fonction des perspectives de rentabilité par projet. Ainsi, la Société revoit lors des Situations semestrielle et annuelle, le chiffre d'affaires réalisé sur chaque projet, la marge dégagée et les prévisions d'activité. Lorsque les réalisations sont inférieures aux hypothèses initiales en termes de marge, la société procède à la dépréciation du projet par voie de provision.

Les subventions finançant des frais de recherche et de développement qui sont immobilisés sont comptabilisées en subvention d'investissement et étalées selon le rythme d'amortissement pratiqué sur les frais de recherche et de développement.

Par ailleurs, la quote-part de crédit impôt recherche correspondant aux frais de recherche et développement immobilisée est comptabilisée en subventions d'investissements qui sont réintégrés au résultat selon le rythme d'amortissement pratiqué sur les frais de recherche et de développement.

5. Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles correspondent principalement aux frais de dépôt de brevet (frais de dossiers) validés ou en cours de validation. Ils sont amortis selon la méthode linéaire sur 10 ans dès que leur validation est effective. Les immobilisations incorporelles sont enregistrées au coût historique, frais financiers exclus.

6. Fonds de commerce

Le Fonds de commerce correspond au mali technique dégagé lors de la fusion-absorption de la société Perichrom, filiale à 100%, réalisée au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2011 avec effet rétroactif au 1^{er} octobre 2010.

Ce mali technique représente la valeur des actifs incorporels apportés par la société Perichrom (know-how, clientèle, ...).

En application du règlement CRC 2004-01, ce mali n'est pas amorti mais est soumis à un test de valeur. Il subit une dépréciation lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur comptable.

Le test réalisé en date du 31 décembre 2014, n'a pas révélé de perte de valeur. Il n'a pas été constaté de dépréciation. Le montant cumulé des dépréciations au 31 décembre 2014 s'élève à 120 K€.

Les hypothèses qui ont été retenues sont :

- période de projection des flux de trésorerie 2015-2017
- taux de croissance : 0 % (stabilité de l'activité sur la période – la société estime qu'elle vendra un nombre croissant d'ULYS et un nombre décroissant de PR2100 sur chaque exercice de la période avec un prix de vente stable,).
- taux d'actualisation appliqué aux projections de flux de trésorerie : 15 %

7. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan pour leur valeur brute à leur coût d'acquisition.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon les modes et durées d'amortissement suivants :

Catégorie	Mode	Durée
Pilotes et prototypes	Linéaire	3 ans
Matériel industriel	Linéaire ou dégressif	5 ans
Matériel de bureau et informatique	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	8 ans
Agencements, aménagements, installations	Linéaire	10 ans

8. Titres de participation et prêts aux filiales

Les titres de participation des filiales figurant au bilan sont inscrits à leur coût d'acquisition qui englobe le prix d'achat des actions et l'ensemble des frais d'acquisition tels que les droits de mutation, honoraires et frais d'actes.

La valeur d'inventaire des titres correspond à leur valeur d'usage pour le groupe qui est déterminée selon une approche multicritères, tenant compte notamment de la quote-part des capitaux propres détenus et des perspectives de rentabilité. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire ainsi définie est inférieure à la valeur d'acquisition.

Par ailleurs, les frais d'acquisition donnent lieu à un amortissement dérogatoire sur une durée de 5 ans.

Les prêts et comptes-courants consentis aux filiales sont classés dans les immobilisations financières lorsqu'ils constituent un financement à plus d'un an.

Ils sont provisionnés à hauteur de la situation nette négative des filiales après provisionnement des titres.

9. Stocks et encours

Les matières premières figurent à l'actif pour leur coût d'acquisition hors frais de transport selon la méthode du « premier entré, premier sorti » (Méthode F.I.F.O).

Les produits finis figurent à l'actif pour leur coût de revient qui intègre le coût de la matière première, les coûts de sous-traitance ainsi que les frais de main d'œuvre internes relatifs au contrôle qualité des capteurs.

Les stocks font l'objet d'une provision pour dépréciation après analyse par famille de matériel stocké et/ou ligne à ligne pour l'ensemble des références en stock, lorsque la valeur de réalisation est inférieure à la valeur d'inventaire.

10. Créances clients

Les créances clients sont enregistrées à leur valeur nominale. Le cas échéant, une provision pour dépréciation est constituée après analyse individuelle de la recouvrabilité desdites créances.

Les dépenses engagées sur des contrats de développement réalisés sur plusieurs exercices sont enregistrées en factures à établir (marge à l'avancement). Une provision pour pertes à terminaison est éventuellement constituée en fonction des résultats estimés sur ces opérations.

11. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont enregistrées à la valeur d'achat. Le cas échéant, une provision pour dépréciation est constituée si la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'achat.

12. Indemnités de départ à la retraite

Conformément aux dispositions de la loi française, la société s'affranchit de ses obligations de financement des retraites du personnel en France par le versement de cotisations calculées sur la base des salaires aux organismes qui gèrent les programmes de retraite. Il n'y a pas d'autre engagement lié à ces contributions.

La loi française exige également, le cas échéant, le versement en une seule fois d'une indemnité de départ en retraite. Cette indemnité est fixée en fonction de l'ancienneté et du niveau de rémunération au moment du départ. Les droits sont uniquement acquis aux salariés présents dans l'entreprise au moment du départ en retraite.

L'engagement de la société au 31 décembre 2014 n'est pas significatif compte tenu du peu d'ancienneté du personnel et de l'âge moyen des effectifs concernés ; ainsi aucune provision pour indemnité de départ à la retraite n'a été comptabilisée au 31 décembre 2014. A titre indicatif, l'évaluation de cette provision au 31 décembre 2014 s'élève à 108 K€. Cette évaluation est réalisée selon les hypothèses suivantes :

- Taux d'actualisation : 1,49 % au 31 décembre 2014
- Taux de progression des salaires : 2,5 % pour les cadres et non cadres,
- Taux de rotation du personnel : 11,5% (selon l'âge),
- Table de mortalité : TD 88-90
- Age de départ : 65 ans

13. Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE)

Le CICE comptabilisé au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014 s'élève à 11.985 €.

Le traitement comptable de ce crédit d'impôt a été opéré par le débit du compte « 444400 Etat CICE » et par le crédit du compte « 645840 CICE ».

La comptabilisation de ce crédit d'impôt au crédit d'un compte de charges de personnel vient diminuer le poids des charges de personnel sur l'exercice. Cette baisse des charges de personnel entraîne une amélioration de l'excédent brut d'exploitation (EBE) et améliore dans la même proportion le résultat d'exploitation.

Ce crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi devrait permettre à notre entreprise de réaliser des efforts en matière d'investissement, de recherche, d'innovation, de formation, de recrutement, de prospection de nouveaux marchés, de transition écologique et énergétique et de reconstitution des fonds de roulement.

Au titre de l'exercice 2014, la société n'a pas demandé de préfinancement du crédit d'impôt.

14. Provisions pour risques et charges

En application du Règlement CRC n° 2000-06, une provision est enregistrée lorsque Alpha Mos a une obligation réelle pour laquelle une estimation fiable peut-être réalisée avec une précision suffisante, résultat d'un événement passé, et pour laquelle une sortie de ressources est probable.

15. Résultat exceptionnel

Les éléments exceptionnels comprennent les éléments de charges et de produits de l'activité courante dont la nature et les montants présentent un caractère non récurrent ou extraordinaire.

16. Crédit d'impôt recherche

Depuis le 1^{er} janvier 2008 et conformément à la réglementation en vigueur, le Crédit d'Impôt Recherche est comptabilisé en totalité sur le volume des dépenses de recherche et développement éligibles de la période.

La créance de Crédit d'Impôt Recherche sera exigible après dépôt de la liasse fiscale concernant l'année civile à laquelle il se rattache.

Les effets sont détaillés en Note 21 – Impôt sur les sociétés.

17. Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date d'opération.

A la clôture de l'exercice, les créances et dettes en devises sont évaluées au dernier cours de change :
JPY : 0,006886 € - USD : 0,82366 € - RMB : 0,132735 € - GBP : 1,28386 - CHF : 0,831670 €

La différence résultant de l'écart entre la valeur issue du dernier cours de change et la valeur de comptabilisation est portée en écart de conversion actif ou passif. Une provision pour risque de change est constituée à hauteur des pertes de change latentes.

NOTE 5 : MOUVEMENTS DES POSTES DE L'ACTIF IMMOBILISE ET DES AMORTISSEMENTS

5. 1. Variation des immobilisations incorporelles et amortissements

Immobilisations incorporelles	30/09/2014	Augmentations de la période	Diminutions de la période	31/12/2014
Valeurs brutes				
Frais de développement	619			619
Frais de développement en cours	1 098	61		1 159
Brevets	313			313
Brevets en cours de validation	48	1		49
Logiciels	98			98
Mali de fusion	484			484
Total	2 660	62		2 722

Au cours de l'exercice, un projet abandonné (totalement amorti sur l'exercice précédent) a été supprimé des actifs immobilisés.

Amortissements et perte de valeur	30/09/2014	Augmentations de la période	Diminutions de la période	31/12/2014
Amortissement des frais de R&D	391	31		422
Provision pour dépréciation Frais R&D	105		6	99
Provision pour dépréciation du mali de fusion	120			120
Amortissement des brevets	240	4		244
Amortissement logiciels	96			96
Total	952	35	6	981
<u>Valeur nette</u>	<u>1 707</u>			<u>1 741</u>

Les amortissements sont pratiqués selon le mode linéaire.

5.2. Tableau de variation des immobilisations corporelles et amortissements

Immobilisations corporelles	30/09/2014	Augmentations de la période	Diminutions de la période	31/12/2014
Valeurs brutes				
Installations générales	203			203
Installations techniques, matériel et outillage	478	1		479
Pilotes et prototypes	263			263
Matériel de bureau & informatique	156	8	50	114
Mobilier de bureau	31	1	2	30
Matériel de transport	3			3
Total	1 134	10	52	1094

La diminution des postes d'immobilisations résulte de la mise au rebut d'éléments obsolètes, amortis mais également de matériel de laboratoire vendu.

Amortissements et perte de valeur	30/09/2014	Augmentations de la période	Diminutions de la période	31/12/2014
Amortissements installations générales	149	4		153
Amortissements matériel et outillage	417	6		422
Pilotes et prototypes	263			263
Amortissements matériel de bureau et informatique	149	1	49	101
Amortissements mobilier de bureau	30		2	28
Amortissements véhicules	3			3
Total	1011	11	51	971
Valeur nette	123			123

Les amortissements sont pratiqués selon le mode linéaire.

L'augmentation des dotations aux amortissements des immobilisations corporelles est principalement constituée des Pilotes et prototypes.

Les diminutions d'amortissements sur la période correspondent à la reprise des amortissements antérieurement constatés sur les matériels mis au rebut ainsi qu'une cession de matériel de laboratoire.

5.3. Tableau de variation des immobilisations financières et provisions

Immobilisations financières	30/09/2014	Augmentations de la période	Reclassement	Diminutions de la période	31/12/2014
Valeurs brutes					
Titres de filiales et participations	2 263				2 263
Prêts construction	67				67
Prêts	3 107	75			3 182
Dépôts et cautionnements	77				77
Autres immobilisations financières (2)	45	-			45
Total	5 559	75	-		5 634
Provisions sur immobilisations financières					
Titres de filiales et participations	2 181				2 181
Prêts	3 106	7		54	3 059
Dépôts et cautionnements					-
Total	5 287	7	-	54	5 240
Valeur Nette	272				394

(1) La société détient des actions d'autocontrôle. Voir Note 9 - Valeurs mobilières de placement

(2) Il s'agit de SICAV nanties au bénéfice du prêteur LCL (45.257 €) classées en immobilisations financières compte tenu de leur illiquidité.

NOTE 6 : PARTICIPATIONS

Le tableau des filiales et participations figure en annexe.

L'ensemble des filiales est intégré globalement dans les comptes consolidés du groupe.

NOTE 7 : STOCKS ET EN-COURS

Stocks et en-cours	30/09/2014	31/12/2014
Matières premières	1 020	1 079
Produits finis	90	84
Valeur brute	1 110	1 163
Matières premières	394	349
Produits finis	68	63
Total Provision	462	412
<u>Valeur nette</u>	648	751

NOTE 8 : ETAT DES CREANCES

8.1 Etat des créances

Créances	Montant brut	Moins d'un an	Plus d'un an
De l'actif immobilisé			
Prêts aux filiales (1)	3182		3 182
Prêt construction	67		67
Dépôts et cautionnement	77		77
Total	3 326	0	3 326
De l'actif circulant			
Clients douteux	500		500
Clients et comptes rattachés	717	717	
Crédit Impôt Recherche et CICE	1 000	1000	
Trésor Public TVA	510	445	65
Comptes-courants Filiales	0	0	
Factors	15	15	
Avances et acomptes versés aux fournisseurs	172	172	
Autres	73	73	
Total	2 987	2 422	565
Total général	6 313	2 422	3 891
<i>Rappel de l'exercice précédent (30/09/2014)</i>	<i>5 787</i>	<i>1 700</i>	<i>4 087</i>

(1) Les prêts aux filiales sont provisionnés en totalité

8.2 Détail des autres créances

	30/09/2014	31/12/2014
Crédit Impôt Recherche et CICE	859	1 000
Personnel Acomptes	1	0
TVA	335	510
Comptes courants filiales	0	0
Fournisseurs - Acomptes sur commandes	188	172
Factor	59	15
Autres	15	73
Valeurs Brutes	1 457	1 770
Provisions comptes courants	0	0
Valeurs nettes	1 457	1 770

La créance de CIR comprend la créance au titre l'année civile 2013 à hauteur de 506.278 € et le montant calculé au titre de l'année 2014 à hauteur de 419.108 € (Voir Note 4 § 15 et Note 21). Le CICE d'un total de 75.262 € comprend la créance au titre de l'année civile 2013 à hauteur de 36.413 € et la provision calculée au titre de l'année 2014 à hauteur de 38.849 €.

La société réalisant une part importante de son chiffre d'affaires à l'exportation présente régulièrement un solde de TVA créditeur et sollicite auprès du Trésor Public le remboursement de ce crédit. Au 31 décembre 2014, des remboursements avaient été demandés pour un montant total de 185 K€. A ce jour, le remboursement n'est pas intervenu. Le solde du poste comprend le crédit reportable et la TVA déductible sur achats et factures non parvenues.

La société ayant conclu un contrat d'affacturage au cours de l'exercice, la créance figurant au poste Factor comprend à hauteur de 9.221 € des créances cédées non encore créditées à la société et à hauteur de 5.326 € le dépôt de garantie. En outre, il existe une créance de 6.881 € au titre d'une mobilisation auprès d'OSEO d'un contrat public.

Les prêts octroyés par Alpha Mos France à ses filiales sont classés en immobilisations financières.

NOTE 9 : VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La société détient 32 198 actions autocontrôlées au 31 décembre 2014 valorisées en date de clôture à 74 136,30€. Au 31 décembre 2014, le montant cumulé de la provision pour dépréciation s'élève à 61 579,08€. Ce capital avait été mis à la disposition de la société de bourse Portzamparc, en sa qualité de teneur de marché pour l'exécution du contrat d'animation du titre. Ce contrat a été résilié.

Les SICAV, nanties en garantie du prêt à moyen terme LCL sont classées en Immobilisations financières compte tenu de leur illiquidité.

Ce poste comprend également deux comptes à terme pour un montant total de 4 000k€.

Le premier, pour un montant de 3 000k€, a été souscrit le 29 octobre 2014 à échéance au 29 janvier 2015.

Le second, pour un montant de 1 000k€, a été souscrit le 26 novembre 2014 à échéance au 26 février 2015.

Ils sont rémunérés au taux nominal annuel brut de 0.800% soit un taux de rendement actuariel annuel brut de 0.802%.

NOTE 10 : CAPITAL ET EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES

10.1 Composition du capital social

Au 31 décembre 2014, le capital social était composé de 22 868 375 titres d'une valeur nominale de € 0,2.

Catégories de titres	Valeur nominale	Nombre de titres			
		Au début de période	Créés pendant la période	Remboursés pendant la période	En fin de période
Actions	0.2 €	4 169 047	18 699 327	0	22 868 374

Réalisation de deux augmentations de capital en numéraire au cours de l'exercice :

- Emission de 13.888.889 actions nouvelles d'un montant nominal de 2.777.777,80 €
- Emission de 4.810.438 actions ordinaires nouvelles d'un montant nominal de 962.087,60 €

La société détient 32 198 titres en propre au 31 décembre 2014

10.2 Variation des capitaux propres

	Capital Actions Ordinaires	Réserves et résultats non distribués	Autres	Total
Au 30 septembre 2013	834	-1 245		-411
Augmentation de capital				
Prime d'émission				
Provisions réglementées			131	131
Subventions d'investissement			531	531
Résultat net		-1 056		-1 056
Au 30 septembre 2014	834	-2 301	662	-804
Augmentation de capital	3 742			3 742
Prime d'émission		2 417		2 417
Provisions réglementées			35	35
Subventions d'investissement			12	12
Résultat net		-266		-266
Au 31 décembre 2014	4 576	-150	709	5 135

Les provisions réglementées correspondent à des amortissements dérogatoires comptabilisés sur les projets de R&D activés par la société (cf. Note 4 Règles et méthodes comptables § 4).

Les subventions d'investissement correspondent aux financements des dépenses de recherche et développement qui ont été immobilisées à l'actif du bilan.

La présentation ci-dessus au 30 septembre 2013 ne tenait pas compte de ces subventions qui ont donc été rajoutées pour le solde total au 30 septembre 2014 de 531 k€. Pour mémoire, les subventions d'investissement s'élevaient au 30 septembre 2013 à 486 k€ et à 45k€ au 30 septembre 2014.

10.3 Titres donnant accès au capital

L'Assemblée Générale, statuant en matière extraordinaire, a consenti diverses autorisations au Conseil d'Administration aux fins de donner accès au capital social.

Ces programmes et leur état d'utilisation au 31 décembre 2014 sont détaillés ci-dessous :

Bons de souscription d'actions

Date d'assemblée	28 mars 2011
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	67 826
Dont Conseil d'Administration	15 000
Point de départ d'exercice des 1ers BSA	29 mars 2011
Date d'expiration des derniers BSA	28 mars 2015
Prix de souscription	2.58 €
Nbre actions souscrites au 31 décembre 2014	0
Nbre actions annulées au 31 décembre 2014	67 826
Solde actions à souscrire au 30 sept. 2014	0

Le délai d'attribution des BSA a expiré le 28 septembre 2012.

Ce plan ne donne plus accès au capital de la société.

Options de souscription d'actions

Date d'assemblée	31 mars 2008
Dates des conseils d'administration	9 juillet 2009
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	79 000
Dont Conseil d'Administration	0
Point de départ d'exercice des 1ères options	09 juillet 2013
Date d'expiration des dernières options	09 juillet 2016
Prix de souscription	3,24 euros
Nombre d'actions souscrites au 31 décembre 2014	0
Nombre d'actions annulées au 31 décembre 2014	46 000
Solde d'actions à souscrire au 31 décembre 2014	33 000

Récapitulatif au 31 décembre 2014

Plan	Prix	Nombre d'actions pouvant être créées	Dont Membres C.A
Options 2009	3,24 €	33.000	0
TOTAL		33.000	0

Dans l'hypothèse où la totalité des titres donnant accès au capital serait exercée, l'effet dilutif serait d'environ 1%.

10.4 Capital Autorisé non émis

L'assemblée générale de la Société du 28 mars 2014 a de façon générale confirmé les délégations données au conseil d'administration.

Le tableau ci-dessous présente, de façon synthétique, les délégations en vigueur à la date de ce jour :

Nature de la délégation	Montant nominal maximal autorisé	Plafond global fixé	Durée de la délégation	Utilisation
Emission d'actions nouvelles avec maintien du dps	800.000 €	1.000.000 €	27 mai 2015	Néant
Emission d'actions nouvelles sans maintien du dps	800 000 €	1.000.000 €	27 mai 2015	Néant
Emission d'actions nouvelles en cas d'OPE	800 000 €	1.000.000 €	27 mai 2015	Néant
Emission d'actions nouvelles en rémunération d'apports en nature	10 % du capital social	1 000 000 €	27 mai 2015	Néant
Emission d'actions nouvelles par placement privé	20 % du capital social	800.000 €	27 mai 2015	Néant
Emission d'actions réservées aux salariés	3% du capital social	1 000 000 €	27 mai 2015	Néant
Attribution d'actions gratuites par voie d'émission d'actions nouvelles et/ou de rachat d'actions existantes au profit des salariés et des mandataires	10 % du capital social	1 000 000 €	27 mai 2015	Néant
Attribution de d'options de souscription ou d'achat d'actions au profit des salariés et des mandataires	10 % du capital social	1 000 000 €	27 mai 2015	Néant

Le plafond de 1 Million d'euros est commun à l'ensemble des opérations réalisées de manière combinée pendant la durée des délégations consenties.

Le texte intégral de l'ensemble des résolutions de l'Assemblée Générale du 27 mars 2013 ayant consenti les délégations ci-avant résumées, ainsi que les textes des Rapports établis par les Commissaires aux comptes sur lesdites résolutions sont disponible sur le site de la Société : <http://www.alpha-mos.com/fr/alpha-mos/information-investisseurs.php> Rubrique Assemblée Générale Mixte.

Aucune des résolutions ci-avant décrites n'a été utilisée au 31 décembre 2014 ni à la date d'arrêtés des comptes consolidés.

NOTE 11 : AUTRES FONDS PROPRES & QUASI-FONDS PROPRES

En K€	30/09/2014	31/12/2014
Total	531	543

Figure en subventions d'investissement, la quote-part du crédit impôt recherche relative aux projets de développement immobilisés au 30 septembre (cf. Note 4 Règles et méthodes comptables § 4).

En K€	30/09/2014	31/12/2014
Total	48	48

Figure en Avances conditionnées, une somme de 48 K€ versée par OSEO dans le cadre du contrat de R&D collaborative Open Food – Opticook.

NOTE 12 : PROVISIONS ET DEPRECIATIONS

ETAT DES PROVISIONS

Provisions	30/09/2014	Dotations de la période	Reprises de la période Reclassement	31/12/2014
Amortissements dérogatoires	337	35		372
Créances clients y compris groupe	480	59	38	501
Autres créances rattachées à des participations	0		0	0
Stocks	462	14	64	412
Provision sur valeurs mobilières	56	6		62
Autres provisions pour risques et charges	237	17	0	254
Provision pour garanties données	2		0	2
Pertes de change	26		2	24
Immobilisations Incorporelles	225		6	219
Immobilisations Financières	5 287		47	5 240
Total	7 112	131	157	7 086
Dont dotations et reprises				
- d'exploitation		90	108	
- financières		6	49	

NOTE 13 : EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES

13.1 Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit

Ce poste comprend les prêts à moyen terme obtenus par la société auprès des établissements financiers. Aucun des emprunts souscrits ne comporte de covenant.

La société n'a contracté aucun nouvel emprunt au cours de l'exercice.

Ci-dessous figure l'état des emprunts auprès des établissements de crédit avant l'homologation du plan

LCL : Prêt de 300 K€ sur 5 ans souscrit en Septembre 2009 amortissable trimestriellement par échéances constantes. Taux fixe de 3,90 %. Ce prêt est garanti par le nantissement de SICAV.

Total Développement Régional : Prêt de 300 K€ sur 5 ans souscrit en Juin 2012 amortissable mensuellement avec un différé de 24 mois. Taux fixe de 1 %. Le solde du concours soit 100 K€ a été débloqué en mai 2013.

OSEO : Prêt PTZ Innovation de 480 K€ sur 26 trimestres souscrit en Juillet 2012 amortissable trimestriellement avec un différé de 11 trimestres. Taux 0 %. Ce prêt a pour objet le financement d'un programme de développement technique.

OSEO : Prêt Export de 150 K€ sur 6 ans souscrit en Janvier 2012 amortissable trimestriellement avec un différé d'un an. Taux 5,47 %. Ce prêt est garanti à 60 % par le Fonds international. Un dépôt de garantie de 7,5 K€ a été constitué. Il figure dans les dépôts de garantie en Immobilisations financières. Assurance du dirigeant.

BNPParibas : En préfinancement des dépenses de prospection relatives à l'exécution de ce contrat, Alpha Mos avait souscrit en juin 2012 un crédit auprès de BNP Paribas d'un montant de 250.000 € à échéance du 30 juin 2013. Taux EURIBOR 3 mois + 3 %. Amortissable en totalité à l'échéance.

BPIFrance : Prêt de 24 k€ en mobilisation de la créance CICE de 2013 (28 k€), souscrit en septembre 2014 et remboursable à règlement de l'Etat. Taux variable E1M+3%. Pas d'autre garantie que la cession de créance.

L'ensemble de ces prêts présentait à la date d'ouverture de la procédure de redressement judiciaire du 10 décembre 2013 un solde de 1.088 €. Le plan de remboursement décidé par le Tribunal de commerce en date du 19 septembre 2014 de Toulouse prévoit un règlement de ce solde sur une durée de 9 ans sans intérêt et pénalité.

A ce jour, la société a versé la première échéance trimestrielle dans le cadre du plan de remboursement dont la ventilation par nature de créance n'a pas été validée pour l'instant par le commissaire à l'exécution du plan, celui-ci effectuant le décaissement auprès des créanciers semestriellement.

Le solde des emprunts et dettes financières au 31 décembre 2014 n'en tient donc pas compte et la répartition par échéance est la suivante :

	Moins d'un an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Prêts bancaires	60 k€	355 k€	673 k€

13.2 Emprunts et dettes financières diverses

Ce poste est constitué des concours destinés au financement des opérations internationales. Il intègre 4 contrats Assurance Prospection souscrits auprès de la COFACE.

L'ensemble de ces avances remboursables présentait un solde de 661 k€ au 10 décembre 2013, date d'ouverture de la procédure de redressement judiciaire de la société et fait l'objet dorénavant d'un étalement sur une durée de 9 ans sans intérêt ni pénalité suite à la décision du Tribunal de commerce de Toulouse en date du 19 septembre 2014.

Ce poste est également constitué d'avances en compte courant consentis par les filiales à hauteur de 120 k€.

A ce jour, la société a versé la première échéance trimestrielle dans le cadre du plan de remboursement dont la ventilation par nature de créance n'a pas été validée pour l'instant par le commissaire à l'exécution du plan, celui-ci effectuant le décaissement auprès des créanciers semestriellement.

Le solde des emprunts et dettes financières diverses au 31 décembre 2014 n'en tient donc pas compte et la répartition par échéance est la suivante :

	Moins d'un an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Avances COFACE	36 k€	216 k€	409 k€
Avances filiales	120 k€		
Autres	2 k€		
Total	158 k€	216 k€	409 k€

13.3 Autres concours

La société ne bénéficie pas de concours court terme sous forme de découvert.

Elle dispose d'outils de mobilisation de ses créances d'exploitation sous la forme d'affacturage auprès de Eurofactor et, pour les créances publiques y éligibles, de mobilisation auprès d'OSEO.

Au 31 décembre 2014, les montants mobilisés à ce titre étaient les suivants :

- Eurofactor 5 K€ Plafond : Néant
- OSEO 0 K€ Plafond : 400 K€

Les financements en location sont indiqués en Note 25.

NOTE 14 : ETAT DES DETTES

Echéances des dettes à la clôture de l'exercice

Dettes	Montant brut	Moins d'un an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Prêts bancaires	150	8	48	94
Autres prêts	942	52	307	583
Intérêts courus	2	-	1	1
Autres dettes financières	711	39	232	440
Comptes courants	121	121		
Fournisseurs et comptes rattachés	1 482	665	159	658
Clients Avances et Acomptes	161	161		
Dettes sociales	1 240	800	145	295
Dettes fiscales	263	75	38	150
Autres dettes	43	43		
Produits constatés d'avance	307	307		
Total au 31 décembre 2014	5 422	2 271	930	2 221

Rappel de l'exercice précédent

5 584

2 413

856

2 316

Il existe par ailleurs une avance conditionnée d'un montant de 48 K€ liée à un projet de développement Opticook qui fait également l'objet d'un étalement sur 9 ans dans le cadre du plan d'étalement des dettes de la société.

Les principaux postes des PCA sont constitués par le projet Object World (140 K€).

NOTE 15 : PRODUITS A RECEVOIR – CHARGES A PAYER

Les produits à recevoir correspondent au détail suivant :

Produits à recevoir	30/09/2014	31/12/2014
Prestation étude ou maintenance	14	2
Etat	8	8
Divers	11	9
Total	33	19

Les charges à payer correspondent au détail suivant :

Charges à payer	30/09/2014	31/12/2014
Frais généraux	365	272
Charges de personnel et Org. Sociaux	419	275
Impôts	241	262
Indemnité Dommages Intérêts/ litige	43	43
Intérêts courus non échus	2	4
Jetons de présence	30	0
Total	1 100	856

NOTE 16 : VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires s'analyse comme suit :

CHIFFRE D'AFFAIRES	30/09/2014	31/12/2014
	(12 mois)	(3 mois)
Ventes d'instruments et consommables	3 605	1 116
Prestations d'ingénierie et de services	895	126
Autres	58	24
Total	4 558	1 266

Répartition géographique	30/09/2014	31/12/2014
	(12 mois)	(3 mois)
France	726	116
Export	3 832	1 150
<i>dont filiales</i>	1 337	394

NOTE 17 : AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	30/09/2014 (12 mois)	31/12/2014 (3 mois)
Production stockée	-21	-6
Production immobilisée	210	63
Subventions d'exploitation	20	3
Reprise sur provision et transfert de charges	716	128
Produits divers	390	11
Total	1 315	199

La production immobilisée est constituée par les frais de développement remplissant les conditions d'activation prévues par le P.C.G. (62 K€) et d'immobilisations corporelles (1 K€).

NOTE 18 : FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Les charges directes de R&D hors coûts administratifs indirects s'élèvent pour l'exercice à 302 K€ contre 955 K€ pour l'exercice 2013/2014.

Ces charges sont constituées principalement des rémunérations du personnel employé à ces activités, des dépenses de fonctionnement directes (hors affectation de frais administratifs indirects) associées (études et prestations, fournitures et petit matériel), ainsi que des services extérieurs relevant de la même nature.

NOTE 19 : RESULTAT FINANCIER

Produits Financiers	30/09/2014 (12 mois)	31/12/2014 (3 mois)
Produits nets sur cession de VMP	0	0
Gains de change	5	6
Intérêts sur placements	0	0
Intérêts sur Comptes courants	14	4
Reprises sur provision	284	49
Total	303	59
Charges Financières		
Charges nettes sur cessions de VMP	0	0
Pertes de change	25	16
Intérêts sur Emprunts	8	0
Intérêts sur Affacturage	1	0
Charges financières Groupe	0	0
Dotations aux provisions	343	6
Autres	1	0
Total	378	22
Résultat Financier	-75	37

Les reprises et dotations aux provisions concernent principalement les titres et créances groupe.
Alpha MOS – Comptes annuels 31/12/2014

NOTE 20 : RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel correspond au détail suivant :

Produits exceptionnels	30/09/2014	31/12/2014
	(12 mois)	(3 mois)
Autres produits exceptionnels	1	0
Produits de cession d'actifs	23	0
Quote-part de subvention virée à résultat	48	12
Total	72	12
Charges exceptionnelles		
Amendes, Pénalités et charges sur ex ant.	27	0
Charges exceptionnelles diverses	9	0
VNC des éléments d'actifs	11	0
Dotation aux Amortissements dérogatoires	131	35
Total	177	35
Résultat exceptionnel	-105	-23

La quote-part de subvention virée aux résultats et les Dotations et reprises d'amortissements exceptionnels concernent le traitement des immobilisations incorporelles et du CIR.

NOTE 21 : IMPOT SUR LES SOCIETES

21.1 Détermination de la charge d'impôt

- Information sur l'application des dispositions fiscales - incidence sur le résultat et les capitaux propres :

- Dotations de l'exercice aux provisions règlementées	- 35
+ Reprises de l'exercice sur provisions règlementées	0
Cumul	- 35
Impact sur l'IS au taux de droit commun	- 12
Crédit d'impôt recherche	106

- Variation des impôts différés ou latents

	Début d'exercice		Variations		Fin d'exercice	
	Actif	Passif	Actif	Passif	Actif	Passif
Amortissements dérogatoires		337		35		372
Subventions d'investissement		681		24		705
Organic		2	2	2		2
Ecarts de conversion						
- actif	26		24	26	24	
- passif		138	138	217		217

TOTAL	26	1158	164	302	24	1296
-------	----	------	-----	-----	----	------

- **Ventilation de l'impôt sur les sociétés entre résultat courant et résultat exceptionnel**

Le résultat courant et le résultat exceptionnel sont négatifs et ne supportent pas de charge d'impôt.

Le résultat fiscal de l'exercice est un déficit de 352 882 euros.

21.2 Crédit Impôt Recherche

Au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2014, Alpha Mos a poursuivi son activité de recherche et développement éligible au Crédit Impôt Recherche.

A ce titre, elle a comptabilisé sur l'exercice :

- au titre de l'année civile 2014 4^{ème} trimestre

L'effet du C.I.R. sur l'exercice est donc le suivant (en euros) :

Nature	Impact sur Compte de résultat (Produits)	Trésorerie (Encaissé)	Bilan Actif (Créances)
Situation au 30 Septembre 2014			795.607
CIR Année civile 2014 (3 mois)	129.779		129.779
Situation au 31 décembre 2014	129.779		925.386

Pour mémoire, il est rappelé que, en conséquence du Crédit d'Impôt Recherche, la société comptabilise en subventions d'équipement reçues de l'Etat la quote-part de CIR correspondant aux frais de recherche et développement immobilisés au cours de l'exercice. Ces subventions sont reprises selon les rythmes des amortissements pratiqués. Au titre de l'exercice, les subventions ainsi comptabilisées représentent 24 K€, et les amortissements 12 K€.

21.3 Déficits fiscaux

Après prise en compte du déficit fiscal de la période au 31 décembre 2014, la société dispose de déficits fiscaux à reporter sur les exercices ultérieurs. Les montants de ces déficits est le suivant :

Déficits fiscaux ordinaires	11.482 K€
-----------------------------	-----------

NOTE 22 : ELEMENTS RELEVANT DE PLUSIEURS POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT – ENTREPRISES LIEES

Il s'agit des filiales de commercialisation établies au Japon, aux Etats-Unis et en Chine.

Informations concernant les entreprises liées

	30/09/2014	31/12/2014
	(12 mois)	(3 mois)
Participations	2 263	2 263
Prêts	3106	3 182
Créances clients et comptes rattachés	655	582
Dettes rattachées à des participations	109	120
Dettes Fournisseurs	18	0
Chiffre d'affaires	1 337	394
Produits Financiers	14	2
Charges financières	0	0
Reprise sur provisions	183	85
Dotations aux provisions	290	58

NOTE 23 : EFFECTIF MOYEN

Effectif moyen France	30/09/2014	31/12/2014
	(12 mois)	(3 mois)
Dont		
- cadres	28	22
- non cadres	16,5	17
Total	44,5	39

L'effectif moyen est calculé en nombre de postes y compris, le mandataire social, les salariés à temps partiel et les contrats de professionnalisation.

Sur l'exercice, l'entreprise a enregistré 2 départs et 6 arrivées

A la fin de l'exercice, l'effectif de Alpha Mos S.A (mandataire social compris) s'établissait à 40 personnes (contre 36 personnes au 1^{er} octobre 2014) dont :

	Hommes	Femmes
Mandataire social	1	
Cadre	21	7
Non cadre	3	5
Non cadre (contrat de professionnalisation)	1	2
Total	26	14
<i>Dont à temps partiel</i>	<i>0</i>	<i>3</i>

Le représentant en Inde est géré à travers un contrat de portage avec une société indienne dont il est salarié. Les honoraires de cette société sont enregistrés en Autres charges externes et n'ont pas été reclassés en Charge de Personnel. L'impact n'est pas significatif.
L'impact du CICE au titre de l'exercice est mentionné en note 4.13.

NOTE 24 : REMUNERATION DES ORGANES DE DIRECTION

- La rémunération des organes de direction ne concerne que la rémunération de Président-Directeur Général.

	30/09/2014 (12 mois)	31/12/2014 (3 mois)
Salaires bruts avantages en nature compris	101.541 €	29.542 €
<i>Dont part variable :</i>	<i>Néant</i>	<i>Néant</i>

Le Conseil d'administration du 24 octobre 2014 a fixé la détermination de la rémunération variable du Président-Directeur général. Le montant provisionné au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2014 s'élève à 16 652€ et 7 493€ de charges sociales et sera versée sur le prochain exercice.

L'Assemblée Générale du 27 mars 2013 avait fixé à 30.000 euros le montant maximum des jetons de présence pouvant être attribués aux administrateurs au titre de l'exercice en cours (7^{ème} résolution). Ces jetons de présence ont été payés en date du 21 et 25 novembre 2014.

Au titre de cet exercice, aucun montant n'ayant été fixé par l'Assemblée Générale, il n'a été donc pas été constitué de provision.

Pour information, le total des 5 salaires les plus importants, y compris le salaire du dirigeant, représentaient 123.200 € contre 410.857 € au titre de l'exercice 2013/2014.

NOTE 25 : ENGAGEMENTS HORS-BILAN

25.1. Engagements Financiers hors bilan :

Affacturation : Au 31 décembre 2014, l'encours de créances cédées était de 5 K€. Le contrat d'affacturation ne comprend pas d'assurance-crédit et les impayés clients éventuels sont supportés par Alpha Mos.

Crédit-bail : La société n'a pas de contrat de crédit-bail en cours.

Locations financières : La société a conclu un certain nombre de contrats de location relatifs à des véhicules, des équipements informatiques et bureautique et des logiciels.

Le montant des loyers dus au titre de ces contrats s'élève à 32 K€ à moins d'un an et 19 K€ à plus d'un an.

Ventes et achats à terme de devises

La société n'a pas formalisé une stratégie globale de couverture du risque de change. Elle n'a procédé à aucune opération de couverture de change à terme au cours de l'exercice. Toutes les opérations de change sont réalisées au comptant.

Garanties données

Bénéficiaire	Nature	Montant
LCL (Prêt)	Nantissement titres	45 K€
Clients Inde	Garantie de bonne fin	19 K€
BNP	Garantie de bonne exécution	6 k€

Garanties reçues

Objet

Prêt LCL	Garantie OSEO sur 60 %	
Prêt OSEO 150 K€	Garantie Fonds International	
Location Informatique BNP	Garantie OSEO	102 K€
Garantie bancaire	Garantie à première demande Client Inde	7 K€

Droit individuel à la formation :

Le nombre d'heures de formation cumulées au 31 décembre 2014 s'élève à 3.023 (contre 2.654 au 30 septembre 2014).

Engagements de retraite :

L'évaluation des engagements au titre de l'indemnité de départ à la retraite s'élève à 108 K€. (Voir Note 1 §12)

25.2. Passifs éventuels et risques

- Litiges en cours :

Comme toute entreprise, Alpha MOS fait l'objet de contentieux dans ses différents domaines d'activité. La société se défend vigoureusement devant les tribunaux chaque fois qu'elle s'estime dans son droit.

Des provisions relatives à chaque risque sont constituées au fur et à mesure en fonction des avis d'experts et du stade d'évolution de chaque dossier traité individuellement. Il existe plusieurs litiges prud'homains et commerciaux en cours.

- Risques :

Risques de change

La société réalise sa facturation en euros. Elle est toutefois exposée à un risque de taux sur les rapatriements de devises des filiales américaines (USD) et japonaise (JPY) et sur certains achats en dollars. La société couvre ponctuellement ses rentrées et sorties en devises.

Risques de taux

Tous les engagements financiers de la société sont à taux fixe.

Risques de liquidité

La société a mis en place depuis l'exercice clos le 30 septembre 2012 un ensemble de financements destinés à lui permettre d'assurer sa liquidité. Cette politique de gestion de la trésorerie s'est poursuivie depuis par le recours à l'affacturage et à la mobilisation de diverses créances.

Par ailleurs, le risque de liquidité est réduit de façon significative puisque la société a bénéficié de deux augmentations de capital consécutives venant ainsi renforcer les fonds propres de la société à hauteur de 6.731.757,72 €.

Risques liés à l'exécution des contrats

Il existe un risque que, en cas d'inexécution totale ou partielle de ses obligations envers ses partenaires, la société puisse être redevable de pénalités. Notamment, il existe un risque en cas de retard de livraison de matériel ou d'exécution de contrats de services ou de développement.

Il n'existe pas en date de clôture de risque identifié lié à l'exécution des contrats.

Alpha MOS – Comptes annuels 31/12/2014



ALPHA M.O.S. S.A

**RAPPORT SUR LES CONDITIONS DE PREPARATION ET
D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
ET SUR LE CONTROLE INTERNE**

(Etabli en application de l'article L225-37 du Code de Commerce)

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

Dans le présent rapport, le Président du Conseil d'Administration vous rend compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par Alpha MOS et ses filiales au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014, exercice de trois (3) mois.

Il est, en effet, rappelé que l'Assemblée Générale Extraordinaire du 24 octobre 2014 a décidé de modifier les dates d'ouverture et de clôture de l'exercice social qui sont dorénavant respectivement les 1^{er} janvier et 31 décembre de chaque année.

Ce document vous est présenté en complément du rapport de gestion contenu dans le Rapport Financier Annuel.

Ce rapport est établi conformément à l'article L.225-37 alinéa 6 du Code de Commerce et aux recommandations de l'Autorité des Marchés Financiers contenues notamment dans son rapport sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne du 8 décembre 2009.

Le Président du Conseil d'Administration a chargé le responsable financier des diligences préparatoires au présent rapport qui a ensuite été approuvé par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 20 mars 2015.

1. COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1.1 Règlement intérieur - Règles de déontologie – Code de référence

Compte tenu de la taille de l'entreprise, il n'existe pas, à ce jour, de règlement intérieur du Conseil d'Administration.

Toutefois, la société applique, à la hauteur de sa taille et de son organisation, les principes exposés dans les textes suivants :

- Recommandation AMF 2010-15 du 7 décembre 2010,

- Code de gouvernement d'entreprise MiddleNext de décembre 2009.

Enfin, il existe, en application d'une décision du Conseil d'Administration du 11 septembre 2009, un Code de conduite relatif aux opérations sur titres et au respect de la législation boursière française, applicable aux dirigeants, administrateurs et salariés de la société et de l'ensemble de ses filiales.

1.2 Composition du Conseil d'Administration

En préalable :

- Le tableau de synthèse sur les nominations ainsi qu'une présentation plus détaillée des mandataires sociaux et des dirigeants figure dans le rapport de gestion.
- La liste des fonctions exercées par les membres du Conseil d'Administration dans d'autres sociétés figure dans le rapport de gestion.

En application de l'article 15 de Statuts, le Conseil d'Administration est composé de trois (3) membres au moins et de dix-huit (18) au plus.

Le Conseil d'Administration est composé, au jour de la clôture et à ce jour de cinq (5) membres, nommés par l'assemblée générale du 24 octobre 2014, à savoir :

- | | |
|-----------------------------|---------------------------------------|
| - M. Jean-Christophe MIFSUD | Président du Conseil d'Administration |
| - M. Jean-Paul ANSEL | Administrateur |
| - Mme Nuan SIMONYI | Administrateur |
| - M. Lionel MOISAN | Administrateur |
| - M. Frédéric KAHN | Administrateur |

A l'exception de Mme Nuan SIMONYI Administrateur de nationalité canadienne, tous les administrateurs sont de nationalité française.

Les mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Les informations détaillées sur la situation des mandataires sociaux et dirigeants et la liste des fonctions qu'ils exercent dans d'autres sociétés figurent dans le Rapport de gestion.

Chaque administrateur doit détenir au moins une (1) action de la société, à l'exception des administrateurs salariés.

Les membres du Conseil d'Administration n'ont fait, à ce jour et à la connaissance du Conseil d'Administration de la société, l'objet d'aucune condamnation pour fraude ni d'aucune sanction publique officielle au cours des cinq (5) dernières années.

Ils n'ont pas été associés à des procédures de faillite ou de liquidation ni n'ont été empêchés judiciairement d'exercer des fonctions de d'administration ou de direction d'une entreprise ou d'un émetteur au cours de cette même période.

Par ailleurs, il n'existe pas à ce jour et à la connaissance du Conseil d'Administration de la société, de conflit d'intérêt entre les devoirs de chaque administrateur à l'égard de l'émetteur et leurs intérêts privés et/ou d'autres devoirs.

1.3 Administrateurs indépendants

Le Conseil compte deux (2) administrateurs indépendants au sens de la Recommandation 8 du Code MiddleNext :

- | | |
|--------------------|----------------------------|
| - M. Lionel MOISAN | Administrateur indépendant |
| - M. Frédéric KAHN | Administrateur indépendant |

Concernant la notion d'Administrateur indépendant, la Société a retenu les critères d'indépendance précisés par le code AFEP-MEDEF.

1.4 Nomination des administrateurs

Les administrateurs sont nommés ou renouvelés dans leurs fonctions par l'Assemblée générale des actionnaires.

Ils sont rééligibles au terme de leur mandat.

1.5 Durée des fonctions

La durée des fonctions des Administrateurs est de six (6) ans, ce comme précisé à l'article 15.2 des Statuts.

1.6 Limite d'âge

A défaut de limite d'âge prévue dans les Statuts, en application de l'article 225-19 du Code de Commerce, le nombre d'Administrateurs ayant dépassé l'âge de soixante-dix (70) ans ne peut être supérieur au tiers (1/3) des administrateurs en fonctions.

Il est constaté, au 1^{er} janvier 2015, l'âge des administrateurs :

-	M. Jean-Christophe MIFSUD	né le 8 janvier 1963	52 ans
-	M. Jean-Paul ANSEL	né le 4 octobre 1949	66 ans
-	Mme Nuan SIMONYI	née le 25 mai 1948	67 ans
-	M. Lionel MOISAN	né le 28 décembre 1970	45 ans
-	M. Frédéric KAHN	né le 25 février 1958	57 ans

Au 31 décembre 2014, l'âge moyen des administrateurs est de cinquante-sept (57) ans.

1.7 Fonctionnement du Conseil d'Administration

1.7.1 Présidence des séances

En application de l'article 19 des statuts, le Conseil est présidé par une personne physique élue parmi ses membres.

Cette fonction est assurée par M. Jean-Christophe MIFSUD.

1.7.2 Réunions du Conseil

Le Conseil se réunit aussi fréquemment que nécessaire.

Au cours de l'exercice, le Conseil s'est réuni trois (3) fois dont zéro (0) fois par téléconférence, à savoir sur la période concernée :

-	le 24 octobre 2014	réunion physique
-	le 30 octobre 2014	réunion physique
-	le 20 novembre 2014	réunion physique

Certains des administrateurs sont représentés suivant pouvoirs, d'autres assistent aux réunions concernées par téléphone.

Les réunions ne résultent pas d'un calendrier prévisionnel préétabli sur l'exercice mais suivant des dates fixées à chaque Conseil pour le suivant, qui restent modifiables.

1.7.3 Convocations

Le Conseil est convoqué par le Président par tout moyen, notamment courrier électronique, au moins trois (3) jours avant la réunion.

La convocation indique l'ordre du jour.

1.7.4 Fonctionnement du Conseil - Information du Conseil d'Administration

Les modalités d'organisation peuvent être décrites comme suit :

1.7.4.1 Convocation des membres du conseil

Elaboration du dossier préparatoire et envoi aux administrateurs préalablement au conseil.

Ce dossier préparatoire contient, en plus des points spécifiques sur lesquels il est demandé aux administrateurs de délibérer, une revue financière et d'activité de la société.

Tenue de la réunion, avec une présentation de l'activité par le Président directeur général.

Une large place est laissée pour les débats et la mise au vote des points sur lesquels il est demandé aux administrateurs de délibérer,

Etablissement du procès-verbal de la réunion.

Le projet est transmis avec le dossier préparatoire du conseil suivant et la version finale signée au cours de celui-ci.

Communication financière.

Les projets de communiqués de presse ou de tout autre support de communication à dominante financière peuvent être transmis par la Direction pour relecture préalable au Conseil d'Administration.

Les membres du Conseil peuvent émettre des remarques écrites ou orales sur le fond ou la forme, qui peuvent être, après discussion, incorporées au sein de la version définitive du communiqué ou du support.

Réunions de travail.

Des réunions de travail spécifiques peuvent être tenues entre un ou plusieurs administrateurs et le Président de la société en marge des conseils formalisés afin de traiter certains sujets de manière plus opérationnelle.

Des réunions de travail spécifiques, hors celles relatives à l'arrêté des comptes sociaux, peuvent aussi être tenues par téléphone ou visioconférence.

Délibérations.

La présence de la moitié au moins des membres du Conseil d'Administration est nécessaire pour la validité des délibérations.

Il est tenu un registre de présence signé par les membres du conseil participant à la séance du conseil.

Les décisions sont prises à la majorité (50+1) des voix des membres présents ou représentés. La voix du président de séance est prépondérante.

Les délibérations du Conseil d'Administration sont constatées par des procès-verbaux établis sur un registre spécial tenu au siège social et coté et paraphé par un juge du tribunal de commerce du siège social de la Société.

Assiduité.

Comme précisé au § 1.5.2 ci-dessus, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014, le Conseil d'Administration s'est réuni trois (3) fois, avec un taux d'assiduité (physique ou par téléconférence) de 100%.

Certains des administrateurs sont représentés suivant pouvoirs, d'autres assistent aux réunions concernées par téléphone.

1.7.4.2 Missions

Le Conseil d'Administration remplit les missions suivantes :

- Il définit la stratégie globale de la société (approbation des grandes orientations du groupe et adoption du plan stratégique pour l'exercice), prend les décisions y afférentes et veille à leur mise en œuvre,
- Il choisit le ou les modes d'organisation de la société, désigne les mandataires sociaux chargés de gérer la société dans le cadre de la stratégie définie,

(par exemple, dans le cadre de délégation au Président du Conseil d'Administration à l'effet d'examiner toute opportunité ou projet de croissance externe, détermination des délégations et des pouvoirs, ...),
- Il contrôle la gestion, examine et autorise également les engagements financiers ainsi que toutes les opérations susceptibles d'avoir un impact significatif sur le patrimoine et la situation financière de la société,
- Il contrôle la qualité de l'information financière fournie aux administrateurs et au marché à travers les comptes et autres documents (examen et arrêté des comptes, établissement du rapport de gestion, ...).

1.8 Activité du Conseil tenu depuis la clôture de l'exercice clos le 31 décembre 2014

Depuis la clôture de l'exercice, le Conseil a tenu quatre (4) réunions :

- le 27 janvier 2015 par téléconférence

La présente liste n'intègre pas les réunions menées par le Président avec les administrateurs afin de les tenir régulièrement informés de la situation de l'entreprise.

1.9 Comités spécialisés

Les débats et décisions des Conseils d'Administration s'appuient entre autres sur les travaux préparatoires de Comités.

Ces Comités agissent dans le cadre des missions qui leur sont confiées par le Conseil d'Administration, ils sont force de propositions mais n'ont pas de pouvoir de décision.

Par décision du 13 mai 2005, le Conseil a décidé de constituer en son sein trois (3) comités :

- Un Comité d'audit (comptable et financier),
- Un Comité des rémunérations et des nominations,
- Un Comité d'éthique.

Il était convenu que le Comité d'audit et le Comité des rémunérations se réunissent au moins une (1) fois par an à l'occasion de la réunion du Conseil d'administration la plus opportune, ainsi, éventuellement, qu'à tout moment jugé opportun par le Président du Comité concerné.

Précision étant ici apportées que :

- Le Comité d'audit (comptable et financier) a été supprimé au motif qu'aucun des administrateurs indépendant n'avait de compétence spécifique en comptabilité ou en matière financière.

Il était, au demeurant, sans président depuis le 28 mars 2014.

- Le Comité des rémunérations et des nominations présidé par M. Jean-Paul ANSEL et M. Frédéric KAHN,

Au cours de cet exercice, le Comité des rémunérations s'est réuni le 20 novembre 2014.

- Le Comité d'éthique a été supprimé au motif de la taille de la société.

1.10 Evaluation des travaux du Conseil et Points de vigilance

Le Code de Gouvernement d'Entreprise MiddleNext invite le Conseil d'Administration à se prononcer une (1) fois par an sur les points de vigilance en matière de gouvernance détaillé dans ledit Code.

Au cours de l'exercice, le Conseil, compte tenu des circonstances opérationnelles, a consacré ses travaux à des problématiques de court terme et n'a pas mis en œuvre de manière formelle la réflexion sur les points de vigilance préconisée par le Code MiddleNext.

Dans le cadre de l'amélioration de la gouvernance, le Conseil s'attachera au cours de l'exercice 2015 à appliquer une analyse formalisée de ces points ainsi qu'à mettre en œuvre :

- La recommandation 6 (Mise en place d'un règlement intérieur du conseil)
- La recommandation 15 (Mise en place d'une évaluation des travaux du conseil).

Le Conseil d'Administration souhaite envisager les voies de progrès toujours possibles et prendre les mesures d'amélioration qu'il juge utiles.

Cette évaluation s'effectuera dans le cadre du Code MiddleNext auquel le Conseil se réfère.

Le Conseil d'Administration a estimé que la qualité des réunions continue de s'améliorer.

Il mesure avec régularité les différents enjeux stratégiques du Groupe et il prend les décisions correspondantes.

Notamment, le Conseil d'Administration souhaite mettre en place et communiquer aux Administrateurs en début d'exercice, un calendrier des séances et des ordres du jour associés prévisionnels sur les douze (12) mois à venir.

Enfin, si au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014, le Conseil d'administration a poursuivi l'avancement du projet conduit en matière de Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE) – Développement durable, il a été décidé de reconduire les mises à jour du Règlement intérieur et de la procédure concernant la déontologie boursière qui n'ont pu être traitées sur l'exercice passé.

2. CONTROLE INTERNE ET GESTION DES RISQUES

A la demande du Président du Conseil d'Administration, la Direction financière a réuni les éléments constitutifs du présent Rapport sur la base des différents travaux réalisés dans le domaine du Contrôle interne dans le Groupe.

2.11 Référentiel

La société adopte le cadre de référence pour les VaMPS de l'AMF.

2.12 Définition et objectifs

La Société a défini et mis en œuvre un cadre de contrôle interne qui s'appuie principalement sur le cadre de référence de l'AMF en la matière.

Ainsi, le contrôle interne vise à fournir une assurance raisonnable quant à l'atteinte des objectifs suivants : la réalisation et l'optimisation des opérations, la fiabilité de l'information financière et comptable, la conformité aux lois et aux règlements en vigueur.

Notamment, le contrôle interne est un processus mis en œuvre par le Conseil d'Administration, les dirigeants et le personnel d'une organisation, destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- la réalisation et l'optimisation de ses opérations,
- la fiabilité des informations financières,
- la conformité aux lois et réglementations en vigueur.

Toutefois, un système de contrôle interne ne peut offrir qu'une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs ci-avant détaillés, compte tenu des aléas ou des dysfonctionnements pouvant exister dans son application.

Les limites d'un tel système sont, principalement, les suivantes :

- le coût d'un contrôle interne ne doit pas excéder les avantages escomptés de ce contrôle,
- la plupart des contrôles internes portent sur des opérations répétitives et non sur des opérations non récurrentes,
- le risque d'erreur humaine due à la négligence, à la distraction, aux erreurs de jugement ou à la mauvaise compréhension des instructions ne peut être totalement éliminé,
- la possibilité d'échapper aux contrôles internes par la collusion d'un membre de la Direction ou d'un employé avec d'autres personnes internes ou externes à l'entité,
- l'éventualité qu'une personne chargée de réaliser un contrôle interne abuse de ses prérogatives, par exemple un membre de la direction passant outre le contrôle,
- la possibilité que les procédures ne soient plus adaptées en raison de l'évolution de la situation, et donc que les procédures ne soient plus appliquées.

2.13 Analyse des facteurs de risques

Les principaux facteurs de risque identifiés par la société sont les suivants :

2.13.1 Risques liés au ralentissement des investissements des clients

Les ventes des produits et de services sont liées aux décisions d'investissement des clients de la Société.

Si ces derniers, pour des raisons macro-économiques ou des raisons propres, viennent à décaler ou à annuler leurs investissements dans ces domaines, cela pourrait avoir un effet négatif sur les revenus et le résultat d'exploitation futurs de la Société.

2.13.2 Risques liés à la concurrence.

Les concurrents directs, ou ceux qui peuvent le devenir en s'adjoignant des activités concurrentes des produits et services de la Société, disposent ou pourraient disposer de ressources financières suffisantes pour pénétrer le marché européen et concurrencer la Société sur sa base installée ou ses clients potentiels et prospects.

De ce fait, ils pourraient mettre en danger la réalisation du plan de développement de la Société.

De façon générale, la société ALPHA MOS intervient dans un marché concurrentiel, avec tous les risques que cela comporte, provenant notamment de la concurrence de ses compétiteurs directs ou indirects et de l'apparition d'éventuels produits de substitution.

Cela pourrait avoir un effet négatif sur les revenus et le résultat d'exploitation futurs de la Société.

2.13.3 Risques commerciaux et marchés

Certains produits, sur lesquels la société ALPHA MOS base une partie de sa croissance, sont en cours de développement ou incluent des technologies sophistiquées et délicates à mettre au point.

De même, les marchés identifiés pour les produits et services de la Société sont et/ou restent en devenir.

Dans cette hypothèse, si ces produits et services ne fonctionnent pas conformément aux spécifications définies, ou ne sont pas à même de répondre aux attentes de la clientèle, les revenus et le résultat d'exploitation futurs de la Société en seraient durablement affectés.

De plus, des retards imprévus dans le développement de produits nouveaux peuvent avoir un impact négatif sur la capacité de la Société à lancer ces produits sur le marché en temps voulu, ce qui pourrait avoir un effet négatif sur ses revenus et son résultat d'exploitation futurs.

2.13.4 Risques liés aux projets clients.

La Société intervient sur des projets parfois complexes.

De ce fait, la Société n'est pas à l'abri d'une réclamation d'un client considérant que les produits de la Société, ou ses consultants, n'ont pas atteint les objectifs attendus ou lui ont causé des préjudices où n'ont pas été réalisés dans les délais contractuellement prévus.

La Société pourrait alors être amenée à payer des dommages et intérêts devant une juridiction civile ou à transiger pour éviter toute poursuite.

Cela pourrait avoir un effet négatif sur les revenus et le résultat d'exploitation futurs de la Société.

2.13.5 Risque de liquidité

La société a mis en place au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2014 un ensemble de financements destinés à lui permettre d'assurer sa liquidité.

Cette politique de gestion de la trésorerie est poursuivie sur l'exercice ouvert depuis le 1^{er} octobre 2014 et clos le 31 décembre 2014 par le recours à l'affacturage et à la mobilisation de diverses créances.

Ce contrat a été résilié à effet du 17 mars 2015.

Il existe un risque qu'en cas de ventes insuffisantes, la société ne dispose pas d'un volume de créances à mobiliser suffisant pour exécuter ses engagements.

Il existe un risque que certaines créances de la société ne soient pas mobilisées par ses partenaires financiers en raison de la nature ou de la localisation des débiteurs.

Il est rappelé que la société a subi plusieurs exercices consécutifs de pertes et qu'elle est actuellement en exécution d'un plan de continuation permettant le règlement des dettes antérieures au redressement judiciaire sur une période de neuf (9) ans, et ce tel qu'homologué par jugement du Tribunal de Commerce de Toulouse en date du 19 septembre 2014.

2.13.6 Risques liés aux renforcements des fonds propres.

Rien ne permet d'affirmer que la société sera profitable dans les années à venir, la Société étant une société technologiquement innovante investissant une part importante de ses revenus dans des programmes de Recherche et Développement.

De tels investissements nécessitent classiquement des appels publics à l'épargne, aucune garantie de souscription n'étant connue d'avance à cet effet.

Pour pallier ce risque, il convient de rappeler :

- qu'une augmentation de capital en numéraire réservée à la société DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS par émission de 13.888.889 actions nouvelles d'un montant nominal de 2.777.777,80 € assortie d'une prime d'émission de 2.222.222,24 € a été autorisée par l'assemblée générale extraordinaire du 24 octobre 2014 et mise en œuvre par le conseil d'administration du 24 octobre 2014,

A ce jour, celle-ci a été réalisée.

- qu'une augmentation de capital en numéraire avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires par émission de 4.810.438 actions ordinaires nouvelles d'un montant nominal de 962.087,60 € assortie d'une prime d'émission de 769.670,08 € a été autorisée par l'assemblée générale extraordinaire et mise en œuvre par le conseil d'administration du 24 octobre 2014.

A ce jour, celle-ci a été réalisée.

2.13.7 Risques sociaux et risques liés aux personnels clés.

La réussite future de la Société et du Groupe repose en grande partie sur la pérennité dans leurs postes de ses personnels techniques, commerciaux et dirigeants clés ainsi que sur sa capacité à fidéliser ses collaborateurs, dotés de compétences techniques, commerciales et d'encadrement de haut niveau.

Il est précisé que la Société n'a jamais connu de grève et les relations sociales au sein de la Société sont considérées comme normales.

Toutefois, la concurrence est très forte notamment en ce qui concerne les ingénieurs spécialisés dans les nouvelles technologies et le départ de certains collaborateurs pourrait avoir un effet négatif sur les revenus et le résultat d'exploitation futurs de la société.

2.13.8 Risques liés aux difficultés de recrutement

L'incapacité éventuelle de la Société à recruter des ingénieurs, commerciaux ou autres personnels pourrait avoir un impact significatif sur son plan de développement et son résultat d'exploitation.

2.13.9 Risques liés à la volatilité des cours de l'action «ALPHA MOS»

Les marchés financiers, et plus particulièrement le Segment C d'Euronext regroupant les petites capitalisations, sont extrêmement volatiles.

Le cours de l'action « ALPHA MOS » a été très volatile par le passé.

Pour l'avenir, il peut être sujet à des fluctuations importantes, à la fois pour des raisons liées à l'exploitation mais peut être aussi pour des raisons sans aucun rapport avec les performances opérationnelles de la Société.

Cela peut avoir un impact significatif sur le patrimoine des actionnaires de la Société et sur sa capacité à lever des nouveaux capitaux.

2.13.10 Risques liés aux délits d'inités

Un (1) salarié ou administrateur pourrait bénéficier d'une information privilégiée relative à la société ALPHA MOS et à son activité et intervenir sur le titre « ALPHA MOS ».

Cela pourrait nuire à l'image de la Société et pourrait entraîner différents litiges avec des tiers.

2.13.11 Risques liés aux obligations des dirigeants à l'égard de leurs titres

La société ALPHA MOS est une société cotée, qui de ce fait répond à certaines règles ou recommandations spécifiques relatives aux obligations des dirigeants vis-à-vis du titre « ALPHA MOS », définies notamment par l'AMF et le Code Monétaire et Financier.

Le non-respect de ces recommandations AMF ou des obligations légales pourrait nuire à l'image de la Société et pourrait entraîner différents litiges avec des tiers.

2.13.12 Risques juridiques

La société et le groupe ALPHA MOS ne sont soumis à aucune réglementation particulière et l'exploitation de son activité n'est subordonnée à aucune autorisation légale, réglementaire ou administrative spécifique.

A la connaissance du Conseil d'administration, il n'existe pas, en dehors des litiges ayant fait l'objet de provisions dans les comptes, de litige, arbitrage ou fait exceptionnel susceptible d'avoir ou ayant eu dans un passé récent une incidence significative sur la situation financière, le résultat, l'activité et le patrimoine de la Société et du Groupe.

Toutefois, les risques juridiques significatifs existent dans différents domaines (droit social, droit des contrats, droit commercial et économique, droit des sociétés, droit de la propriété intellectuelle etc.) et concernent la société ALPHA MOS au même titre qu'une autre société anonyme impliquée dans les nouvelles technologies, internationalisée et cotée en Bourse sur un marché réglementé.

2.13.13 Risques liés à la propriété intellectuelle et à la R&D

La société ALPHA MOS a déposé de nombreux brevets aux USA et en Europe.

De même, certains des logos et marques utilisés par la Société ont été déposés en France et dans divers pays étrangers.

Toutefois, la Société pourrait subir les conséquences d'une contrefaçon de la part d'un tiers de ses brevets, marques, de sa technologie ou de son savoir-faire, ou d'une éventuelle action en justice d'un tiers contestant un élément de la propriété intellectuelle de la Société, ce qui pourrait avoir un effet négatif sur les revenus et le résultat d'exploitation futurs de la Société.

De même, la Société bénéficie de la mesure fiscale du crédit d'impôt recherche (CIR) qui a pour but de baisser pour les entreprises le coût de leurs opérations de recherche-développement.

Toutefois, le caractère technique et scientifique des projets de dépenses de recherche présentés par la Société peut être remis en cause par l'administration fiscale et lesdits projets pourraient à ce titre ne plus être éligibles au crédit d'impôt recherche.

2.13.14 Risques liés au recouvrement des créances clients

La Société n'est pas à l'abri de la défaillance financière significative d'un client qui, devenu insolvable, ne serait plus en mesure de régler ses créances.

Cela pourrait avoir un effet négatif sur les revenus et le résultat d'exploitation futurs de la Société.

2.13.15 Risques liés aux fournisseurs

La Société travaille avec plusieurs fournisseurs qui sont :

- soit des fabricants, bureau d'études, fournisseurs de technologies intégrées,
- soit des fournisseurs de licences et de maintenance dans le cadre de l'activité Intégration de la Société.

L'interruption de l'un (1) de ces contrats ou la défaillance de l'un de ces fournisseurs pourraient avoir un effet négatif sur ses revenus et son résultat d'exploitation futurs.

2.13.16 Risques liés aux acquisitions potentielles

La Société pourrait accélérer son développement dans le monde en réalisant des opérations de croissance externe.

Ces opérations risqueraient d'entraîner une dilution du capital, la prise en charge de nouvelles dettes et la nécessité de respecter les critères de valorisation des goodwill définis au sein de l'IAS 36¹.

De plus, la Société risquerait de ne pas être à même d'intégrer ces nouvelles structures, françaises ou internationales en son sein, ce qui pourrait avoir un effet négatif sur ses revenus et son résultat d'exploitation futurs.

2.13.17 Risques liés à l'élaboration des comptes consolidés

La Société ALPHA MOS publie des comptes consolidés regroupant ses états financiers et ceux de ses filiales.

L'élaboration de ces comptes est délicate du fait de la complexité du référentiel International Financial Reporting Standards (IFRS)² de consolidation, de leur évolution, de l'éloignement des filiales étrangères, de la référence à des réglementations et des règles fiscales différentes des règles françaises.

Ce processus d'élaboration présente donc des risques d'erreur ou d'omission.

2.13.18 Risques liés à des actes de détournement ou de malveillance

La Société ou l'une de ses filiales pourrait subir, de la part de l'un de ses employés ou d'un autre tiers, un détournement de fonds ou une fraude.

Cela obérerait la trésorerie de la société et peut être aussi du groupe, et à ce titre pourrait avoir un effet négatif sur son patrimoine.

2.13.19 Risques environnementaux

A la connaissance du Conseil d'administration, l'activité de la Société et de ses filiales ne génère aucun risque environnemental.

Toutefois, il existe un risque que de nouvelles réglementations relatives à l'environnement et/ou au traitement des déchets s'appliquent à l'entreprise, aussi bien sur les produits développés et commercialisés que sur les obligations applicables à l'entreprise dans l'exercice de son activité et aient un impact sur son chiffre d'affaires, son résultat et son patrimoine.

2.14 Procédures de contrôle interne

La société est structurée autour d'un système d'information basé sur SAP Business One.

Par ailleurs, la relation Clients continue d'être pilotée par un outil informatique de gestion LOTUS (CRM Gestion client) développé en interne.

Des règles ont été établies en matière d'accès au système, de sauvegarde, de conservation des données et de vérification des enregistrements.

¹ IAS 36 « dépréciation d'actifs » a été homologuée antérieurement par le règlement CE n° 2236/2004 du 29 décembre 2004. La version d'IAS 36 a été publiée dans le règlement CE n° 1126/2008. L'IAS trouve son origine dans l' International Accounting Standards Board (IASB), organisme international chargé de l'élaboration des normes comptables internationales IAS/IFRS.

² Les normes internationales d'information financière, ou NIIF, plus connues au sein de la profession comptable et financière sous leur nom anglais de International Financial Reporting Standards ou IFRS sont des normes comptables, élaborées par le Bureau des standards comptables internationaux (International Accounting Standards Board ou IASB en anglais) destinées aux entreprises cotées ou faisant appel à des investisseurs afin d'harmoniser la présentation et la clarté de leurs états financiers.

Les données sont sauvegardées de façon régulière et les sauvegardes sont clairement identifiées et conservés dans un endroit différent du bâtiment source.

La principale mesure prise par la société ALPHA MOS afin de se garantir contre les divers risques de nature juridique consiste à souscrire des polices d'assurance couvrant ces risques.

La politique de couverture, compte tenu de la taille de la société ALPHA MOS et du groupe, n'est toutefois pas formalisée au sein de la Société.

La Société et/ou ses filiales bénéficient à ce jour des contrats d'assurance suivants :

- Contrat d'assurance Responsabilité Civile dans le monde entier (couverture en RC professionnelle et couverture en RC produit),
- Contrat d'assurance multirisque industrielle (locaux et pertes d'exploitation) pour ses implantations françaises,
- Contrat d'assurance bris de machine pour ses implantations françaises,
- Contrat d'assurance flotte automobile pour ses implantations françaises.

Chaque filiale bénéficie par ailleurs de contrats d'assurance locaux destinés à couvrir leurs risques propres.

Par ailleurs, la société ALPHA MOS, s'entoure, le cas échéant, des conseils d'avocats afin de sécuriser notamment la rédaction des contrats et tous les contentieux.

2.15 Procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

La gestion administrative et financière était assurée par un directeur administratif et financier assisté d'un responsable administratif et financier.

Elle est placée sous l'autorité du Président Directeur général.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014, la gestion a été assurée par le responsable administratif et financier de la société, M. Yannick AUTHIER, sous l'autorité du Président Directeur général.

Ils s'appuient, pour la finalisation des travaux de clôture des comptes, sur un cabinet d'expertise comptable indépendant (IF CONSEIL) .

L'équipe financière est responsable de l'établissement des comptes sociaux de la société ALPHA MOS, des comptes consolidés du groupe et de la mise en place des méthodes, procédures et référentiels comptables et de gestion du groupe et de leurs adaptations aux changements de normes.

L'organisation financière du groupe se détaille normalement de la manière suivante :

- Au niveau de la société mère, une équipe comptable est en charge des comptes sociaux et du processus de consolidation en collaboration avec le cabinet d'expertise comptable.
- Pour chaque filiale, un cabinet d'expertise comptable local est en charge de la tenue des comptes de la société.
- Les comptes des filiales font également l'objet d'une revue limitée pour les clôtures annuelles .
- Les principes comptables suivis par la société ALPHA MOS et le groupe sont définis dans les annexes aux comptes annuels et consolidés.
- Ces documents couvrent entre autres, les actifs tangibles et immatériels, les stocks, les provisions, les transactions intra-groupes, et les acquisitions.

- Etant données la taille et la structure de la société ALPHA MOS et du groupe, tous les intervenants, à commencer par l'équipe en charge de la tenue des comptes, sont étroitement associés aux éventuelles évolutions de ces référentiels et méthodes.
- Chaque filiale, par l'intermédiaire du cabinet comptable local chargé de la tenue des comptes, transmet au siège, selon un calendrier fixé au préalable, ses comptes annuels ou intermédiaires, établis selon la réglementation en vigueur dans le pays concerné.
- En outre chaque filiale transmet mensuellement une situation comptable du mois écoulé.
- Les informations transmises permettent d'une part de recenser de manière précise les opérations intra-groupes et d'autre part d'expliquer les principales variations des postes du bilan et du compte de résultat.

Dans ces cadres d'interventions, le système et les procédures de contrôle interne en vigueur ont pour objet de :

- Vérifier que les informations comptables et financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la société reflètent avec sincérité l'activité et la situation du groupe,
- Veiller à ce que les actes de gestion, de réorganisation des opérations et des comportements des personnes respectent les lois et les règlements applicables et les orientations données par les organes sociaux et les valeurs, normes, règles internes au groupe,
- Prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreur ou de fraudes en particulier dans les domaines comptables et financiers,
- Contrôler les opérations.

La société n'a pas fondé l'élaboration et la mise en œuvre de son contrôle interne sur la base d'un référentiel particulier.

2.16 Principaux moyens de contrôle visant à limiter les risques

Les principaux moyens de contrôle visant à limiter les risques les plus spécifiques à l'activité de la société ALPHA MOS sont les suivants :

2.16.1 Risques relatifs à l'information financière.

Les opérations quotidiennes de contrôle interne sont assurées par le responsable financier, avec l'assistance de l'expert-comptable du groupe, tant dans le domaine du traitement de l'information comptable et financière que du contrôle de celui-ci.

Les points ci-après, méritent d'être précisés :

- Contrôle des états financiers

Des instructions de reporting financier comprenant un rappel de principes comptables, un calendrier de transmission des informations et la matrice du reporting financier (bilan, compte de résultat, tableau de flux et des données qualitatives) sont communiquées tous les ans aux filiales.

Ces informations financières, les retraitements et la réconciliation des comptes intra-groupes sont contrôlés de façon exhaustive puis sont utilisés pour les besoins de la consolidation et pour valider les données de gestion (suivi du chiffre d'affaires, suivi des budgets notamment).

Les cabinets comptables des filiales transmettent directement et mensuellement au responsable financier, après validation par le responsable des filiales, les documents comptables extraits de leur système.

- Contrôle des reportings

Le responsable financier effectue, de manière aléatoire, des contrôles de cohérence par rapport aux données budgétaires et à celles de l'exercice passé.

Les écarts et les évolutions sont analysés.

Il contrôle également la base de chiffre d'affaires complétée par toutes les sociétés du groupe.

Les principes comptables sont régulièrement actualisés en fonction du cadre de référence IFRS.

2.16.2 Risques liés à la reconnaissance des revenus.

La facturation d'une prestation ou d'un produit ne permet pas forcément la reconnaissance en produit d'exploitation de cette facturation, notamment si la société ALPHA MOS s'est liée par une obligation de résultat non encore atteinte ou des contraintes techniques de quelque nature que ce soit.

Le responsable financier assure la correcte reconnaissance du revenu en fonction de la nature des contrats client.

2.16.3 Risques liés au processus de consolidation.

La Société a mis en place diverses mesures visant à fiabiliser le processus de production des comptes consolidés de la société ALPHA MOS :

- Le processus de clôture et de consolidation est géré par le responsable administratif et financier, professionnel confirmé des métiers de la comptabilité,
- La consolidation est réalisée par le cabinet d'expertise comptable IF CONSEIL,
- La rédaction de l'annexe aux comptes sociaux et aux comptes consolidés est dorénavant externalisée et assurée par le cabinet d'expertise comptable IF CONSEIL,
- Les états financiers de la société ALPHA MOS font l'objet d'un audit lors de l'arrêté des comptes annuels et d'une revue limitée lors de l'arrêté des comptes semestriels,
- Les comptes des filiales font l'objet, à ces mêmes dates, de revues limitées,
- Les comptabilités des filiales sont gérées par plusieurs responsables comptables, professionnels confirmés des métiers de la comptabilité,
- Les comptes consolidés font l'objet d'un audit lors de l'arrêté des comptes annuels et d'une revue limitée lors de l'arrêté des comptes semestriels,
- Les comptes consolidés sont arrêtés par le Conseil d'Administration et approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle.

Conformément au règlement CE N°16-06/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés de la société et du groupe ALPHA MOS sont établis depuis le 1^{er} août 2005 selon les normes comptables internationales IFRS applicable, et ce tel qu'adopté par l'Union Européenne.

2.16.4 Risques liés au recouvrement des créances clients.

Compte tenu de la structure des créances clients de la Société, non spécialement atomisée, aucune mesure systématique (comme la contractualisation d'une assurance-crédit systématique) n'est prise pour limiter ce risque.

Toutefois, la société ALPHA MOS a mis en place une procédure recouvrement qui vise à sécuriser le processus de recouvrement des créances clients.

Cette procédure, en liaison avec la procédure vente et la procédure contrat, a notamment pour objectif de :

- Limiter le risque d'irrecouvrabilité,
- Faire correspondre les délais de règlement des clients avec les délais contractuels.

Le recouvrement est assuré par une personne dédiée du service comptable, qui applique la procédure de relance mise en place au sein du groupe.

Des outils de suivi du recouvrement ont été mis en place et sont communiqués mensuellement au Président de la société.

2.16.5 Risque de change.

La société procède à des ventes et à des achats en devises, notamment l'USD et le JPY.

Sa politique est de ne pas prendre des positions spéculatives dans ce domaine.

Elle vise surtout de ne pas s'exposer à un risque de perte de marge du fait de ne pas avoir pesé le poids du risque de change net sous-jacent.

A ce titre, en fonction de son exposition nette, la société peut être amenée à :

- contracter de couvertures à terme adaptées,
- maintenir des comptes ou des lignes bancaires en devises de telle sorte à neutraliser un risque parallèle et opposé,
- revoir régulièrement la structure des bilans de ses filiales pour tenir compte de la réalité économique de leur activité et de son financement.

Toutefois, la Société n'est pas à l'abri d'une erreur ou de tous autres événements qui pourraient générer une perte de change significative.

2.16.6 Limites du contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne ne peut fournir une garantie absolue que les objectifs de la Société en la matière seront atteints. Il existe des limites inhérentes à tout système de contrôle interne relevant notamment des incertitudes du monde extérieur, de l'exercice de la faculté de jugement ou des perturbations pouvant survenir en raison d'une défaillance ou d'une simple erreur.

3. PRINCIPES ET REGLES ARRETES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR DETERMINER LES REMUNERATIONS ET AVANTAGES DES MANDATAIRES SOCIAUX

3.1 Détermination de la rémunération des mandataires sociaux

La rémunération des mandataires sociaux tant dans ses modalités de calcul que dans son quantum, est déterminée par le Conseil d'Administration sur proposition du Comité des rémunérations.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, la rémunération allouée au Président-Directeur Général est régulièrement mentionné dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration qui détaille la rémunération fixe, variable et les avantages sociaux et avantages en nature.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014, la rémunération variable à attribuer au Président-Directeur Général a été provisionnée.

Il est précisé que le Président-Directeur Général n'est pas titulaire d'un contrat de travail.

3.2 Jetons de présence

Afin de rémunérer les Administrateurs pour leurs activités, l'Assemblée Générale alloue au Conseil d'Administration un montant de jetons de présence.

Le Conseil répartit librement le montant entre les Administrateurs.

Le Conseil a décidé d'attribuer les jetons de présence en fonction de leur participation aux travaux.

Il a été envisagé que l'Assemblée Générale convoquée pour le 31 mars 2015 fixe au montant maximal de trente mille (€ 30.000) euros les jetons de présence pouvant être versés aux administrateurs pour l'exercice clos le 30 septembre 2014.

3.3 Revue des Attributions de valeurs mobilières aux dirigeants et salariés

Le Conseil d'Administration se prononce sur l'attribution de stock-options, de valeurs mobilières donnant accès au capital ou d'autres produits financiers aux dirigeants et salariés et sur les modalités de cette attribution.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014, il n'a été procédé à aucune attribution.

4. POUVOIRS DU PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL

Aucune limitation n'a été mise en place, à ce jour, aux pouvoirs du Président-Directeur général de la société.

5. MODALITES DE PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES AUX ASSEMBLEES GENERALES

Les modalités de participation des actionnaires aux Assemblées générales figurent à l'article 23 des statuts, disponibles au siège social.

Le droit de participer est ouvert à l'inscription de l'actionnaire trois (3) jours au moins avant la date de l'Assemblée.

Un actionnaire peut se faire représenter par tout mandataire de son choix, voter par correspondance ou donner une procuration à la société sans indication de mandataire conformément à la loi.

6. INFORMATIONS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN PERIODE D'OFFRE PUBLIQUE

A l'exception :

- de l'existence de titres pouvant donner accès au capital décrits dans le rapport de gestion §12 – 5,
- des droits de vote double conférés aux actions inscrites au nominatif depuis au moins deux (2) ans (article 23 – 5 des Statuts) tels que détaillés dans le Rapport de gestion,

il n'existe pas d'élément susceptible d'avoir une incidence en période d'offre publique au regard de l'article L225-100-3 du Code de commerce.



Le présent rapport a été présenté aux administrateurs

Le Conseil d'Administration en a approuvé les termes.

Fait à Toulouse, le 20 mars 2015

Le Président du Conseil d'Administration

Jean-Christophe MIFSUD

« ALPHA M.O.S. »

Société anonyme
Au capital de 4.573.674,80 €
20, Avenue Didier Daurat

TOULOUSE (Haute-Garonne)

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

**Etabli en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce
sur le rapport du président du conseil d'administration
de la société ALPHA M.O.S.**

Exercice de trois mois clos le 31 décembre 2014

EURAUDIT

Résidence Cap Wilson 81, boulevard Carnot 31000 – TOULOUSE

Commissaire aux Comptes membre de la Compagnie Régionale de Toulouse

ERNST & YOUNG et Autres

1 place Alfonse Jourdain – B.P. 98536 – 31685 TOULOUSE Cedex 06

Commissaire aux Comptes membre de la Compagnie Régionale de Versailles

« ALPHA M.O.S. »

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce
sur le rapport du président du conseil d'administration
de la société APLHA M.O.S.**

Exercice de trois mois clos le 31 décembre 2014

« ALPHA M.O.S. »

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
Établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce
Sur le rapport du président du conseil d'administration
De la société ALPHA M.O.S.
Exercice de trois mois clos le 31 décembre 2014

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société ALPHA M.O.S. et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre Société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice de trois mois clos le 31 décembre 2014.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par les articles L. 225-37 du Code de commerce relatives, notamment, au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- . de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- . d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- . prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante,
- . prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante,
- . déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

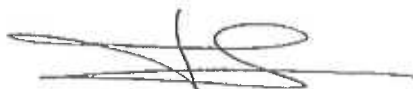
Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Fait à Toulouse, le 30 mars 2015

Les Commissaires aux Comptes

Pour la société « **EURAUDIT** »
Julien DUFFAU
Associé



Pour la société « **ERNST & YOUNG et Autres** »
Stéphanie MOUNES
Associée

